

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 2 DÉCEMBRE 2020**

**N°CT2020.5/087-1**

L'an deux mil vingt, le deux décembre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni à l'auditorium de la Maison du handball à Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant le tiers des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFFLE, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Patrick FARCY, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, vice-présidents.

Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Philippe LLOPIS, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur François VITSE, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Maurice BRAUD, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE, Madame Marie-Carole CIUNTU, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Virginie DOUET-MARCHAL, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Julie GOMES CORDESSE, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Bruno KERISIT, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Jacqueline LETOUZEY, Madame Rosa LOPES, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Sonia RABA, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Axel URGIN, Madame Marie VINGRIEF, Monsieur Michel WANNIN, Madame Laurence WESTPHAL, Madame Mathilde WIELGOCKI, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Julien BOUDIN à Madame Julie GOMES CORDESSE, Monsieur Jean-Daniel AMSLER à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame France BERNICHI à Monsieur Etienne FILLOL, Monsieur Vincent BEDU à Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Bruno CARON à Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur Laurent CATHALA, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Michel WANNIN.

Etaient absents excusés :

Madame Dominique CARON, Madame Patrice DEPREZ, Madame Oumou DIASSE.

Secrétaire de séance : Madame Pauline ANAMBA-ONANA.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	14/12/20
Accusé réception le	14/12/20
Numéro de l'acte	CT2020.5/087-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20201202-lmc121605-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 2 DÉCEMBRE 2020**

**N°CT2020.5/087-1**

**OBJET :** **Gestion des déchets urbains** - Rapport annuel de Grand Paris Sud Est Avenir sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets pour l'année 2019

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants, L.5219-2 et suivants et L.2224-17-1 ;

**VU** le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Créteil ;

**VU** le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets ;

**VU** le rapport annuel 2019 relatif au prix et à la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir ;

**CONSIDERANT** que le Président doit présenter chaque année un rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,  
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 26 NOVEMBRE 2020 ;  
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE UNIQUE :** **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel 2019, ci-annexé, relatif au prix et à la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir.

**FAIT A CRETEIL, LE DEUX DÉCEMBRE DEUX MIL VINGT.**

Le Président,



Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	14/12/20
Accusé réception le	14/12/20
Numéro de l'acte	CT2020.5/087-1
Identifiant téléransmission	094-200058006-20201202-lmc121605-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 2 DÉCEMBRE 2020**

Signé  
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	14/12/20
Accusé réception le	14/12/20
Numéro de l'acte	CT2020.5/087-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20201202-lmc121605-DE-1-1

# 2019

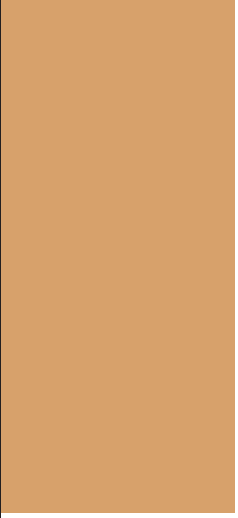


## RAPPORT ANNUEL

sur le prix et la qualité  
du service public de prévention  
et de gestion des déchets  
ménagers et assimilés



■ PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE	5
■ UN TERRITOIRE, UNE COMPÉTENCE	6
■ LES CHIFFRES CLÉS	8
■ LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2019	10
■ ORGANISATION GÉNÉRALE DU DISPOSITIF DE COLLECTE	13
I. La collecte en porte-à-porte	14
a. Dispositif de pré-collecte et de collecte	14
b. Caractéristiques techniques de la collecte en porte-à-porte	15
II. La collecte en apport volontaire	16
III. Le réseau des déchèteries	17
IV. Tonnages des déchets collectés sur le Territoire	19
■ ORGANISATION GÉNÉRALE DU DISPOSITIF DE TRAITEMENT	24
■ LES INDICATEURS FINANCIERS	29
■ LES PERSPECTIVES	34
■ ANNEXES	35



Créé le 1<sup>er</sup> janvier 2016, **Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA)** est désormais compétent en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés des habitants de 16 communes de son territoire.

L'établissement exerce directement sa compétence sur **11 communes** (Alfortville, Boissy-Saint-Léger, Bonneuil-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne, Créteil, La Queue-en-Brie, Le Plessis-Tréville, Limeil-Brévannes, Noisieu, Ormesson-sur-Marne et Sucy-en-Brie) des 16 communes soit 285 001 habitants (INSEE 2016). En revanche, GPSEA adhère au SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts pour la collecte et le traitement des déchets de Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Périgny-sur-Yerres, Santeny et Villecresnes.

En conséquence, le présent rapport annuel ne porte que sur les 11 communes desservies directement par GPSEA, les données des 5 autres seront intégrées au rapport présenté au comité syndical du SIVOM et transmis au Conseil de Territoire ultérieurement.

Grand Paris Sud Est Avenir s'attache à organiser la prestation de collecte et de traitement sur l'ensemble de son territoire et a poursuivi les actions initiées par les anciennes intercommunalités comme les Programmes Locaux de Prévention des Déchets (PLPD).

# UN TERRITOIRE, UNE COMPÉTENCE

**Grand Paris Sud Est Avenir** est issu du regroupement des communautés d'agglomération de Plaine Centrale, du Haut Val-de-Marne, de la communauté de communes du Plateau Briard et de la ville de Bonneuil-sur-Marne qui avait la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers » jusqu'à fin 2015. Cette compétence, « Gestion des déchets ménagers et assimilés » pleine et entière, a été transférée au nouveau Territoire dès sa création. Tous les contrats de prestations de service qui liaient les anciennes intercommunalités et communes sont également transférés, impliquant ainsi, un exercice sectorisé de la compétence.

C'est pourquoi, ce rapport d'activités présente des éléments secteur par secteur selon le découpage suivant :

- **Secteur Plaine Centrale** pour les villes d'Alfortville, Créteil et Limeil-Brevannes ;
- **Secteur Haut Val-de-Marne** pour les villes de Boissy-Saint-Léger, Chennevières-sur-Marne, Noisieu, Ormesson-sur-Marne, La Queue-en-Brie, Le Plessis-Trévisé et Sucy-en-Brie ;
- **La ville de Bonneuil-sur-Marne** qui dispose elle aussi d'un contrat spécifique.

S'agissant des communes du Plateau Briard, collectées par le SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts, elles sont intégrées au rapport d'activité du syndicat.

## LE TERRITOIRE DE GRAND PARIS SUD EST AVENIR

### DESSERVI DIRECTEMENT



Alfortville  
Boissy-Saint-Léger  
Bonneuil-sur-Marne  
Chennevières-sur-Marne

Créteil  
La Queue-en-Brie  
Le Plessis-Trévisé  
Limeil-Brevannes

Noisieu  
Ormesson-sur-Marne  
Sucy-en-Brie

285 001 habitants

Grand Paris Sud Est Avenir est adhérent du SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts pour la collecte et le traitement des déchets de Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Périgny-sur-Yerres, Santeny et Villecresnes. Elles sont de fait, intégrées dans le rapport d'activité du syndicat et ne figurent donc pas dans celui de GPSEA.

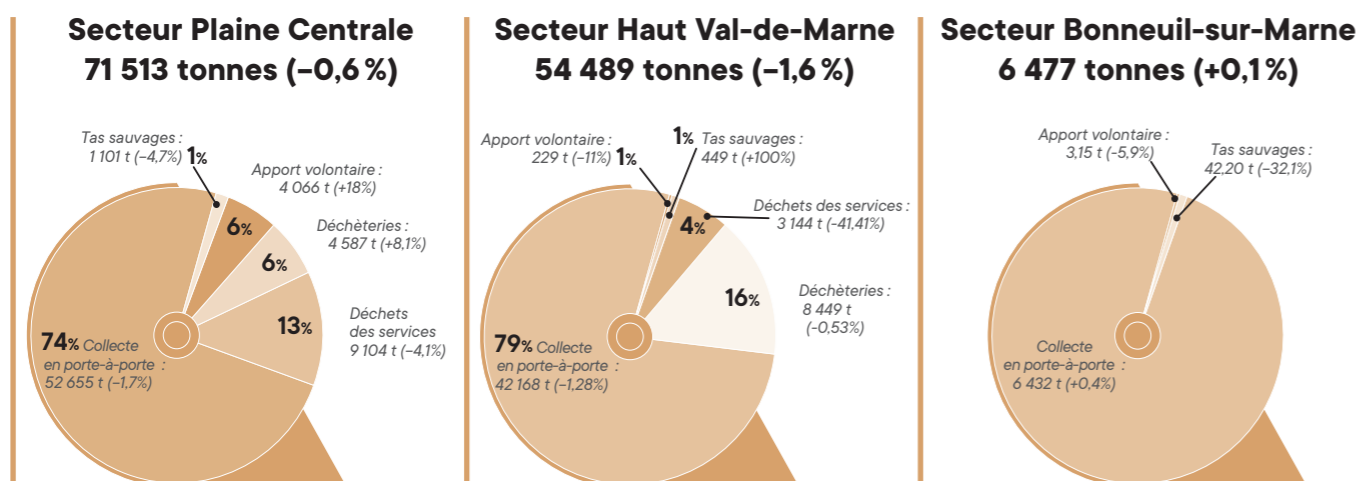
## LA MISSION CONFIEE AU TERRITOIRE

### Assurer le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés

- Collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables ;
- Tri et valorisation des déchets recyclables ;
- Prévention des déchets ;
- Mise en place et entretien du parc de contenants ;
- Gestion des déchèteries.

# LES CHIFFRES CLÉS

## COLLECTÉS EN 2019 (TOUS DÉCHETS CONFONDUS) : 131 476 TONNES



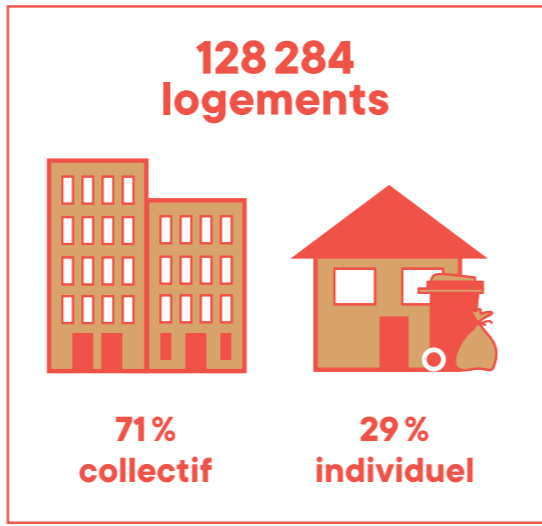
(+x%) : variation 2018/2019

101 255 tonnes collectés en porte-à-porte,  
 4 298 tonnes en apport volontaire,  
 1 641 tonnes de dépôts sauvages,  
 13 036 tonnes de déchets collectés en déchèteries,  
 12 248 tonnes issues des services municipaux et territoriaux.

Grand Paris Sud Est Avenir est constitué de zones très urbaines à l'Ouest et de zones plus résidentielles à l'Est, ce qui, en matière de collecte des déchets, n'est pas neutre surtout pour les fréquences de collecte.

En effet, selon la typologie d'habitat, les problématiques de collecte ne sont pas les mêmes.

Sur l'ensemble du territoire, on enregistre 71% d'habitat collectif contre 29% d'habitat individuel avec de fortes disparités où le taux d'habitat collectif culmine à 74% pour le secteur Plaine Centrale et monte jusqu'à 78% à Bonneuil-sur-Marne contre 51,3% sur le secteur Haut Val-de-Marne.



## COLLECTE EN PORTE-À-PORTE ET EN APPORT VOLONTAIRE

### PERFORMANCE DE TRI DE GPSEA : 61,33 KG/HAB.

contre 59,7 kg/hab. en 2018 (moyenne régionale : 55 kg/hab.)

#### ■ Secteur Plaine Centrale

	Tonnages 2019	Fraction
Déchets ménagers résiduels	41 395 t	73%
Recyclables (emballages, papiers-journaux-magazines, verre)	9 700 t	17%
Déchets végétaux	1 707 t	3%
Encombrants	3 919 t	7%

#### ■ Secteur Haut Val-de-Marne

	Tonnages 2019	Fraction
Déchets ménagers résiduels	26 118 t	62%
Recyclables (emballages, papiers-journaux-magazines, verre)	7 239 t	17%
Déchets végétaux	5 749 t	14%
Encombrants	3 061 t	7%

#### ■ Secteur Bonneuil-sur-Marne

	Tonnages 2019	Fraction
Déchets ménagers résiduels	4 928 t	77%
Recyclables (emballages, papiers-journaux-magazines, verre)	691 t	11%
Déchets végétaux	251 t	4%
Encombrants	562 t	9%



# LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2019



## IMPLANTATION DE CONTENEURS ENTERRÉS : POURSUITE DES PROGRAMMES DÉJÀ ENGAGÉS

Le Territoire a poursuivi l'installation de conteneurs enterrés. Ces bornes sont constituées d'une cuve enterrée et d'une partie aérienne discrète munie d'une trappe d'introduction des déchets. En 2019, 4 opérations ont été menées dans les quartiers Chantereine à Alfortville, Gizeh à Créteil et Île-de-France à Limeil-Brévannes. **Avec ces 28 bornes supplémentaires, le parc compte dorénavant 357 conteneurs.**

Ce dispositif présente au moins trois avantages : **améliorer le cadre de vie** en supprimant la présentation des bacs roulants à la collecte (1 conteneur = 10 bacs de 500 litres), **favoriser le geste de tri et diminuer les nuisances quotidiennes inhérents à la collecte** (moins de rotations de camions-bennes = moins de nuisances sonores et de pollution atmosphérique par exemple).

Les locaux de propreté intérieurs libérés, peuvent être réaffectés à d'autres fonctions tels que le stockage des encombrants ou la création de locaux vélos.

**Depuis 2013, date de lancement du dispositif, le bilan est unanimement salué par les usagers et les gestionnaires d'immeubles.**

## COMPOSTAGE DOMESTIQUE

L'intérêt d'un programme d'incitation au compostage est double : **écologique** d'abord car elle limite le tonnage de déchets résiduels transportés et incinérés, **économique** ensuite, car chaque tonne transformée est économisée.

20 à 30 % du contenu des conteneurs peut être valorisé sous forme de compost. Ainsi, pour favoriser cette pratique, la collectivité distribue aux foyers volontaires des composteurs individuels en bois ou en plastique contre une participation de 15 € ou 19 €. La distribution de ces composteurs est assurée lors d'une séance de formation sur la pratique du compostage en présence d'un maître composteur.

**En 2019, ce sont 142 composteurs qui ont été mis en place, 76 sur l'unité 1 et 66 sur l'unité 2.**

## POURSUITE DU DÉPLOIEMENT DE LA FILIÈRE ÉCO-MOBILIER : MISE EN PLACE DE BENNE POUR LE MOBILIER À LA DÉCHÈTERIE D'ALFORTVILLE

GPSEA a contractualisé avec ÉCO-MOBILIER, éco-organisme agréé pour la gestion opérationnelle des déchets d'éléments d'ameublement (DEA) et ce en vue d'améliorer le tri et la valorisation des DEA. Le mobilier domestique se définit comme l'ensemble des meubles en fin de vie et des pièces dont ils sont constitués. Ce qui représentent chaque année en France, 1,3 million de tonnes de déchets dont plus de la moitié sont déposés dans les déchèteries. Ces bennes ont donc pour objectif d'atteindre 80 % de valorisation, dont 45 % par recyclage ou réutilisation des DEA.

Après étude des différentes déchèteries et des potentialités d'accueil de celles-ci, ÉCO-MOBILIER a mis en place en janvier 2019 une benne dédiée sur la déchèterie de Limeil-Brévannes. Les déchets, ainsi récupérés dans cette benne, sont ensuite recyclés et valorisés.

L'intérêt social et environnemental est évident : **en moyenne, une famille de 4 personnes jette près de 80 kg de mobiliers par an.**

## PLAN LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

En 2019, un bilan des Plans Locaux de Prévention des Déchets des anciennes collectivités qui composent le Territoire a été établi. Ce bilan servira de base de travail pour l'élaboration d'un nouveau PLP-D à l'échelle territoriale.

## COMMUNICATION AUPRÈS DES USAGERS

Cette communication / sensibilisation est assurée selon trois axes majeurs :

### ■ La gestion de proximité

Elle est assurée grâce à :

- la mise en œuvre d'un contact direct notamment à travers le numéro d'appel unique pour tout GPSEA du service relation usagers au 01.41.94.30.00,
- des actions auprès des usagers, le traitement sur le terrain des plaintes d'usagers, le contrôle du prestataire de collecte, le contrôle de la prestation de dotation et de maintenance du parc de bacs,
- la parution d'articles sur le site Internet de GPSEA et les bulletins municipaux,
- l'édition des calendriers annuels de collecte synthétisant tous les secteurs de collecte spécifique à chacune des villes, distribués dans toutes les boîtes à lettres en décembre,
- la participation des manifestations organisées par les villes comme la journée d'accueil des nouveaux arrivants de la ville de Sucy-en-Brie.

### ■ Les animations et actions pédagogiques

Tout au long de l'année 2019, de nombreuses actions d'animation et de sensibilisation ont été réalisées par la Direction du Développement durable, et plus particulièrement sur « Le Plan Climat expliqué aux enfants » ou sur les déchets (action 39 du Plan Climat Air Énergie Territorial).

L'ambition est d'accompagner les écoles maternelles et élémentaires s'impliquant en qualité d'« Établissements en Démarche Développement Durable » (E3D), démarche reconnue et soutenue par l'Éducation nationale.

Au total :

- 229 séances sur le développement durable et l'environnement auprès du scolaire et périscolaire (en hausse par rapport à 2018),
- 12 écoles sensibilisées sur la culture climat (film : <https://youtu.be/UglMDEgd3OQ>),
- 15 écoles où les gestes de tri ont évolué, avec sensibilisation des élèves et formation des agents d'entretien,
- 12 établissements scolaires et une crèche pratiquant le compostage des déchets alimentaires, avec livraison régulière de broyat par GPSEA.

### ■ La Semaine européenne du développement durable

Du 18 mai au 16 juin 2019, la SEDD s'est articulée autour du programme « GPSEA, Territoire durable ! », avec :

- 8 animations effectuées par GPSEA (et 5 par les prestataires) pour près de 500 personnes touchées,
- 5 villes partenaires : Alfortville, Créteil, Sucy-en-Brie, Périgny-sur-Yerres et Villecresnes,
- présentation du Plan Climat Air Énergie Territorial, du Plan Local de Déplacements et du Projet Alimentaire Territorial.

# ORGANISATION GÉNÉRALE DU DISPOSITIF DE COLLECTE

**Grand Paris Sud Est Avenir** collecte les déchets issus :

- des ménages,
- des services du Territoire et des services municipaux (déchets de voirie, entretien des espaces verts, nettoyage des marchés),
- des différents bâtiments administratifs, des établissements scolaires, des artisans, des commerçants, des PME-PMI, etc. appelés communément les « déchets assimilables ».

Parmi tous ces déchets collectés, on distingue 2 grandes familles :

- **Les déchets ménagers** qui comprennent les emballages collectés dans le bac jaune et le bac vert donc recyclables, et les déchets résiduels qui sont acheminés sur l'unité de valorisation énergétique de Créteil.
- **Les occasionnels** c'est-à-dire les déchets verts, les papiers/cartons, les déchets métalliques, les déchets de bois, les pneumatiques usagés, les déchets de construction et de démolition non évolutifs (béton, carrelage, etc.), les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), les déchets encombrants en mélange essentiellement composés de déchets non valorisables (c'est-à-dire ne comprenant pas des matériaux cités précédemment), les déchets ménagers spécifiques (déchets dangereux diffus des ménages) et les déchets de textiles usagés.

## I - LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE

Cette collecte concerne les déchets ménagers, les encombrants et les déchets végétaux.

### A) DISPOSITIF DE PRÉ-COLLECTE ET DE COLLECTE

#### ■ Secteur Plaine Centrale

Pour faciliter le geste de tri, mais aussi, pour garantir la sécurité des agents collectant les déchets, les contenants jaunes (emballages et journaux-magazines), verts (verre) et grenats (déchets résiduels) nécessaires pour la collecte en porte-à-porte des usagers sont fournis gratuitement. Le parc de bacs est détenu par la société TEMACO assurant une prestation de location-maintenance-entretien. Le calcul de la dotation est établi sur la base d'un volume théorique de production de déchets et sur le nombre de personnes présentes au foyer. Les volumes en place sont répartis comme suit :

Bacs (en volume installé)	2018 (en m <sup>3</sup> )	2019 (en m <sup>3</sup> )
Résiduels	9 439	9 558
Emballages/papiers-journaux-magazines	5 029	5 193
Verre	1 811	1 827
Total collecte sélective	6 840	7 020
<b>Total</b>	<b>16 279</b>	<b>16 578</b>

Pour l'année 2019, **près de 16 578 m<sup>3</sup>** sont mis à disposition sur le secteur Plaine Centrale pour la collecte en porte-à-porte des déchets (résiduels et recyclables).

Seule la collecte des déchets végétaux est organisée en sacs et fagots ficelés. Chaque année, une dotation en sacs plastiques (et papiers uniquement pour quelques maisons sur Alfortville qui possèdent un jardin ne donnant pas directement sur la voie publique) est réalisée en porte-à-porte. Lors de la collecte, les sacs en plastique, une fois vidés, sont remis dans le jardin des particuliers.

#### ■ Secteur Haut Val-de-Marne

Sur ce secteur, la livraison et la maintenance des bacs sont assurées en régie. Les interventions sont réalisées aussi bien sur appel des riverains que sur diagnostic des agents, directement sur place.

Bacs et caissettes (en volume installé)	2017 (en m <sup>3</sup> )	2018 (en m <sup>3</sup> )	2019 (en m <sup>3</sup> )
Résiduels	7 160	7 752	8 247
Collecte sélective	4 139	4 491	4 958
dont emballages/papiers-journaux-magazines	3 393	3 674	4 077
dont verre	746	817	881
Déchets végétaux	2 002	2 199	2 268
<b>Total global</b>	<b>13 301</b>	<b>14 442</b>	<b>15 473</b>

Pour l'année 2019, **près de 15 473 m<sup>3</sup>** sont installés sur le secteur du Haut Val-de-Marne pour la collecte en porte-à-porte des déchets (résiduels et recyclables).

#### ■ Secteur Bonneuil-sur-Marne

La ville de Bonneuil-sur-Marne a été intégrée au contrat de fourniture de bacs détenu par TEMACO en fin d'année 2016. GPSEA continue de renforcer la conteneurisation sur la ville dont le programme a été enclenché depuis :

Bacs (en volume fourni)	2018 (en m <sup>3</sup> )	2019 (en m <sup>3</sup> )
Résiduels	112	154
Emballages/papiers-journaux-magazines	51	85
Verre	21	41
Déchets végétaux	6	14
Total collecte sélective	79	139
<b>Total</b>	<b>190</b>	<b>293</b>

Pour l'année 2019, **près de 293 m<sup>3</sup>** ont été installés sur le secteur de Bonneuil-sur-Marne pour la collecte en porte-à-porte des déchets (résiduels et recyclables).

## B) CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DE LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE

#### ■ Secteur Plaine Centrale

Flux collectés	Mode d'exploitation	Fréquence de collecte	Contenant	% pop. desservie
Déchets ménagers résiduels	Prestataire SUEZ	C2 à C3	Bacs à couvercle grenat	90,6%
		C2	Conteneurs enterrés à opercule grenat	9,4%
Verre	Prestataire SUEZ	C0,5	Bacs à couvercle vert	90,6%
		collecte mensuelle	Conteneurs enterrés à opercule vert	9,4%
Autres emballages hors verre + journaux-magazines	Prestataire SUEZ	C1 à C2	Bacs à couvercle jaune	90,6%
		C1	Conteneurs enterrés à opercule jaune	9,4%
Déchets des zones d'activités	Prestataire SUEZ	C2	Bacs à couvercles grenat et jaune	zones d'activités
Déchets de jardin	Prestataire SUEZ	C1 mi-mars à mi-déc.	En sacs et fagots	51% (habitat pavillonnaire)
Encombrants	Prestataire SUEZ	collecte mensuelle ou à la demande	En tas sur la voie publique	100%

C<sub>x</sub> = x collectes hebdomadaires

En fonction du type de flux, le service est assuré de 5h30 à 22h00. Avec 26 véhicules de ramassage (poids lourds, hors utilitaires et VL), la société SUEZ a parcouru 259 397 km en 2019 contre 256 547 km en 2018.

#### ■ Secteur Haut Val-de-Marne

Flux de déchets collectés en porte-à-porte	Mode d'exploitation	Fréquence de collecte	Contenant	Population desservie
Ordures ménagères résiduelles	Prestataire SUEZ	C1	Bac gris à couvercle bordeaux	48%
		C2		13%
		C3		32%
		C5		7%
Emballages	Prestataire SUEZ	C1	Bac gris à couvercle jaune	100%
Papiers	Prestataire SUEZ	C0,5	Conteneurs aériens	
Verre	Prestataire SUEZ	C0,5	Caissette et bac gris à couvercle vert	100%
		C1	Conteneurs aériens	
Déchets verts	Prestataire SUEZ	C1 de mi-mars à mi-décembre	Sacs et bacs gris à couvercle beige	61%
		C0,5 de mi-décembre à mi-mars		
Encombrants	Prestataire SUEZ	Collecte mensuelle	En tas sur la voie publique	93%
		C0,5	En tas sur la voie publique	7%

C<sub>x</sub> = x collectes hebdomadaires

En fonction du type de flux, le service est assuré de 5h30 à 22h00. Avec 25 véhicules de ramassage (poids lourds, hors utilitaires et VL), la société SUEZ a parcouru 285 304 km en 2019 contre 174 897 km en 2018.

## ■ Secteur Bonneuil-sur-Marne

Flux de déchets collectés en porte-à-porte	Mode d'exploitation	Fréquence de collecte	Secteur	Contenant
Ordures ménagères résiduelles	Prestataire VEOLIA OTUS	C3 le matin	Collectif	Bac à couvercle grenat
		C2 le matin	Pavillonnaire	
Emballages / Papiers et Journaux-magazines	Prestataire VEOLIA OTUS	C2 le matin	Collectif	Bac à couvercle jaune
		C1 le matin	Pavillonnaire	
Verre	Prestataire VEOLIA OTUS	C0,5 le matin	Collectif	Bac à couvercle vert
			Pavillonnaire	
Déchets verts	Prestataire VEOLIA OTUS	C1 le matin	Pavillonnaire	Bac à couvercle vert + fagots
		De mi-mars à mi-décembre + Collecte des sapins le 2 <sup>e</sup> mercredi de janvier		
Encombrants	Prestataire VEOLIA OTUS	M1	Collectif	En tas sur la voie publique
		L'après-midi	Pavillonnaire	

C<sub>x</sub> = x collectes hebdomadaires  
M<sub>y</sub> = y collectes mensuelles

## II - LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

### ■ Secteur Plaine Centrale

Depuis 2013, des conteneurs enterrés pour les emballages, le verre et les déchets résiduels ont été installés progressivement dans plusieurs quartiers d'Alfortville, Créteil et Limeil-Brevannes. En 2019, 4 opérations ont été réalisées avec l'ajout de 28 bornes portant à 357 le nombre de bornes installées (149 pour les DMR, 134 pour les emballages et papier, et 74 pour le verre).

### ■ Secteur Haut Val-de-Marne

Depuis 2015, 9 conteneurs enterrés pour le verre sont implantés sur la commune de Sucy-en-Brie, complétant ainsi le parc en place : 34 pour le verre (dont 9 conteneurs enterrés et 25 conteneurs aériens) et 13 pour le papier (conteneurs aériens uniquement). Les bornes sont collectées 2 fois par mois pour le verre et une fois par mois pour le papier.

En 2019, à la demande de la ville de Sucy-en-Brie, 2 conteneurs aériens pour la collecte du verre ont été enlevés. Les riverains de la rue étant tous équipés de bacs de collecte.

Un service de collecte par apport volontaire pour les déchets ménagers spéciaux (pots de peinture, solvants, batteries, radiographies, huiles, etc.) est maintenu dans les 5 villes qui ne disposent pas de déchèterie (Boissy-Saint-Léger, Chennevières-sur-Marne, Le Plessis-Tréville, Noisieu et Ormesson-sur-Marne). Ce service est offert entre 1 à 3 fois par mois selon les villes.

### ■ Secteur Bonneuil-sur-Marne

Sur la ville, seuls les déchets ménagers spéciaux sont collectés en apport volontaire via un véhicule (le service Planète de Véolia) 2 fois par mois sur les parkings de la cité Fabien, Saint-Exupéry et la place des Libertés.

## III - LE RÉSEAU DES DÉCHÈTERIES

### ■ Secteur Plaine Centrale / Bonneuil-sur-Marne

Sous réserve des conditions d'accès (hauteur des véhicules limité à 1,90 m et nombre de passage limité à 2 fois par jours avec un VL), les ménages peuvent déposer gratuitement leurs déchets dans l'un des trois sites territoriaux (**Alfortville, Créteil et Limeil-Brevannes**). En revanche, les autres usagers (artisans, commerçants, établissements publics) doivent s'acquitter d'une redevance et respecter les limitations de dépôts prescrits par le règlement d'utilisation des déchèteries du 29 novembre 2005 (3 fois 1 m<sup>3</sup> par semaine).

L'exploitation des sites est confiée à la société SUEZ pour l'accueil du public et la gestion des déchets (tri et évacuation). Certains types de déchets sont pris en charge directement par des éco-organismes tels les D3E, les tubes et lampes, les piles, les pneus sans jantes et non souillés, les déchets d'ameublement (DEA) sur la déchèterie d'Alfortville et Limeil-Brevannes et une partie des déchets toxiques (DDS) sur les 3 sites.

Flux de déchets acceptés	Filière de valorisation / élimination	2018	2019	Évolution 2018/2019	Performance 2019 <sup>(1)</sup>	Données Île-de-France 2016 (IAU-ORDIF)	Données France 2009 (ADEME)
<b>Total déchets déposés en déchèteries</b>		<b>4 243 t</b>	<b>4 587 t</b>	<b>8 %</b>	<b>29 kg/hab</b>	<b>68 kg/hab</b>	<b>182 kg/hab</b>
Déchets végétaux	Valorisation organique	224 t	216 t	-4%	1,3 kg/hab	10,0 kg/hab	55,0 kg/hab
Gravats	Enfouissement	1 473 t	1 601 t	9%	10,0 kg/hab	20,1 kg/hab	51,3 kg/hab
Bois	Valorisation énergétique	559 t	549 t	-2%	3,4 kg/hab	3,2 kg/hab	25,7 kg/hab
Ferrailles	Valorisation matière	161 t	165 t	2%	1,0 kg/hab	1,5 kg/hab	
Cartons	Valorisation matière	77 t	82 t	6%	0,5 kg/hab	0,5 kg/hab	
DEA	Valorisation matière	43 t	105 t	142%	0,7 kg/hab	0,8 kg/hab	-
D3E	Traitements spécifiques	85 t	98 t	15%	0,6 kg/hab	1,2 kg/hab	3,7 kg/hab
Non valorisables et déclassés (DIB)	Enfouissement	1 527 t	1 687 t	10%	10,5 kg/hab	29,7 kg/hab	44,0 kg/hab
Déchets toxiques (DDM)	Traitements spécifiques	65 t	63 t	-3%	0,4 kg/hab	0,5 kg/hab	1,8 kg/hab
Huile moteur	Traitements spécifiques	10,9 t	7,6 t	-31%	-	-	-
Piles	Traitements spécifiques	1,28 t	0,58 t	-55%	-	-	-
Tubes-Lampes	Traitements spécifiques	0,49 t	0,56 t	14%	-	-	-
DASRI	Valorisation énergie	0 t	0 t	-	-	-	-
Pneumatiques	Traitements spécifiques	15 t	14 t	-11%	-	-	-

(1) Population légale municipale INSEE 2017 Plaine Centrale : 161 714 hab.

L'évolution de la fréquentation de ces déchèteries est la suivante :

Déchèterie	Nombre d'usagers		Évolution 2018/2019
	2018	2019	
Alfortville	9 115	8 065	-12%
Créteil	11 977	13 503	13%
Limeil-Brévannes	9 062	8 887	-2%
<b>Total</b>	<b>30 154</b>	<b>30 455</b>	<b>1%</b>

Après une forte baisse des tonnages depuis 2 ans (41% en 2017), les tonnages évoluent légèrement à la hausse et de manière limitée, en cohérence avec les choix pris en 2016 consistant à modifier le mode de gestion des sites (contrat d'exploitation) et la mise en place systématique des nouvelles filières de reprise (éco-organisme) dès qu'elles existent (ex. pour les meubles avec ÉCO-MOBILIER et les déchets toxiques avec ECODDS).

### ■ Secteur Haut Val-de-Marne

Les deux déchèteries existantes implantées à Sucy-en-Brie et à La Queue-en-Brie sont gérées intégralement en régie, y compris l'évacuation des bennes. Seuls les ménages ont accès aux deux sites et les apports gratuits sont limités à 10 dépôts par mois.

Avec le nouveau système de contrôle d'accès mis en place en octobre 2015, les entrées sont limitées pour éviter les utilisations non conformes des sites (interdictions aux véhicules > 2 mètres, d'une longueur > 6 mètres, d'un PTAC > 3,5 tonnes et aux remorques de plus de 750 kg).

Flux	Tonnages 2018	Tonnages 2019	Évolution % 2018 / 2019	Ratios 2019 (1)	Données Île-de-France 2016 (ORDIF**)	Données France 2009 (ADEME)
<b>Total déchèteries</b>	<b>8 497 t</b>	<b>8 449 t</b>	<b>-0,57%</b>	<b>78 kg/hab</b>	<b>67 kg/hab</b>	<b>181 kg/hab</b>
dont végétaux	724 t	753 t	4,01%	7 kg/hab	10 kg/hab	55 kg/hab
dont gravats	2 876 t	2 494 t	-13,28%	23 kg/hab	20,1 kg/hab	51,3 kg/hab
dont bois	224 t	166 t	-25,89%	1,5 kg/hab	3,2 kg/hab	
dont ferrailles	82 t	88 t	7,32%	0,8 kg/hab	1,5 kg/hab	25,7 kg/hab
dont cartons	14 t	non déterminé	-	-	0,5 kg/hab	
dont mobilier filière éco-organisme	407 t	327 t	-19,66%	3 kg/hab	0,8 kg/hab	
dont DEEE	297 t	217 t	-26,94%	2 kg/hab	1,2 kg/hab	
dont encombrants hors filière éco-organisme	3 732 t	4 264 t	14,26%	39 kg/hab	29,7 kg/hab	3,7 kg/hab
dont déchets ménagers spéciaux	141 t	140 t	-0,69%	1,3 kg/hab	0,5 kg/hab	1,8 kg/hab
dont DDM hors éco-organisme	30 t	non déterminé	-	-		
dont DDM filière éco-organisme	83 t	120 t	44%	1 kg/hab		
dont prestation exceptionnelles (gaz, pneu, amiante, etc.)	12 t	4 t	-67,7%	0,04 kg/hab		
dont huile de vidange	14 t	15 t	4,82%	0,14 kg/hab		
dont huile végétale	1,2 t	1,2 t	0%	0,01 kg/hab		

(1) : population légale INSEE 2017 Haut Val-de-Marne : 108 155 hab.

L'évolution de la fréquentation de ces déchèteries est la suivante :

Déchèterie	Nombre d'usagers		Évolution 2018/2019
	2018	2019	
Sucy-en-Brie	22 498	22 430	-0,3%
La Queue-en-Brie	25 121	30 169	+16%
<b>Total</b>	<b>47 169</b>	<b>52 599</b>	<b>+11,5%</b>

Depuis cinq ans des mesures ont été prises pour limiter les fraudes et les mauvaises utilisations des sites. Ainsi en 2015, un nouveau contrôle d'accès en déchèterie par carte a été mis en place avec limitation du nombre de passage par mois (10) et des conditions de gabarit de véhicules à respecter pour justifier d'un dépôt de particulier. Ce nouveau règlement a entraîné une diminution de 10% des dépôts.

Entre 2018 et 2019 la fréquentation des déchèteries a augmenté de 11% tandis que les tonnages ont diminué de 0,5%. Cela s'explique par un meilleur contrôle des apports des particuliers notamment sur le flux des gravats qui enregistre une baisse de 13%. Le contrôle plus restrictif a permis de réduire les apports des fraudeurs repérés qui se rendaient sur site pour vider leurs déchets de chantiers.

## IV - TONNAGES DES DÉCHETS COLLECTÉS SUR LE TERRITOIRE

### ■ Secteur Plaine Centrale

Secteur Plaine Centrale Alfortville - Créteil - Limeil-Brévannes	2018	2019	Évolution 2018/2019	Performance 2019(2)	Données Île-de-France 2016 (IAU-ORDIF)	Données France 2015 (IAU-ORDIF)
<b>Total collecte en porte-à-porte *</b>	<b>53 584 t</b>	<b>52 655 t</b>	<b>-1,7%</b>	<b>359 kg/hab</b>	<b>388 kg/hab</b>	<b>374 kg/hab</b>
dont déchets ménagers résiduels	38 909 t	38 009 t	-2,3%	259 kg/hab	287 kg/hab	261 kg/hab
dont recyclables secs y compris les refus	9 025 t	9 020 t	0,0%	62 kg/hab	55 kg/hab	77 kg/hab
dont emballages/papiers	6 049 t	6 070 t	0,3%	41 kg/hab	35 kg/hab	47 kg/hab
dont cartons ZAC	931 t	892 t	-4,2%	-	-	-
dont verre	2 044 t	2 058 t	0,7%	14 kg/hab	20 kg/hab	30 kg/hab
dont déchets végétaux	1 884 t	1 707 t	-9,4%	12 kg/hab	20 kg/hab	19 kg/hab
dont encombrants (inclus pré-tri + CSI)	3 767 t	3 919 t	4,0%	24 kg/hab	26 kg/hab	17 kg/hab
<b>Tas sauvages</b>	<b>1 155 t</b>	<b>1 101 t</b>	<b>-4,7%</b>	<b>7 kg/hab</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Déchèteries</b>	<b>4 243 t</b>	<b>4 587 t</b>	<b>8,1%</b>	<b>28 kg/hab</b>	<b>68 kg/hab</b>	<b>182 kg/hab</b>
<b>Apport volontaire *</b>	<b>3 445 t</b>	<b>4 066 t</b>	<b>18,0%</b>	<b>267 kg/hab</b>	<b>342 kg/hab</b>	<b>-</b>
dont déchets ménagers résiduels	2 884 t	3 386 t	17,4%	223 kg/hab	287 kg/hab	-
dont emballages/papiers	454 t	558 t	23,1%	37 kg/hab	35 kg/hab	-
dont verre	108 t	121 t	12,4%	8 kg/hab	20 kg/hab	-
<b>Services municipaux et territoriaux(1)</b>	<b>9 488 t</b>	<b>9 104 t</b>	<b>-4,1%</b>	<b>56 kg/hab</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
dont déchets des services municipaux	3 495 t	3 150 t	-9,9%	19 kg/hab	-	-
dont déchets des services GPSEA	5 994 t	5 954 t	-0,7%	37 kg/hab	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>71 916 t</b>	<b>71 513 t</b>	<b>-0,6%</b>	<b>442 kg/hab</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

(1) Déchets générés par l'activité des services communaux et territoriaux (espaces verts, voirie, bâtiments, propreté, etc.)

(2) Population légale municipale INSEE 2017 Plaine Centrale : 161 714 hab.

\* Estimatif pop. desservie (ratio 2,5 pers./lgt) : en porte-à-porte = 146 513 hab - en apport volontaire = 15 201 hab.

En 2019, le poids total des déchets pris en charge sur le secteur Plaine Centrale s'élève à 71 513 tonnes (contre 71 916 t en 2018) et se répartit comme suit :

- 52 655 tonnes de déchets collectés en porte-à-porte,
- 4 066 tonnes de déchets collectés en apport volontaire (conteneurs enterrés),
- 1 101 tonnes de tas sauvages collectés,
- 4 587 tonnes déposées en déchèteries,
- 9 104 tonnes produites par les services municipaux et territoriaux.

Le tonnage global 2019 est en baisse de 0,6 % par rapport à 2018, en raison principalement de la baisse du tonnage en porte-à-porte de 1,7 %. En février 2019, un site de logements sociaux de 280 logements a été équipé de conteneurs enterrés, modifiant ainsi la gestion des déchets jusqu'alors en bacs roulants. À noter également de nouveaux programmes immobiliers (nouveaux habitants) au droit desquels des conteneurs enterrés ont été implantés. En conséquence, le tonnage en apport volontaire augmente de manière significative (+18 %).

Le tableau suivant présente les déchets ménagers résiduels collectés en porte-à-porte et en apport volontaire afin de déterminer l'évolution des tonnages et les ratios tout mode de collecte confondu.

Secteur Plaine Centrale Alfortville - Créteil - Limeil-Brévannes	2018	2019	Évolution 2018/2019	Performance 2019 <sup>(1)</sup>	Données Île-de-France 2016 (IAU-ORDIF)	Données France 2015 (IAU-ORDIF)
Déchets ménagers résiduels collectés en PAP et PAV	41 792 t	41 395 t	-0,9%	256 kg/hab	287 kg/hab	261 kg/hab
Recyclables secs collectés en PAP et PAV	9 586 t	9 700 t	1,2%	60 kg/hab	55 kg/hab	77 kg/hab

(1) Population légale municipale INSEE 2017 Plaine Centrale : 161 714 hab.

Ainsi, il est également constaté pour les deux modes de collectes confondus (porte-à-porte et apport volontaire) :

- une diminution de 0,9% de la production de déchets résiduels avec un ratio par habitant de 256 kg/hab. en 2019 contre 261 kg/hab. en 2018. Comme en 2018, la production reste inférieure au ratio régional (287 kg/hab en 2016, source : ORDIF),
- une augmentation de 1,2% des recyclables collectés (emballages, journaux, cartons et verre) en raison de la mise en place depuis octobre 2016 de l'extension des consignes de tri à tous les emballages en plastique et en acier/aluminium et de l'effet d'entraînement sur les autres matières recyclables déjà triés avant extension. Ce résultat de collecte donne un ratio de 60 kg/hab., toujours au-dessus des ratios constatés en Île-de-France (55 kg/hab. en 2016, source : ORDIF),
- une diminution des quantités de déchets verts collectés en sacs et fagots (-9,4%),
- une augmentation de 4% des encombrants. Le poids moyen par habitant de 24 kg/hab. est inférieur au ratio en Île-de-France de 26 kg/hab. (source : ORDIF).

Il convient de noter, par ailleurs, que le flux de dépôts sauvages ramassé quotidiennement par le prestataire privé sur le secteur diminue de 4,7%. Parallèlement, l'augmentation des tonnages en déchèteries de 8,1% pourrait traduire une évolution dans le comportement des usagers qui serait plus soucieux de la manière de se débarrasser de leurs déchets.

### Évolution de tonnages collectés sur 10 ans

En 2019, l'équivalent de 316 kg/hab. d'emballages et de déchets résiduels ont été collectés en porte-à-porte sur le secteur contre 332,3 kg/hab. en 2010, soit une diminution de 16,3 kg/hab. Au cours de la même période, la part des recyclables secs collectés sélectivement a, quant à elle, progressée de 4,8%.

D'une manière générale, la diminution de la production des déchets collectés en porte-à-porte sur la dernière décennie peut s'expliquer par :

- le détournement de flux autrefois collectés dans les ordures ménagères résiduelles en porte-à-porte vers les déchèteries,
- les efforts en matière de prévention (compostage, etc.),
- l'extension des consignes de tri à tous les emballages et la modernisation du centre de tri implantés à Limeil-Brévannes avec un meilleur process induisant un taux de captage plus performant et une diminution des refus,
- la variation conjoncturelle liée à l'activité économique impactant directement la consommation des ménages et donc la production des déchets ménagers et assimilés.

L'activité des déchèteries a été marquée de son côté par de grandes fluctuations. En effet, entre 2004 et 2007, l'augmentation des tonnages est directement liée à l'ouverture des sites de Limeil-Brévannes (en 2003) et d'Alfortville (en 2006). Puis, au cours des périodes 2009-2010 et 2013, ce sont des problèmes importants d'exploitation avec intrusions illicites et dépôts intempestifs en grandes quantités qui ont favorisés les augmentations et ce malgré les mesures prises (portiques, limiteurs de gabarit, etc.).

**Loin de faire exception, les déchèteries de la collectivité, comme la plupart en France, connaissent des pillages réguliers de ferrailles et des utilisations non conformes. Grâce aux efforts déployés en matière d'organisation, les tonnages sont revenus, depuis l'année 2014, à un niveau de plus en plus bas.**

Globalement, sur les dix dernières années (2010/2019), la production de déchets sur le secteur a diminué de 10,6% alors que la population totale a progressé de 5%.

### Secteur Haut Val-de-Marne

Flux	Tonnages 2018	Tonnages 2019	Évolution % 2018 / 2019	Ratios 2019 <sup>(1)</sup>	Données Île-de-France 2016 (IAU-ORDIF)	Données France 2015 (IAU-ORDIF)
<b>Total porte-à-porte</b>	<b>42 734 t</b>	<b>42 168 t</b>	<b>-1,38 %</b>	<b>390 kg/hab</b>	<b>388 kg/hab</b>	<b>374 kg/hab</b>
Déchets ménagers résiduels	26 707 t	26 118 t	-2,21%	241 kg/hab	287 kg/hab	261 kg/hab
Recyclables secs dont refus	6 848 t	6 839 t	-0,46%	67 kg/hab	55 kg/hab	77 kg/hab
dont emballages triés entrants	4 766 t	5 089 t	6,3%	47 kg/hab	35 kg/hab	
dont verre	2 082 t	2 150 t	3,3%	20 kg/hab	20 kg/hab	30 kg/hab
Végétaux	5 879 t	5 749 t	-2,25%	53 kg/hab	20 kg/hab	19 kg/hab
Encombrants	3 301 t	3 061 t	-7,27%	28 kg/hab	26 kg/hab	17 kg/hab
<b>Tas sauvages</b>	<b>249 t</b>	<b>498 t</b>	<b>+100 %</b>	<b>5 kg/hab</b>		
<b>Déchèteries</b>	<b>8 497 t</b>	<b>8 452 t</b>	<b>+0,56 %</b>	<b>78 kg/hab</b>	<b>68 kg/hab</b>	<b>182 kg/hab</b>
<b>Apport volontaire</b>	<b>254 t</b>	<b>229 t</b>	<b>-10,09 %</b>	<b>2 kg/hab</b>		
Verre	213 t	190 t	-11,04%	2 kg/hab		
Papier/journaux	41 t	39 t	-2,85%	0,4 kg/hab		
DMS	non déterminé	non déterminé	-	-		
<b>Total services municipaux <sup>(2)</sup></b>	<b>3 620 t</b>	<b>3 144 t</b>	<b>-13 %</b>	<b>29 kg/hab</b>		
<b>Total</b>	<b>55 354 t</b>	<b>54 489 t</b>	<b>-1,61 %</b>	<b>504 kg/hab</b>		

(1) Population légale INSEE 2017 Haut Val-de-Marne : 108 155 hab.

(2) Déchets collectés par les services territoriaux dans les centres techniques municipaux. Déchets issus de l'entretien de la voirie, des espaces verts, des bâtiments communaux, collectes des dépôts sauvages, etc.

En 2019, le tonnage des déchets pris en charge sur le secteur Haut Val-de-Marne s'élève à 54 489 tonnes (contre 55 354 tonnes en 2018) répartis comme suit :

- 42 168 tonnes de déchets collectés en porte-à-porte,
- 229 tonnes en apport volontaire,
- 498 tonnes de tas sauvages collectées,
- 8 452 tonnes déposées en déchèteries,
- 3 144 tonnes produites par les services municipaux.

Le tonnage global baisse (baisse de -1,61%) par rapport à 2018.

Les tonnages de tas sauvages augmentent fortement (+249 tonnes, soit +100%), tandis que, dans une moindre mesure, les tonnages de déchets apportés en déchèteries baissent (-45 tonnes, soit -0,5%).

La progression des quantités d’emballages collectés augmente cette année à +6%. Sur les flux collectés en porte-à-porte, on constate :

- une augmentation de 6% de la production du flux des recyclables collectés (emballages, journaux, verre). Ce ratio de 58 kg/hab. de recyclables secs est toujours au-dessus des ratios constatés en Île-de-France (55 kg/hab. en 2016, source : ORDIF),
- une baisse production de déchets verts, comme en 2018 et 2017 (- 2,25%),
- une baisse de la production de déchets résiduels (390 kg/hab. contre 397,5 kg/hab. en 2018),
- une baisse de 7% des encombrants. Le poids moyen par habitant de 28 kg/hab. est supérieur au ratio pour l’Île-de-France qui est de 26 kg/hab. (source : ORDIF).

Il convient de noter, par ailleurs, que le flux de dépôts sauvages ramassés quotidiennement par le prestataire privé sur le secteur augmente sensiblement. Cette prestation a été mise en place à partir de l’année 2017. Cela correspond aux nouvelles mesures prises entre le service environnement et les services de propreté des villes qui signalent plus régulièrement des dépôts.

### Évolution de tonnages collectés sur 10 ans

En 2019, l’équivalent de 390 kg/hab. d’emballages et de déchets résiduels ont été collectés en porte-à-porte sur le secteur du Haut Val-de-Marne contre 342 kg/hab. en 2009, soit une augmentation de 48 kg/hab. Au cours de la même période, la part de recyclables secs collectés sélectivement a, quant à elle, beaucoup progressé (+ 23%).

D’une manière générale, l’augmentation de la production des déchets collectés en porte-à-porte sur la dernière décennie peut s’expliquer par :

- la mise en place de la collecte en porte-à-porte des emballages en mélange (ajout des journaux et magazines) mis en place à partir de l’année 2009,
- la variation conjoncturelle liée à l’activité économique impactant directement la consommation des ménages et donc la production des déchets ménagers et assimilés.

L’activité des déchèteries a été marquée de son côté par une constante augmentation des tonnages : + 2 581 tonnes soit + 41% en 10 ans.

Globalement, sur les dix dernières années (2009/2019), la production de déchets sur le secteur du Haut Val-de-Marne a augmenté de +18%.

Il convient de noter également, que la population totale du territoire a progressé sur la même période passant de 104 237 habitants en 2009 à 107 568 habitants en 2019 soit + 3%.

### ■ Secteur Bonneuil-sur-Marne

Secteur Bonneuil-sur-Marne	2018	2019	Évolution 2018/2019	Ratios 2019 kg/hab <sup>(1)</sup>	Données IDF 2016 (IAU-ORDIF)	Données France 2015 (IAU-ORDIF)
<b>Total collecte en porte-à-porte</b>	<b>6 406 t</b>	<b>6 432 t</b>	<b>0,4%</b>	<b>358 kg/hab</b>	<b>388 kg/hab</b>	<b>374 kg/hab</b>
dont déchets ménagers résiduels	4 975 t	4 928 t	-0,9%	275 kg/hab	287 kg/hab	261 kg/hab
dont recyclables secs (dont les refus)	584 t	691 t	18,4%	38 kg/hab	55 kg/hab	77 kg/hab
dont emballages/papiers	423 t	522 t	23,4%	29 kg/hab	35 kg/hab	47 kg/hab
dont verre	160 t	169 t	5,1%	9 kg/hab	20 kg/hab	30 kg/hab
dont déchets végétaux	286 t	251 t	-12,4%	14 kg/hab	20 kg/hab	19 kg/hab
dont encombrants	560 t	562 t	0,2%	31 kg/hab	26 kg/hab	17 kg/hab
<b>Tas sauvages</b>	<b>62,2 t</b>	<b>42,2 t</b>	<b>-32,1%</b>	<b>2 kg/hab</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Apport volontaire (DMS Camion Planète)</b>	<b>3,35 t</b>	<b>3,15 t</b>	<b>-5,9%</b>	<b>0,18 kg/hab</b>	<b>0,09 kg/hab</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6 471 t</b>	<b>6 477 t</b>	<b>0,1%</b>	<b>361 kg/hab</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

(1) Population légale municipale INSEE 2017 Bonneuil-sur-Marne : 17 950 hab.

En 2019, le poids total des déchets ménagers pris en charge sur la ville de Bonneuil-sur-Marne s’élève à 6 477 tonnes (6 471 tonnes en 2018) répartis comme suit :

- 6 432 tonnes de déchets collectés en porte-à-porte,
- 42,2 tonnes de dépôts sauvages,
- 3,2 tonnes de déchets toxiques ménagers (DMS) en apport volontaire.

Le tonnage global est stable, +0,1% par rapport à 2018, alors que la population augmente de 5,6%.

Sur les flux collectés en porte-à-porte, il en ressort :

- une augmentation significative de la production du flux des recyclables collectés (emballages, journaux, verre), en cohérence avec la mise en place de l’extension des consignes de tri, augmentant la quantité d’emballages/papiers collectée (+23,4%) avec un effet d’entraînement sur le verre (+5,1%). Le ratio de 38 kg/hab. de recyclables secs est encore en-dessous cependant des ratios constatés en Île-de-France (55 kg/hab. en 2016, source : ORDIF),
- une diminution des quantités de déchets verts collectés (-12,4%),
- une diminution de la production de déchets résiduels (275 kg/hab. contre 285 kg/hab. en 2018). Comme en 2018, la production reste inférieure au ratio régional (287 kg/hab. en 2016, source : ORDIF) sur le territoire,
- une stabilité des encombrants. Le poids moyen par habitant de 31 kg/hab. est supérieur au ratio pour l’Île-de-France qui est de 26 kg/hab. (source : ORDIF).

### Évolution de tonnages collectés sur 5 ans

En 2019, l’équivalent de 313 kg/hab. d’emballages et de déchets résiduels ont été collectés en porte-à-porte sur ce secteur contre 303,7 kg/hab. en 2015, soit une augmentation de 9,3 kg/hab. Globalement, sur les cinq dernières années (2015-2019), la production de déchets sur ce secteur a augmenté de 8%. À noter également, que la population totale de ce secteur a progressé sur la même période de 5,6%.

# ORGANISATION GÉNÉRALE DU DISPOSITIF DE TRAITEMENT

## ■ Secteur Plaine Centrale

Les principales installations de traitement utilisées sont les suivantes :

- **un centre de tri** : déchets recyclables secs situé à Limeil-Brévannes,
- **un centre de transfert** : verre d'emballage, encombrants, déchets végétaux localisé à Limeil-Brévannes,
- **des centres de traitement spécialisés**, notamment pour les DMS et les DEEE respectivement situés à Étampes et à Sarcelles,
- **un centre d'enfouissement technique** de classe 2 et 3 localisé à Soignolles-en-Brie,
- **une usine d'incinération** : avec valorisation énergétique implantée à Créteil.

## La valorisation matière ou le recyclage des déchets collectés en porte-à-porte

Les emballages ménagers et journaux-magazines collectés sélectivement en porte-à-porte (bacs jaunes) sont triés et conditionnés sur le centre de tri de la société SUEZ implanté à Limeil-Brévannes.

Les déchets sont alors triés par matériaux : l'acier, l'aluminium, les papiers / cartons et les flaconnages plastiques. Les journaux, magazines, papiers, ainsi qu'une partie des cartons dits DEIC (déchets d'emballages industriels et commerciaux) collectés dans le cadre du service public font l'objet de contrats de reprise particuliers.

**Parmi les emballages collectés chez les ménages et dirigés vers le centre de tri, peuvent être détectés des déchets indésirables, identifiés comme refus de tri** (déchets organiques, des objets en plastique mais non recyclables, etc.). Ils sont incinérés sur le site de Valo'Marne à Créteil où l'énergie produite est valorisée soit en chaleur, soit en électricité.

**Une fois triés par standard de matériaux, les déchets d'emballages ménagers sont vendus à des industriels du recyclage**, soit directement, soit par l'intermédiaire d'entreprises spécialisées. Les recettes de cette vente des matériaux issus de la collecte sélective réduisent d'autant le coût de la gestion des déchets pour la collectivité, et par conséquent, pour le citoyen.

## Le centre de stockage des déchets ultimes

Les déchets ménagers et assimilés non-incinérables (déchets de grande taille) ne pouvant pas être valorisés en raison de leur nature (déchets mêlés) sont évacués en centre de stockage des déchets ultimes de Soignolles-en-Brie (77) de SUEZ Île-de-France. **Ce site fait l'objet d'un traitement des « lixiviats » ou « jus de décharge » en station d'épuration** (Prêles-en-Brie) et **d'une valorisation du biogaz produit** (énergie et production électrique).

## La valorisation énergétique du traitement des déchets résiduels

Les déchets ménagers résiduels sont traités par l'usine d'incinération Valo'Marne, implantée à Créteil. L'usine est exploitée par SUEZ. GPSEA est représentée au sein du Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Urbains du Val-de-Marne (SMITDUVM) qui coordonne la gestion de l'usine.

Le SMITDUVM est composé, en 2019, de 3 Établissements Publics Territoriaux : Grand Paris Sud Est Avenir hors le secteur Plateau Briard, Paris Est Marne & Bois (notamment les communes de Bry-sur-Marne, Champigny-sur-Marne, Fontenay-sous-Bois, Nogent-sur-Marne, Le Perreux-sur-Marne, Saint-Maur-des-Fossés et Villiers-sur-Marne) et Grand Orly Seine Bièvre (commune de Villeneuve-Saint-Georges).

L'incinération des déchets permet de réduire le volume de déchets et de fournir de l'énergie sous forme d'électricité au réseau électrique mais également de la chaleur, grâce au raccordement de l'usine au réseau de chauffage urbain de Créteil.

Le centre d'incinération est équipé d'outils de traitement aux dernières normes afin de nettoyer les fumées d'incinération avant rejet dans l'atmosphère.

Grâce à un traitement approprié des mâchefers (sous-produit de l'incinération), l'acier et l'aluminium sont récupérés et valorisés. La plus grande partie des 39 282 tonnes de produits sortis de Valo'Marne ont été utilisés à des fins routières pour les remblais (85%), et 8,5% ont été valorisés en tant que ferreux et non-ferreux en aciérie et sidérurgie. Le tonnage restant est lié à l'effet stock des phases de traitement du mâchefer.

Les éléments techniques et financiers relatifs à l'usine d'incinération de Créteil font l'objet d'un rapport de délégation de service public présenté chaque année à la commission consultative des services publics locaux ad hoc. Les résultats des mesures environnementales menées sur le site sont disponibles en continu sur : <http://mesures-environnementales.sita.fr/view/site/creteil-94028>

En 2019, s'est tenue la concertation sur le projet d'évolution de l'usine. Ce projet vise à la fois à adapter les capacités de traitement des déchets au besoin de valorisation énergétique en dimensionnant le site pour pouvoir traiter 365 000 tonnes de déchets par an mais également à réduire encore davantage son impact environnemental. À cet égard, un nouveau mode de traitement des fumées permet de faire baisser rejets atmosphériques et un mode de traitement des effluents amélioré vise à atteindre un objectif de zéro rejet industriel liquide. Enfin, ce projet d'évolution de l'usine augmente la capacité de fourniture d'énergie aux habitants de Créteil, via le réseau de chaleur urbain.



Crédit photo Trilogic - Thierry Duvivier



### Performances de tri des emballages et journaux-magazines expédiés vers les filières

Tonnages d'emballages et journaux-magazines expédiés aux filières de recyclage <sup>(1)</sup>	2018	2019	Évolution 2018/2019	Performance 2019 <sup>(2)</sup>	Données <sup>(3)</sup> France 2016 Milieu urbain
Bouteilles, flacons, pots, barquettes et autres rigides	714 t	743 t	4,1%	4,60 kg/hab	5,80 kg/hab
Emballages en acier	153 t	151 t	-1,3%	0,93 kg/hab	2,10 kg/hab
Emballages en aluminium	43 t	63 t	44,1%	0,39 kg/hab	0,30 kg/hab
Papiers/cartons complexés (Briques)	114 t	43 t	-62,4%	0,27 kg/hab	0,80 kg/hab
Papiers/cartons non complexés (cartons)	1 928 t	1 477 t	-23,4%	9,13 kg/hab	12,10 kg/hab
Verre	1 971 t	2 192 t	11,2%	13,55 kg/hab	34,20 kg/hab
Journaux-magazines	1 379 t	968 t	-29,9%	5,98 kg/hab	15,11 kg/hab
Gros de Magasin	654 t	742 t	13,4%	4,59 kg/hab	-
dont gros de Magasin issu de la CS	514 t	568 t	10,5%	3,51 kg/hab	-
dont gros de Magasin issu des ZAC	141 t	174 t	24,0%	1,08 kg/hab	-
Housses plastiques (y compris films PE)	182 t	171 t	-5,9%	1,06 kg/hab	0,80 kg/hab
Cartons dit DEIC <sup>(2)</sup>	476 t	408 t	-14,3%	2,52 kg/hab	-
Refus de tri	1 586 t	1 854 t	16,9%	11,46 kg/hab	-
dont refus de tri de la CS	1 275 t	1 544 t	21,1%	9,55 kg/hab	-
dont refus de tri des cartons des ZAC	311 t	310 t	-0,5%	1,91 kg/hab	-
Total (hors refus de tri)	7 615 t	6 957 t	-8,6%	43,02 kg/hab	-
Total déchets	9 201 t	8 811 t	-4,2%	54,49 kg/hab	-
Stock non évacué en fin d'année (hors verre)	264 t	974 t	-	-	-
Taux de refus des emballages en bi flux des ménages (hors verre) <sup>(1)</sup>	20,2%	27,0%	33,3%	-	13,1%
Taux de refus des papiers cartons des ZAC <sup>(1)</sup>	33,5%	34,7%	3,5%	-	-

(1) Données centre de tri

(2) DEIC : déchets d'emballages industriel et commercial

(3) Données CITEO : performance nationale 2016 par matériau pour les usagers ménagers ou assimilés après extension consignes de tri

### ■ Secteur Haut Val-de-Marne

Les emballages collectés en porte-à-porte dans le bac jaune de la collecte sélective sont acheminés depuis janvier 2016 au centre de tri SUEZ de Limeil-Brévannes pour y être de nouveau triés par matériaux, puis acheminés selon les différentes filières chez des repreneurs.

Le tableau ci-dessous récapitule les types de traitements de chaque déchet et la valorisation associée.

Flux	Mode de collecte	Nature de traitement	Nature de valorisation
Ordures ménagères	Porte-à-porte	• Incinération à Créteil Incinération Énergie	Valorisation énergétique
Déchets des marchés	Porte-à-porte		
Verre	Porte-à-porte	• Transfert au centre TAÏS Bonneuil-sur-Marne • Recyclage par Saint-Gobain	Valorisation matière
	Apport volontaire		
Journaux & magazines seuls	Apport volontaire	• Tri/transfert au centre SUEZ Limeil-Brévannes • Recyclage par UPM	Valorisation matière
Emballages ménagers	Porte-à-porte	• Tri au centre SUEZ Limeil-Brévannes • Recyclage par divers repreneurs	Valorisation matière
Refus de tri	Porte-à-porte	• Tri au centre SITA Limeil-Brévannes • Incinération à Valo'Marne	Valorisation énergétique
Ferrailles	Déchèterie	• Tri par TAÏS Bonneuil-sur-Marne • Recyclage	Valorisation matière
Déchets végétaux	Porte-à-porte	• Compostage sur la plateforme TEVA La Queue-en-Brie	Valorisation matière
	Déchète		
Encombrants	Porte-à-porte	• Tri par TAÏS Bonneuil-sur-Marne • Recyclage et enfouissement	Valorisation matière pour la fraction recyclable
	Déchète		
Gravats	Déchète	• Tri par TAÏS Bonneuil-sur-Marne • Réemploi	Valorisation matière
Déchets ménagers spéciaux	Apport volontaire	• Tri, • Recyclage et/ou incinération par Triadis	Valorisation énergétique ou matière
	Déchète	• Tri, • Recyclage et/ou incinération par Triadis + Éco-DDS	Valorisation énergétique ou matière
DEEE	Déchète	• Tri, recyclage et/ou incinération par Éco-Système puis ÉcoLogic à partir de juillet 2017	Valorisation énergétique ou matière
Huiles minérales	Déchète	• Tri, recyclage et/ou incinération par RODOR	Valorisation énergétique ou matière
Huiles végétales	Déchète	• Tri, recyclage et/ou incinération par Écogras	Valorisation énergétique ou matière

### Performances de tri des emballages et journaux-magazines expédiés

Tonnages d'emballages et journaux-magazines expédiés aux filières de recyclage <sup>(1)</sup>	2018	2019	Évolution 2018 / 2019	Performance 2019 <sup>(2)</sup>	Données <sup>(3)</sup> France 2016 Milieu urbain
Bouteilles et flacons plastiques	569 t	562 t	-1%	5,20 kg/hab	5,80 kg/hab
Emballages en acier	145 t	163 t	12%	1,51 kg/hab	2,10 kg/hab
Emballages en aluminium	49 t	36 t	-27%	0,33 kg/hab	0,30 kg/hab
Papiers/cartons complexés (briques)	78 t	53 t	-32%	0,49 kg/hab	0,80 kg/hab
Papiers/cartons non complexés (cartons)	1 544 t	1 279 t	-17%	11,82 kg/hab	12,10 kg/hab
Verre	2 073 t	1 717 t	-17%	15,88 kg/hab	34,20 kg/hab
Journaux-magazines	767 t	1 044 t	36%	9,65 kg/hab	15,11 kg/hab
Gros de magasin (GM)	371 t	488 t	32%	4,51 kg/hab	-
Refus de tri	866 t	999 t	15%	9,24 kg/hab	-
<b>Total déchets expédiés vers les filières (hors refus de tri)</b>	<b>5 596 t</b>	<b>5 342 t</b>	<b>-5%</b>	<b>49,39 kg/hab</b>	-
<b>Total déchets collectés</b>	<b>6 462 t</b>	<b>6 341 t</b>	<b>-2%</b>	<b>58,63 kg/hab</b>	-

(1) Données centre de tri

(2) DEIC : déchets d'emballages industriel et commercial

(3) Données CITEO : performance nationale 2016 par matériau pour les usagers ménagers ou assimilés après extension consignes de tri

### ■ Secteur Bonneuil-sur-Marne

Les emballages collectés en porte-à-porte dans le bac jaune de la collecte sélective sont acheminés au centre de tri de SUEZ à Limeil-Brévannes pour y être de nouveau triés par matériaux, puis acheminés selon les différentes filières chez des repreneurs.

### Performances de tri des emballages et journaux-magazines collectés et expédiés

Tonnages d'emballages et journaux-magazines expédiés aux filières de recyclage <sup>(1)</sup>	2018	2019	Évolution 2018/2019	Performance 2019 <sup>(2)</sup>	Données <sup>(3)</sup> France 2016 Milieu urbain
Bouteilles et flacons plastiques	86,2 t	35,7 t	-58,6%	1,99 kg/hab	5,30 kg/hab
Emballages en acier	6,29 t	39,04 t	521,0%	2,17 kg/hab	13,40 kg/hab
Emballages en aluminium	0,00 t	0,00 t	-	-	
Papiers/cartons complexés (briques)	0,47 t	0,00 t	-	-	
Papiers/cartons non complexés (cartons)	165,1 t	124,6 t	-24,5%	6,94 kg/hab	
Verre	148,6 t	169,6 t	14,1%	9,45 kg/hab	32,90 kg/hab
Journaux-magazines	70,9 t	0,0 t	-	-	15,11 kg/hab
Gros de Magasin	29,0 t	81,0 t	179,5%	4,51 kg/hab	-
Refus de tri	79,7 t	106,4 t	33,5%	5,9 kg/hab	-
Total (hors refus de tri)	506,5 t	449,9 t	-11,2%	25,1 kg/hab	-
Total déchets	586,2 t	556,3 t	-5,1%	31,0 kg/hab	-
Stock non évacué en fin d'année (hors verre)	45,9 t	230,0 t	-	-	-
Taux de refus des emballages en bi flux des ménages (hors verre) <sup>(1)</sup>	18,2%	27,5%	51,1%	-	16,2%

(1) Données centre de tri

(2) Population légale municipale INSEE 2017 Bonneuil-sur-Marne : 17 950 hab.

(3) Données CITEO : performance nationale 2016 par matériau pour les usagers ménagers ou assimilés sans extension consignes de tri

# LES INDICATEURS FINANCIERS

### ■ Secteur Plaine Centrale

#### Les dépenses du service

##### »»» Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 19 756 637 €TTC incluant les dépenses du personnel affecté à la collecte et se décomposent comme suit :

Dépenses de fonctionnement (TTC)	2019
Pré-collecte et collecte au porte à porte	10 144 072 €
Tri et traitement des déchets	11 549 €
Incinération des déchets	16 992 €
Communication	17 855 €
Participation au SMITDUEVM	7 376 719 €
Charges de personnel et frais assimilés	2 039 926 €
Animations scolaires	20 224 €
Divers (matériel, fournitures, entretien, etc.)	129 300 €
<b>TOTAL</b>	<b>19 756 637 €</b>

#### TVA À TAUX RÉDUIT :

##### Une source importante d'économie

L'article 31 de la loi de finances de 1999 et l'article 279 du code général des impôts permettent aux collectivités s'engageant dans la valorisation des emballages, par le biais d'un contrat avec une société agréée par l'État, de bénéficier d'un taux de TVA réduit (10 au lieu de 20 % depuis la loi de finances rectificative pour 2013, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2014) sur toutes les prestations de collecte et traitement des déchets.

### »»» Dépenses d'investissement

Le montant des dépenses d'investissement s'élève à 464 942 €TTC comprenant :

Dépenses d'investissement (TTC)	2019
Études diagnostic et étude d'opportunités d'implantation de conteneurs enterrés	39 505 €
Acquisition de composteurs domestiques	9 119 €
Remplacement d'un bungalow sanitaire et rénovation des installations électriques dans la déchèterie de Limeil-Brévannes	33 697 €
Dépenses diverses pour les déchèteries d'Alfortville, Créteil et Limeil-Brévannes	1 259 €
Travaux d'implantation et fourniture de conteneurs enterrés à Créteil	178 703 €
Travaux d'implantation et fourniture de conteneurs enterrés à Limeil-Brévannes	202 659 €
<b>TOTAL</b>	<b>464 942 €</b>

### Les recettes du service

#### »»» Recettes de fonctionnement

Les recettes sont essentiellement composées de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) dont l'assiette de base est la même que celle de la taxe foncière.

Des recettes complémentaires existent et permettent de limiter la pression fiscale. Il s'agit essentiellement des recettes liées à la collecte sélective (soutien à la performance et vente des matériaux) mais aussi à des redevances pour service rendu (dépôt en déchèteries, enlèvements d'office).

Recettes de fonctionnement (TTC)	2019
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	20 867 979 €
Soutien aux D3E (OCAD3E)	8 369 €
Soutien à la tonne recyclée (Citeo emballages)	1 208 632 €
Soutien à la tonne recyclée (Citeo papiers)	108 499 €
Soutien à la tonne recyclée (ÉCO-MOBILIER)	56 160 €
Soutien à la tonne recyclée (Fonds de recyclage petits aluminiums)	2 996 €
Soutien à la tonne recyclée (ECODDS)	5 292 €
Vente d'éco-composteurs	2 448 €
Vente des matériaux recyclés (repreneurs)	451 434 €
Redevances d'accès à la déchèterie pour les professionnels	4 774 €
Enlèvement d'office des dépôts sauvages	4 618 €
<b>TOTAL</b>	<b>22 721 200 €</b>

### »»» Recettes d'investissement

Le montant des recettes d'investissement s'élève à 553 599 €TTC, réparti de la manière suivante :

Recettes d'investissement (TTC)	2019
Subvention de l'État (ANRU) pour l'implantation de conteneurs au Grand Ensemble à Alfortville	19 726 €
Subvention de la Région Île-de-France pour l'implantation de conteneurs à Alfortville	24 952 €
Subvention de la Région Île-de-France pour l'implantation de conteneurs à Créteil	402 701 €
Subvention de la Région Île-de-France pour l'implantation de conteneurs à Limeil-Brévannes	54 937 €
Participation du bailleur Valophis pour l'implantation de conteneurs enterrés dans le quartier Petit-Pré Sablières	48 395 €
Soutien de l'organisme OCAD3E à la collecte des déchets issus des équipements électriques et électroniques	2 888 €
<b>TOTAL</b>	<b>553 599 €</b>

#### »»» Calcul de la TEOM

Chaque année, le Conseil de Territoire vote le produit attendu de la TEOM en fonction des dépenses prévisionnelles du service d'élimination des déchets. Cette taxe est assise sur la même assiette que la taxe sur le foncier bâti.

Le recouvrement du produit voté est garanti par les services fiscaux, qui prélèvent en contrepartie sur le contribuable 8% de frais de gestion et de risque d'impayés.

## ■ Secteur Haut Val-de-Marne

### Les dépenses du service

#### »»» Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 12 630 649 €TTC incluant les dépenses du personnel affecté à la collecte et se décomposent comme suit :

Dépenses de fonctionnement (TTC)	2019
Pré-collecte et collecte au porte-à-porte	6 114 947 €
Tri et traitement des déchets	0 €
Incineration des déchets	0 €
Communication	11 942 €
Participation au SMITDUVM	4 933 580 €
Charges de personnel et frais assimilés	1 554 283 €
Divers (matériel, fournitures, entretien des véhicules, etc.)	15 897 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 630 649 €</b>

#### »»» Dépenses d'investissement

Le montant des dépenses d'investissement s'élève à 277 159 €TTC comprenant :

Dépenses d'investissement (TTC)	2019
Études diagnostic et étude d'opportunités d'implantation de conteneurs enterrés	21 149 €
Achat de bacs de pré-collecte	233 828 €
Renouvellement des extincteurs dans la déchèterie de La Queue-en-Brie	287 €
Achats de deux bennes pour la déchèterie de La Queue-en-Brie	8 442 €
Remplacement de deux portes d'entrée et d'une clôture dans la déchèterie de La Queue-en-Brie	12 504 €
Renouvellement des extincteurs dans la déchèterie de Sucy-en-Brie	949 €
<b>TOTAL</b>	<b>277 159 €</b>

## Les recettes du service

### »»» Recettes de fonctionnement

Les recettes sont essentiellement composées de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) dont l'assiette de base est la même que celle de la taxe foncière.

Des recettes complémentaires existent et permettent de limiter la pression fiscale. Il s'agit essentiellement des recettes liées à la collecte sélective (soutien à la performance et vente des matériaux).

Recettes de fonctionnement (TTC)	2019
Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères	13 032 006 €
Soutien aux D3E (OCAD3E)	5 597 €
Soutien à la tonne recyclée (Citeo emballages)	808 338 €
Soutien à la tonne recyclée (Citeo papiers)	72 565 €
Soutien à la tonne recyclée (ÉCO-MOBILIER)	37 560 €
Soutien à la tonne recyclée (Fonds de recyclage petits aluminiums)	2 004 €
Soutien à la tonne recyclée (ECODDS)	3 539 €
Vente de matériaux recyclés (repreneurs)	400 259 €
Redevances d'accès à la déchèterie pour les professionnels	1 485 €
Remboursement de l'avance forfaitaire du marché de collecte	299 789 €
<b>TOTAL</b>	<b>14 663 142 €</b>

### »»» Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement pour l'année 2019 s'élèvent à 1 931 € et correspondent au soutien de l'organisme OCAD3E à la collecte des déchets issus des équipements électriques et électroniques.

## ■ Secteur Bonneuil-sur-Marne

### Les dépenses du service

#### »»» Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 034 115 €TTC (incluant les dépenses du personnel affecté à la collecte et se décomposent comme suit :

Dépenses de fonctionnement (TTC)	2019
Pré-collecte et collecte au porte-à-porte	1 028 571 €
Tri et traitement des déchets	0 €
Incinération des déchets	0 €
Communication	1 982 €
Participation au SMITDUVM	818 804 €
Charges de personnel et frais assimilés	184 758 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 034 115 €</b>

#### »»» Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement pour l'année 2019 s'élèvent à 3 510 € et correspondent à l'étude d'opportunité d'implantation de conteneurs enterrés.

### Les recettes du service

#### »»» Recettes de fonctionnement

Les recettes sont essentiellement composées de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) dont l'assiette de base est la même que celle de la taxe foncière. Les autres recettes sont liées à la collecte sélective (soutien à la performance et vente des matériaux).

Recettes de fonctionnement (TTC)	2019
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	1 783 990 €
Soutien à la tonne recyclée (Citeo emballages)	134 156 €
Soutien à la tonne recyclée (Citeo papiers)	12 043 €
Soutien à la tonne recyclée (ECODDS)	0 €
Vente des matériaux recyclés (repreneurs)	20 185 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 950 374 €</b>

#### »»» Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement pour l'année 2019 s'élèvent à 321 € et correspondent au soutien de L'organisme OCAD3E à la collecte des déchets issus des équipements électriques et électroniques.

*Nota bene : les données relatives au coût du service sont extraites du compte administratif (CA) 2019 et correspondent aux dépenses et recettes effectivement réalisées sur l'année.*

# LES PERSPECTIVES

## CONTENEURS ENTERRÉS

Afin de mener une politique publique visant à améliorer le cadre de vie des administrés, à favoriser la collecte sélective et à maîtriser les coûts de collecte, les élus de GPSEA ont décidé de poursuivre le déploiement de la collecte des déchets par conteneurs enterrés sur l'habitat collectif dense sur l'ensemble du territoire. **En 2020, un nouveau Programme Pluriannuel d'investissement sera établi, en concertation avec l'ensemble des villes du Territoire.**

Des projets identifiés dans le PPI 2016-2019 devraient se concrétiser, notamment au droit des quartiers ci-dessous :

- Chantereine (Coallia) à Alfortville.
- Duvauchelle à Créteil : hôtels 3\* et 4\*, fondation Martin Luther King.
- La Hêtraie (Paris Habitat) à Limeil-Brevannes.

## TRI ET SENSIBILISATION

Par ailleurs, en lien avec d'autres villes du Territoire, GPSEA continuera à soutenir de nouvelles démarches de tri en 2020. L'objectif est de sensibiliser les plus jeunes l'intérêt de récupérer et transformer les déchets.

Le réseau territorial d'éducation à l'environnement et au développement durable mis en place en 2018, rassemblant des référents des villes et animé par la Direction du Développement durable, doit permettre d'échanger les expériences, repérer les bonnes pratiques et mutualiser les outils pédagogiques, afin notamment de **faire évoluer les comportements en matière de tri des déchets.**

Toutes ces actions figurent d'ailleurs dans le futur Plan Climat de GPSEA, au titre de son volet sur l'économie circulaire.

## RENOUVELLEMENT DES MARCHÉS DE COLLECTE

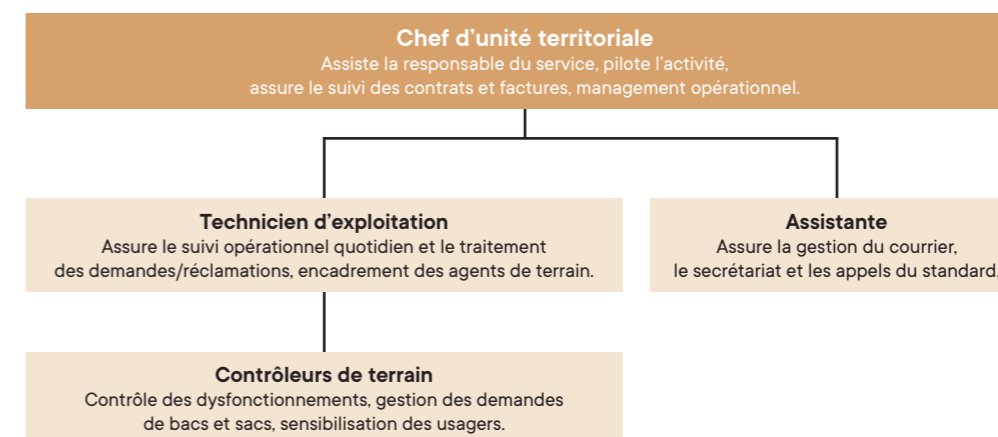
Les actuels marchés de collecte arrivant à échéance en juin 2021, un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage sera lancé. Le titulaire du marché aura pour mission d'analyser les organisations actuelles afin de poursuivre le travail d'harmonisation amorcé par le marché en cours. Une réflexion particulière sera menée sur la gestion des déchets et les enjeux réglementaires en matière de gestion des déchets auxquels GPSEA devra répondre sur les prochaines années, notamment la gestion des biodéchets.

# ANNEXES

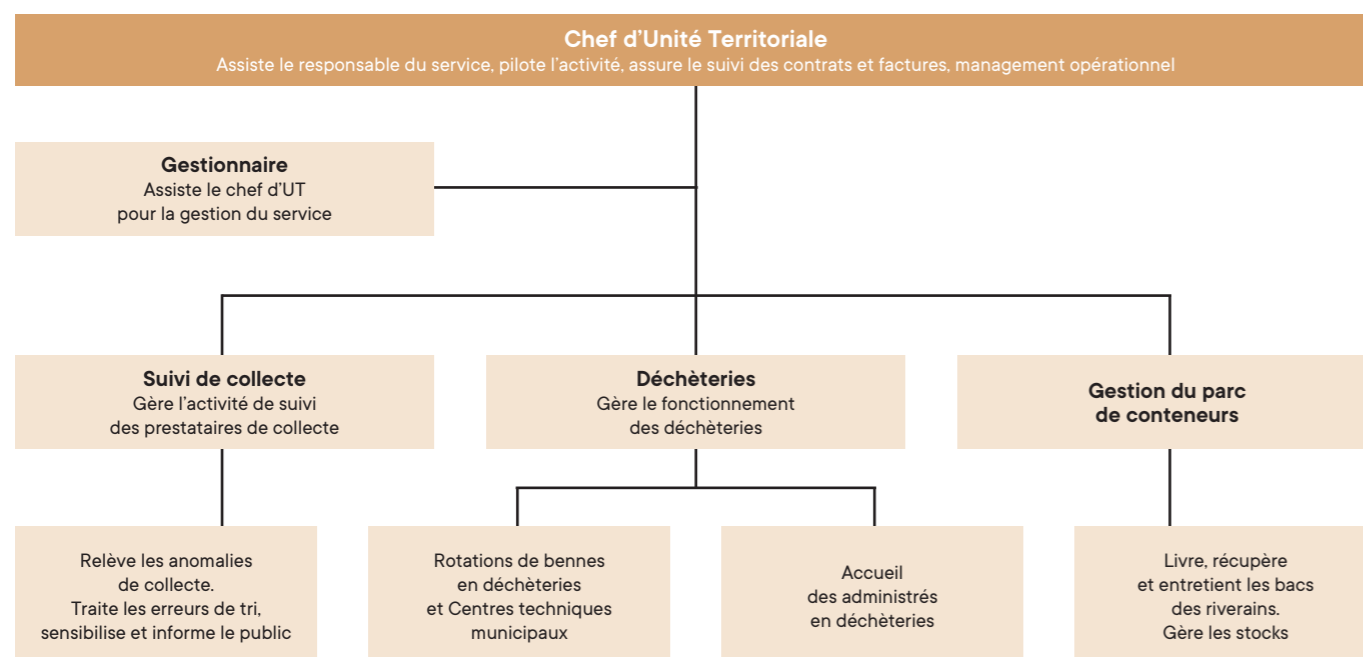
## LE SERVICE ENVIRONNEMENT

Regroupés sous la direction d'une cheffe de service, les deux unités territoriales organisent et gèrent la collecte et le traitement des déchets ménagers sur leurs secteurs de rattachement.

### ■ Secteur Plaine Centrale / Bonneuil-sur-Marne



## ■ Secteur Haut Val-de-Marne



## LES PRINCIPALES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES PAR GRAND PARIS SUD EST AVENIR À DES ENTREPRISES SOUS CONTRAT AU COURS DE L'ANNÉE 2019

### ■ Secteur Plaine Centrale

Nom de l'entreprise	Nature prestation	Type de contrat et durée	Échéance	Montant annuel des prestations 2019 (en €TTC)
TEMACO	Location et maintenance des conteneurs	MP 5 ans + 2 ans en option	15/06/2021	855 269 €
SUEZ	Collectes sélectives des déchets ménagers et assimilés hors encombrants et dépôts sauvages	MP 5 ans + 2 ans en option	15/06/2021	6 434 336 €
SUEZ	Collecte et tri des encombrants et des dépôts sauvages, exploitation des déchèteries	MP 5 ans + 2 ans en option	15/06/2021	2 524 468 €
<b>Total</b>				<b>9 814 073 €</b>

### ■ Secteur Plaine Centrale Haut Val-de-Marne

Nom de l'entreprise	Nature prestation	Type de contrat et durée	Échéance	Montant annuel des prestations 2019 (en €TTC)
SUEZ	Collectes sélectives des déchets ménagers et assimilés	MP 5 ans + 2 ans en option	14/06/2021	6 128 004 €
<b>Total</b>				<b>6 128 004 €</b>

### ■ Secteur Bonneuil-sur-Marne

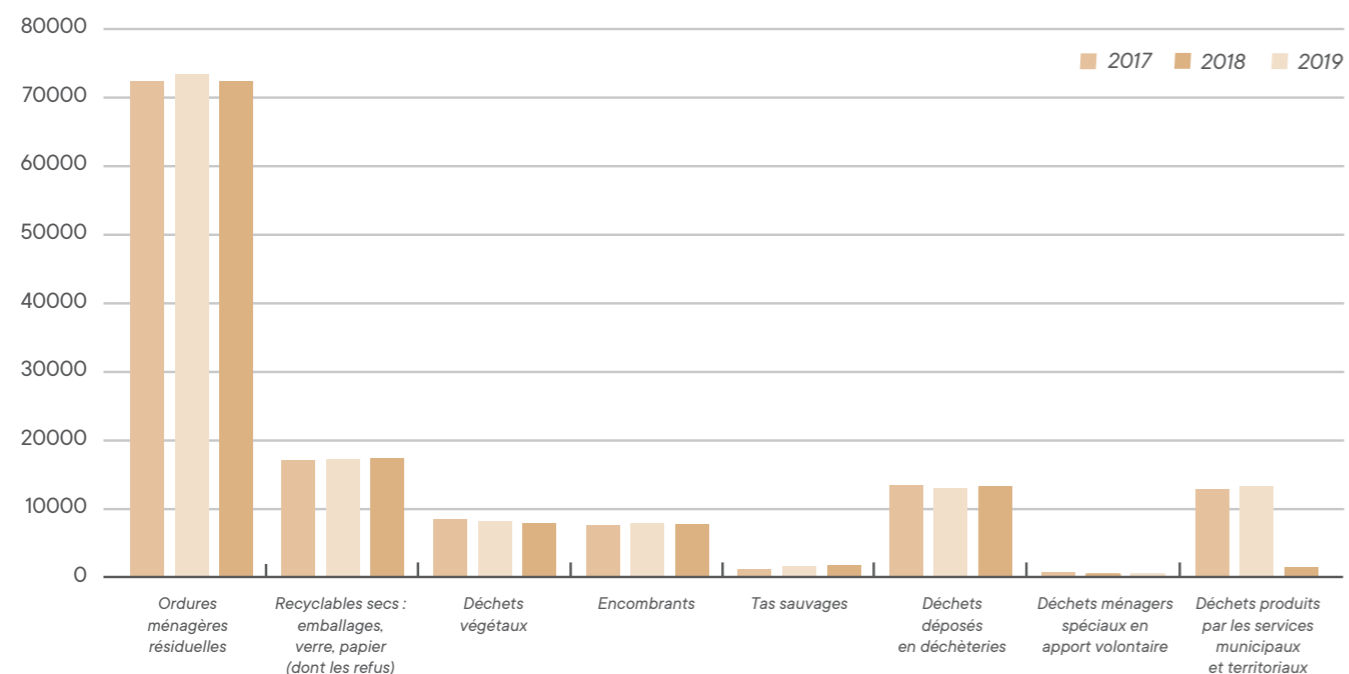
Nom de l'entreprise	Nature prestation	Type de contrat et durée	Échéance	Montant annuel des prestations 2018 (en €TTC)
TEMACO	Location et maintenance des conteneurs	MP 5 ans + 2 ans en option	15/06/2021	59 786 €
OTUS	Collectes sélectives des déchets ménagers et assimilés et traitement des encombrants	MP 4 ans + 2 ans en option	15/04/2021	954 029 €
<b>Total</b>				<b>1 013 815 €</b>

## INDICATEURS SUR LE SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS DE GPSEA

Synthèse des tonnages collectés et traités en 2019 hors SIVOM de l'Yerres et des Sénarts

Flux	Secteur Plaine Centrale	Secteur Bonneuil-sur-Marne	Secteur Haut Val-de-Marne	Total
Ordures ménagères résiduelles	41 395 t	4 928 t	26 118 t	72 441 t
Recyclables secs : emballages, verre, papier (dont les refus)	9 699 t	691 t	7 068 t	17 458 t
Déchets végétaux	1 707 t	251 t	5 749 t	7 707 t
Encombrants	3 919 t	562 t	3 061 t	7 542 t
Tas sauvages	1 101 t	42 t	498 t	1 641 t
Déchets déposés en déchèteries	4 587 t		8 452 t	13 039 t
Déchets ménagers spéciaux en apport volontaire		3,15 t		3 t
Déchets produits par les services municipaux et territoriaux	9 104 t		3 144 t	12 248 t
<b>Total en 2019</b>	<b>71 513 t</b>	<b>6 477 t</b>	<b>54 489 t</b>	<b>132 079 t</b>

### Évolution des tonnages de GPSEA entre 2017 et 2019 par flux (en tonne)



### Secteur Plaine Centrale en 2019

Nom de l'EPCI :	GPSEA sect. Plaine Centrale
Compétence :	Collecte
Nombre de communes :	3
Taux d'habitat vertical :	74%

### Indicateurs techniques sur les opérations de collecte

Mode principal de gestion du service de collecte : régie ou prestations	prestation		
	2018 Base population INSEE 2016	2019 Base population INSEE 2017	Données IDF 2016 (IAU-ORDIF)
Population desservie (INSEE)	159 981 hab	161 714 hab	-
Tonnage total de déchets collectés	71 916 t	71 513 t	-
Total déchets collectés au PAP + AV (ratio par habitant)	356 kg/hab	351 kg/hab	388 kg/hab
dont ordures ménagères résiduelles collectées au PAP + AV (ratio par habitant)	261 kg/hab	256 kg/hab	287 kg/hab
dont emballages (dont verre) et journaux-magazines collectés au PAP + AV (ratio par habitant)	60 kg/hab	60 kg/hab	55 kg/hab
dont déchets végétaux collectés au PAP (ratio par habitant)	13 kg/hab	12 kg/hab	20 kg/hab
dont encombrants collectés au PAP (ratio par habitant)	24 kg/hab	24 kg/hab	26 kg/hab
Taux de refus en centre de tri (pour les usagers ménagers)	20,2%	27,0%	24,0%
Déchets apportés en déchèterie (ratio par habitant)	27 kg/hab	28 kg/hab	68 kg/hab
Mode principal de traitement des déchets ménagers	incinération	incinération	incinération

### ■ Secteur Haut Val-de-Marne en 2019

Nom de l'EPCI	GPSEA sect. Haut Val-de-Marne
Compétence :	collecte et traitement
Nombre de communes :	7
Taux d'habitat vertical :	50%

#### Indicateurs techniques sur les opérations de collecte

Mode principal de gestion du service de collecte : régie ou prestations	prestation			
		2018 Base population INSEE 2015	2019 Base population INSEE 2017	Données IDF 2016 (ORDIF)
Population desservie (INSEE)		107 568 hab	108 155 hab	
Tonnage total de déchets collectés		55 354 t	54 489 t	
Total déchets collectés au PAP (ratio par habitant)		397 kg/hab	390 kg/hab	388 kg/hab
dont ordures ménagères résiduelles collectées au PAP (Ratio par habitant)		248 kg/hab	241 kg/hab	287 kg/hab
dont emballages (dont verre) et journaux-magazines collectés au PAP (ratio par habitant)		64 kg/hab	67 kg/hab	55 kg/hab
dont déchets végétaux collectés au PAP (ratio par habitant)		55 kg/hab	53 kg/hab	20 kg/hab
dont encombrants collectés au PAP (ratio par habitant)		31 kg/hab	28 kg/hab	26 kg/hab
Taux de refus en centre de tri (pour les usagers ménagers)		19,9%	21,6%	24,0%
Déchets apportés en déchèterie (ratio par habitant)		79 kg/hab	78 kg/hab	68 kg/hab
Mode principal de traitement des déchets ménagers		incinération	incinération	incinération

### ■ Secteur Bonneuil-sur-Marne en 2019

Nom de l'EPCI	GPSEA sect. Bonneuil sur Marne
Compétence :	Collecte
Nombre de communes :	1
Taux d'habitat vertical :	78%

#### Indicateurs techniques sur les opérations de collecte

Mode principal de gestion du service de collecte : régie ou prestations	prestation			
		2018 Base population INSEE 2016	2019 Base population INSEE 2017	Données IDF 2016 (IAU-ORDIF)
Population desservie (INSEE)		17 452 hab	17 950 hab	-
Tonnage total de déchets collectés		6 471 t	6 477 t	-
Total déchets collectés au PAP (ratio par habitant)		367 kg/hab	358 kg/hab	388 kg/hab
dont déchets ménagers résiduels collectés au PAP (Ratio par habitant)		285 kg/hab	275 kg/hab	287 kg/hab
dont emballages (dont verre) et journaux-magazines collectés au PAP (ratio par habitant)		33 kg/hab	38 kg/hab	55 kg/hab
dont déchets végétaux collectés au PAP (ratio par habitant)		16 kg/hab	14 kg/hab	20 kg/hab
dont encombrants collectés au PAP (ratio par habitant)		32 kg/hab	31 kg/hab	26 kg/hab
Taux de refus en centre de tri (pour les usagers ménagers)		18,2%	27,5%	24,0%
Déchets dangereux déposés en apport volontaire (ratio par habitant)		0,19 kg/hab	0,18 kg/hab	0,09 kg/hab
Mode principal de traitement des déchets ménagers		incinération	incinération	incinération







**Europarc**

14, rue le Corbusier  
94046 Créteil cedex  
[www.sudestavenir.fr](http://www.sudestavenir.fr)

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 2 DÉCEMBRE 2020**

**N°CT2020.5/087-2**

L'an deux mil vingt, le deux décembre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni à l'auditorium de la Maison du handball à Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant le tiers des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFFLE, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Patrick FARCY, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, vice-présidents.

Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Philippe LLOPIS, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur François VITSE, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Maurice BRAUD, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE, Madame Marie-Carole CIUNTU, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Virginie DOUET-MARCHAL, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Julie GOMES CORDESSE, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Bruno KERISIT, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Jacqueline LETOUZEY, Madame Rosa LOPES, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Sonia RABA, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Axel URGIN, Madame Marie VINGRIEF, Monsieur Michel WANNIN, Madame Laurence WESTPHAL, Madame Mathilde WIELGOCKI, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Julien BOUDIN à Madame Julie GOMES CORDESSE, Monsieur Jean-Daniel AMSLER à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame France BERNICHI à Monsieur Etienne FILLOL, Monsieur Vincent BEDU à Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Bruno CARON à Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur Laurent CATHALA, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Michel WANNIN.

Etaient absents excusés :

Madame Dominique CARON, Madame Patrice DEPREZ, Madame Oumou DIASSE.

Secrétaire de séance : Madame Pauline ANAMBA-ONANA.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	14/12/20
Accusé réception le	14/12/20
Numéro de l'acte	CT2020.5/087-2
Identifiant télétransmission	094-200058006-20201202-lmc121604-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 2 DÉCEMBRE 2020**

**N°CT2020.5/087-2**

**OBJET :**      **Gestion des déchets urbains - Rapport d'activité 2019 du SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants, L.5219-2 et suivants et L.2224-17-1;

**VU** le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Créteil ;

**VU** le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets ;

**VU** le rapport d'activité 2019 du SIVOM de l'Yerres et des Sénarts ;

**CONSIDERANT** que Grand Paris Sud Est Avenir a adhéré au SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts et lui a transféré la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés sur la partie de son territoire constituée des communes de Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Périgny-sur-Yerres, Santeny et Villecresnes ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,  
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 26 NOVEMBRE 2020,  
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	14/12/20
Accusé réception le	14/12/20
Numéro de l'acte	CT2020.5/087-2
Identifiant télértransmission	094-200058006-20201202-lmc121604-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 2 DÉCEMBRE 2020**

**ARTICLE**                    **PREND ACTE** du rapport d'activité 2019, ci-annexé, du SIVOM  
**UNIQUE** :                    de la vallée de l'Yerres et des Sénarts.

FAIT A CRETEIL, LE DEUX DÉCEMBRE DEUX MIL VINGT.

Le Président,



Signé  
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	14/12/20
Accusé réception le	14/12/20
Numéro de l'acte	CT2020.5/087-2
Identifiant téléransmission	094-200058006-20201202-lmc121604-DE-1-1

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

 [www.sivom.com](http://www.sivom.com)



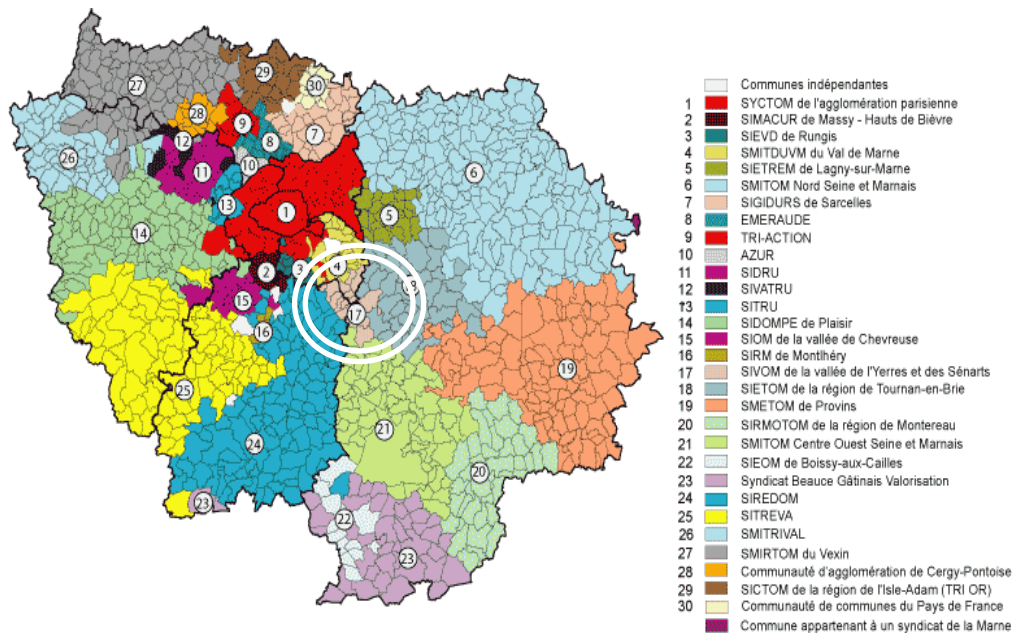
# 2019

<b>Introduction : Présentation du SIVOM</b>	<b>page 4</b>
<b>Chapitre 1 : Les activités de collecte des déchets</b>	<b>page 8</b>
1) Données générales	page 8
2) Les emballages et le papiers	page 17
3) le verre	page 24
4) Les végétaux	page 27
5) Les résiduels	page 28
6) Les encombrants	page 29
7) Les déchets d'équipements électriques et électroniques	page 32
8) Les textiles, linges et chaussures	page 35
9) Les déchets diffus spécifiques	page 38
10) Les piles et accumulateurs	page 39
11) Les matériaux en déchetterie	page 40

<b>Chapitre 2 : Les activités de traitement</b>	page 44
1) Le recyclage des emballages et du papier	page 45
2) La valorisation agronomique et énergétiques des ordures ménagères résiduelles et des végétaux	page 47
<b>Chapitre 3 : Le coût du service</b>	page 57
<b>Chapitre 4 : La Propreté Urbaine</b>	page 65
1) Données générales	page 66
2) Le nettoyage des voies et des espaces publics	page 67
3) Les prestations complémentaires	page 68
<b>Annexes :</b>	
1) Les activités du comité syndical et des instances	page 74
2) La gestion du personnel	page 81
3) L'entretien des véhicules	page 89
4) La gestion des bacs	page 95
5) Les faits marquants 2019	page 99



# Présentation du SIVOM







Le SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts est un syndicat intercommunal mixte à vocation multiple, créé en 1960. Les adhérents du SIVOM sont les Communautés d'Agglomérations :

- VAL D'YERRES VAL DE SEINE
- GRAND PARIS SUD-EST Avenir
- GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART

Et la communauté de Communes :

- L'OREE DE LA BRIE

La population totale du territoire du SIVOM sur la base des chiffres INSEE 2018 est de 176 410 habitants soit une hausse de 0,34% par rapport à 2017 (175 818 habitants).

Adhérents	Département	Nombre de communes	Population 2019	Part/population totale
	91	6	92 984	52,19 %
	94	5	25 757	14,45 %
	77 et 91	2	19 512	10,95 %
	77	2	39 907	22,40 %
<b>TOTAL</b>	<b>3 départements</b>	<b>15 communes</b>	<b>178 160</b>	



**VAL D'YERRES  
VAL DE SEINE**  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



Grand Paris  
**Sud Est**  
Avenir



L'Orée de la Brie



**Grand Paris Sud**  
Seine-Essonne-Sénart

Toutes les activités du SIVOM sont certifiées ISO 14001 depuis le 16 décembre 2005 et OHSAS 18001 depuis le 3 avril 2009 .

TAUX HABITAT VERTICAL	:	40 %
TAUX HABITAT PAVILLONNAIRE	:	60 %
DENSITE	:	1 545 habitants/km <sup>2</sup>
TERRITOIRE DU SYNDICAT	:	111 km <sup>2</sup>
CONTEXTE	:	Semi-Urbain
NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS	:	70 944
NOMBRE DE LOGEMENTS > à 10 FOYERS	:	17 656

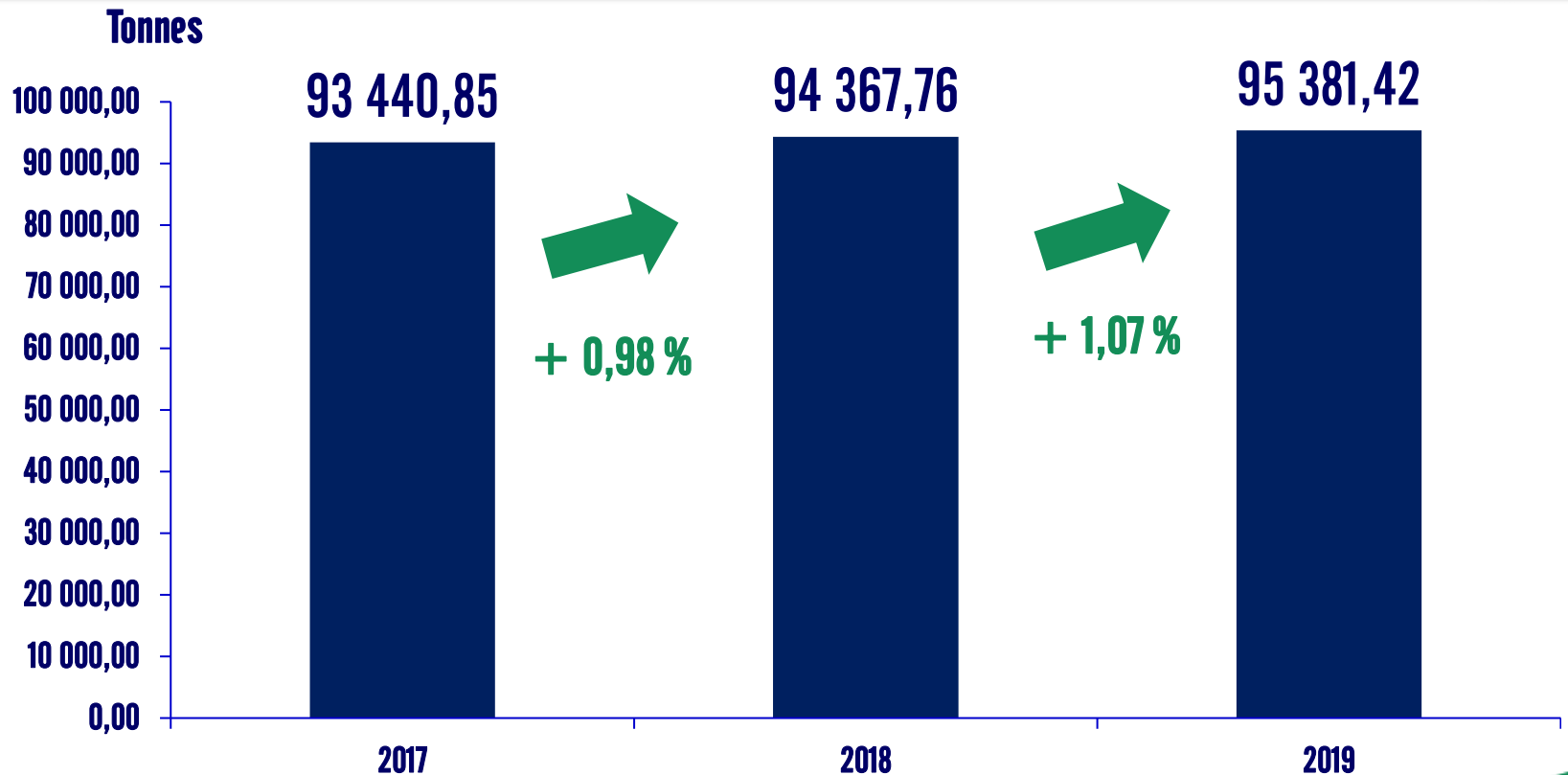
Les compétences exercées par le SIVOM sont réparties en 3 missions :



















- 1 . Collecter les déchets ménagers et assimilés.
- 2 . Valoriser et recycler les déchets.
- 3 . Nettoyer les communes.

Activités	Emballages et papiers	Végétaux	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Encombrants	Gravats	Déchets dangereux
Collecte	Porte à porte  	Porte à porte  	Porte à porte  	Apport Volontaire et porte à porte 	Porte à porte  	Déchetteries  	Déchetteries  
	Traitement	Recyclage 	Compostage 	Méthanisation 	Recyclage 	Recyclage 	Recyclage 

## 1) DONNEES GENERALES

En 2019, le SIVOM a pris en charge 95 381,42 tonnes de déchets, ce qui représente une augmentation de + 1,07 % par rapport à 2018 (+ 1013,66 tonnes).

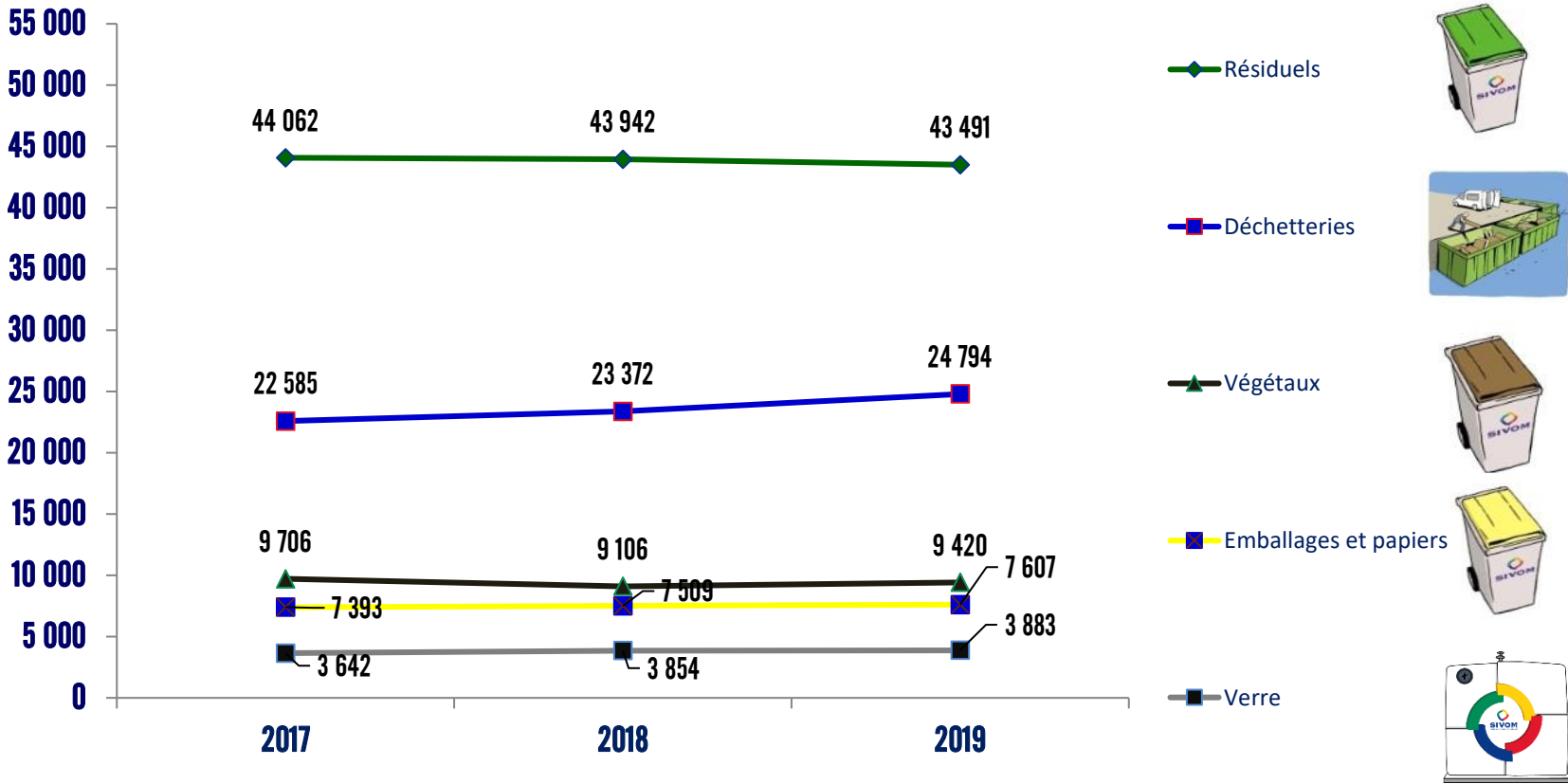


Type de déchets	Mode de collecte	Fréquences de collecte	Contenants	Foyers desservis	Tonnage 2019 en kg par habitant	Tonnage par type de déchets
Emballages et papiers		Pavillonnaire = 0,5 Collectif = 1		100 %	42,70	7 606,84
Végétaux	Porte à porte 	Pavillonnaire = 1		66 %	52,87	9 419,58
Résiduels	Porte à porte 	Pavillonnaire = 1 Collectif = 2		100 %	244,11	43 491,33
Verre	Apport volontaire et porte à porte 	Permanent		313 colonnes et 2 665 bacs	21,80	3 883,18
Encombrants	Porte à porte 			100 %	19,80	3 527,75
Matériaux Déposés	Déchetterie 	Du lundi au dimanche		3 déchetteries : Varennes-Jarcy Combs-la-Ville et Moissy-Cramayel	139,17	24 794,05
Déchets Industriels Banals	Porte à porte 	Zone industrielle = 2		100 %	12,93	2 345,07
Textiles	Apport volontaire 	Permanent		68 colonnes	1,96	303,46
Piles	Piles 	Permanent		37 bornes	0,03	10,16
<b>TOTAL</b>					<b>541,01</b>	<b>95 381,42</b>

A l'exception des résiduels (- 1,03 %) et des encombrants (- 12,03 %), tous les déchets ont augmenté, en 2019.

Type de déchets	Quantités collectées en tonnes 2017	Quantités collectées en tonnes 2018	Quantités collectées en tonnes 2019	Variations 2017/2018
Emballages et papiers	7 393,20	7 508,94	7 606,84	+ 1,29 %
Végétaux	9 706,40	9 105,89	9 419,58	+ 3,33 %
Résiduels	44 062,30	43 941,45	43 491,33	- 1,03 %
Verre	3 642,28	3 853,76	3 883,18	+ 0,76 %
Encombrants	3 488,92	3 952,22	3 527,75	- 12,03 %
Matériaux	22 584,75	23 371,95	24 794,05	+ 5,73 %
<b>TOTAL</b>	<b>90 877,85</b>	<b>91 734,21</b>	<b>92 722,73</b>	<b>+ 1,07 %</b>

Tonnes





La production globale de déchets des habitants du SIVOM est supérieure à la moyenne régionale. (+18,9 %).



**Île de France**



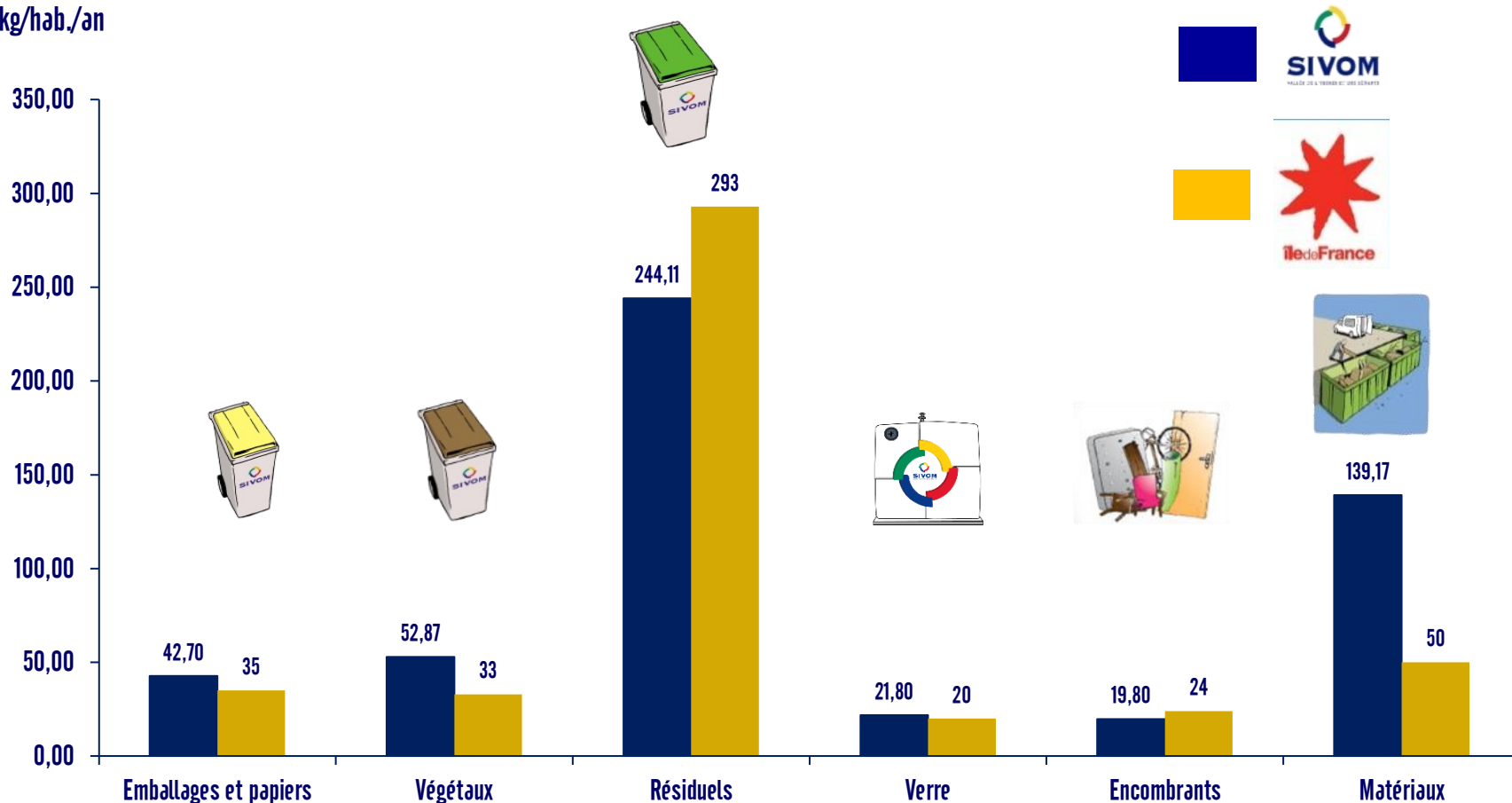
**541 kg/hab/an**



**455kg/hab/an**

Le SIVOM se distingue par une collecte de végétaux presque 2 fois plus importante que la moyenne régionale, 16,72 % de résiduels en moins et une très forte utilisation des déchetteries. En 2019, et après l'extension des consignes de tri en 2016, la quantité d'emballages collectés est toujours supérieure à la moyenne régionale avec 22 % d'emballages en plus.

kg/hab./an



**Schéma du circuit  
des déchets en 2019**

**EMBALLAGES ET PAPIERS**



Porte à porte



**7 606,84 t**

Centre de tri



Recyclage

**VÉGÉTAUX**



Porte à porte  
de fin mars à mi-décembre



**9 419,58 t**

Plateforme végétaux déchetterie  
de Varennes-Jarcy



Compostage

**RÉSIDUELS**



Porte à porte



**43 491,33 t**

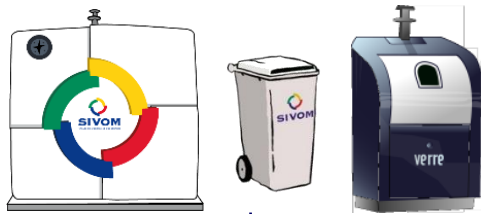
Centre de tri – Méthanisation - Compostage  
à Varennes-Jarcy



Compostage et méthanisation

## Schéma du circuit des déchets en 2019

### VERRE



Apport volontaire  
+ porte à porte



**3 883 t**

Plateforme de transfert à la Déchetterie de Varennes-Jarcy



Recyclage  
matière

### ENCOMBRANTS



Porte à porte



**3 527,75 t**

Centre de tri



Valorisation  
Terrassement  
et enfouissement  
( bois, ferrailles, cartons... )

### MATÉRIAUX



Apport volontaire déchetteries



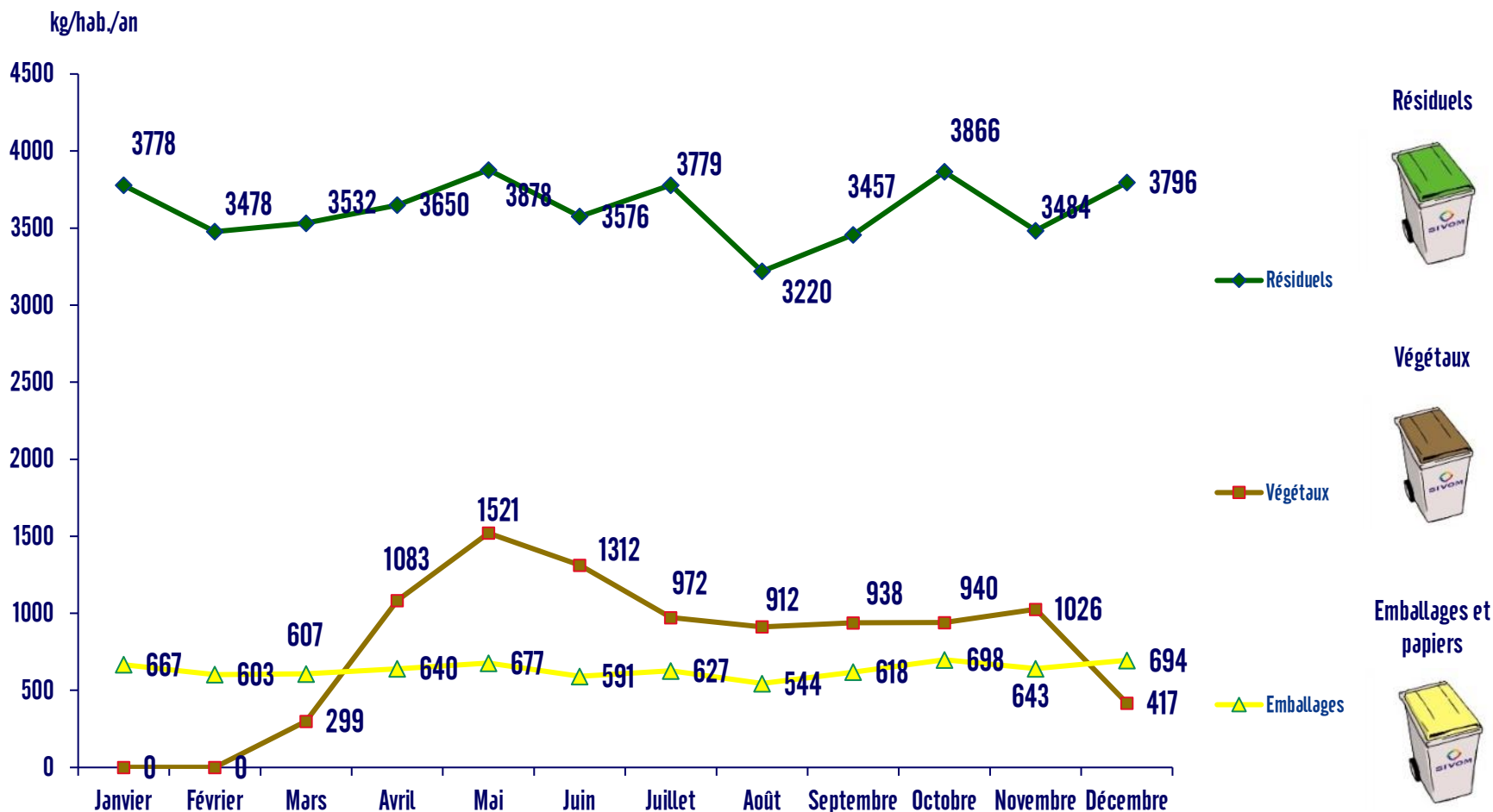
**24 794,05 t**

Repreneurs

Divers

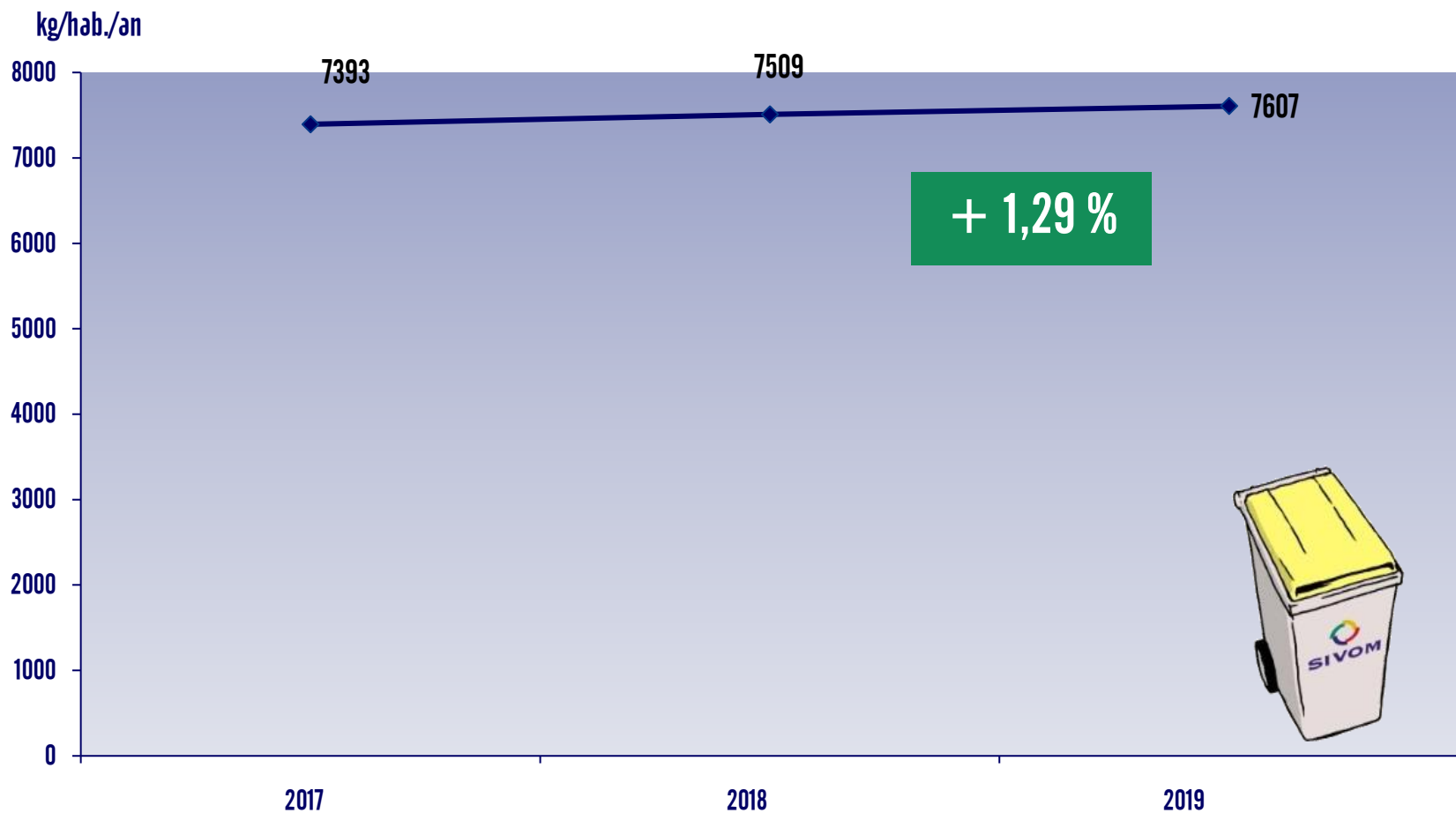
Recyclage  
ou enfouissement

Comme chaque année, la production de déchets a été plus forte au printemps, notamment avec un apport important de végétaux, et légèrement plus faible en été en raison des départs en vacances.



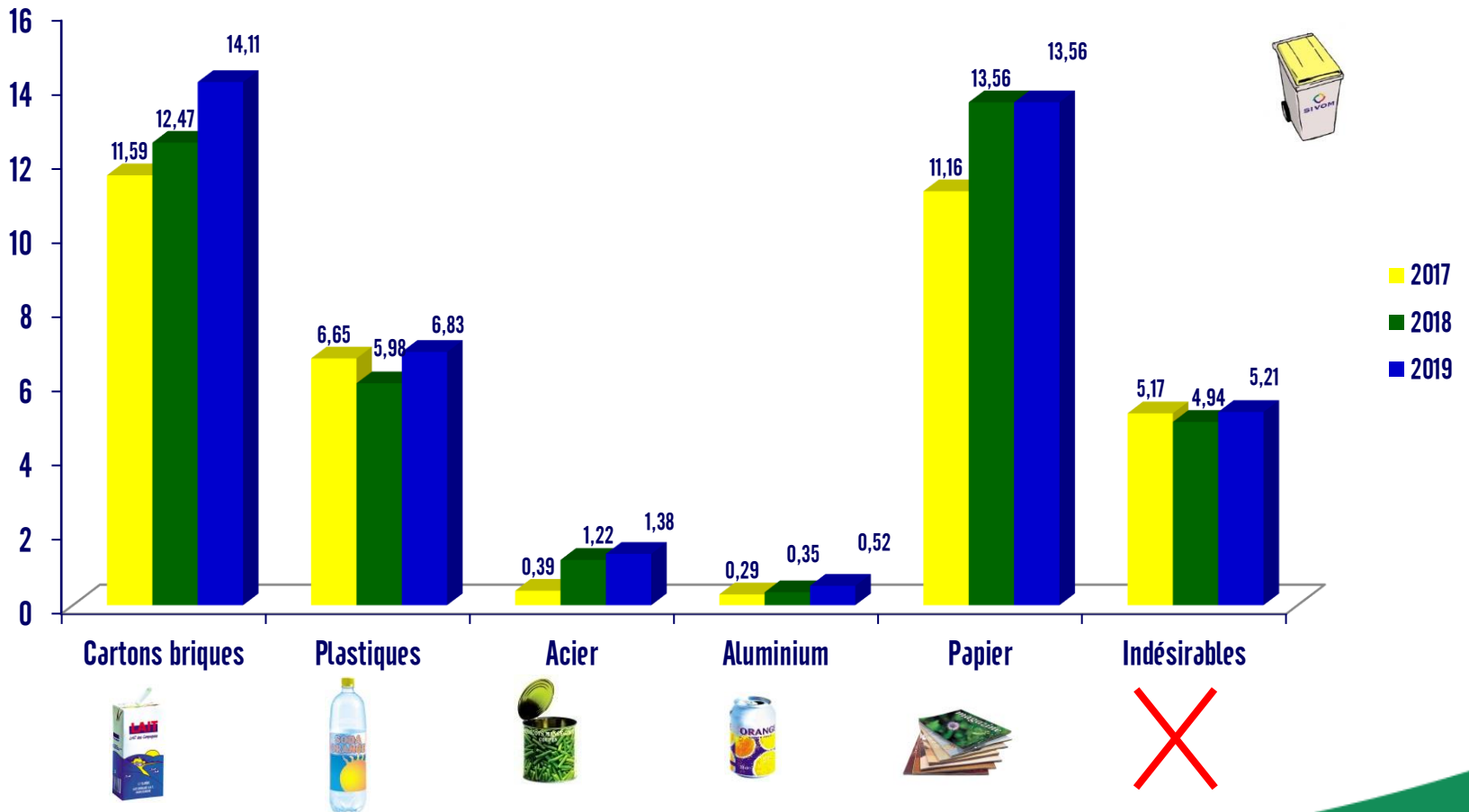
## 2) LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS

Le tonnage d'emballages et de papiers collectés a augmenté de +1,29 % en 2019.



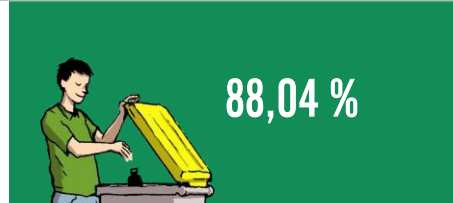
Tous les matériaux sont en augmentation, surtout les cartons et les briques (+13,5%)

kg/hab./an



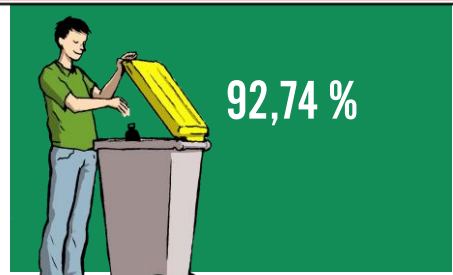
**2**

**SANTENY**



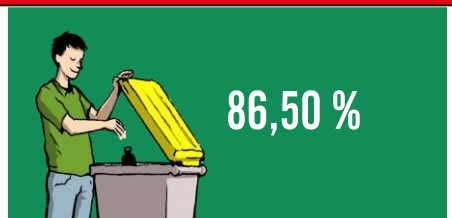
**1**

**BRUNOY**



**3**

**MANDRES-LES-ROSES**



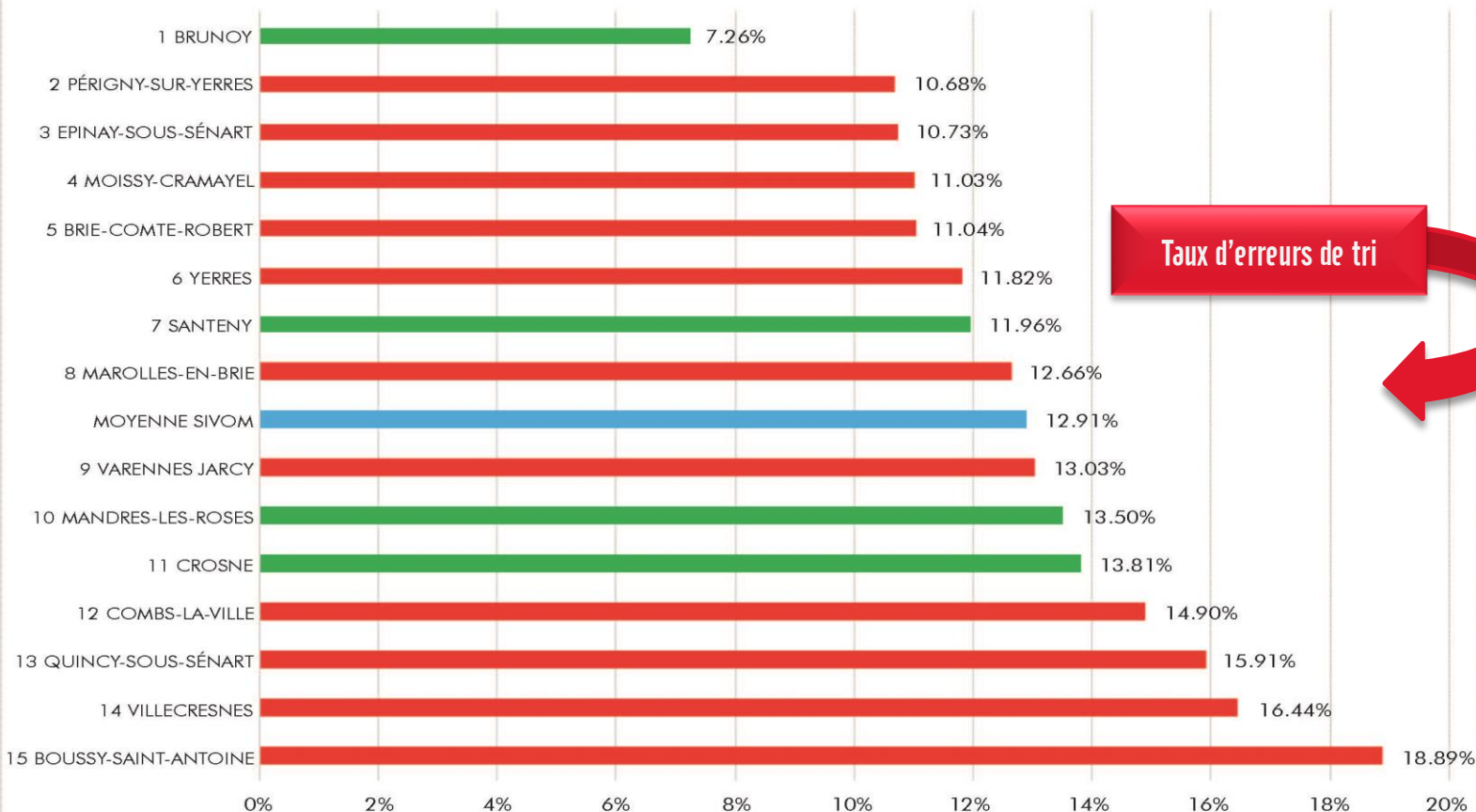
**Performances de tri conforme**





**Emballages et papiers**

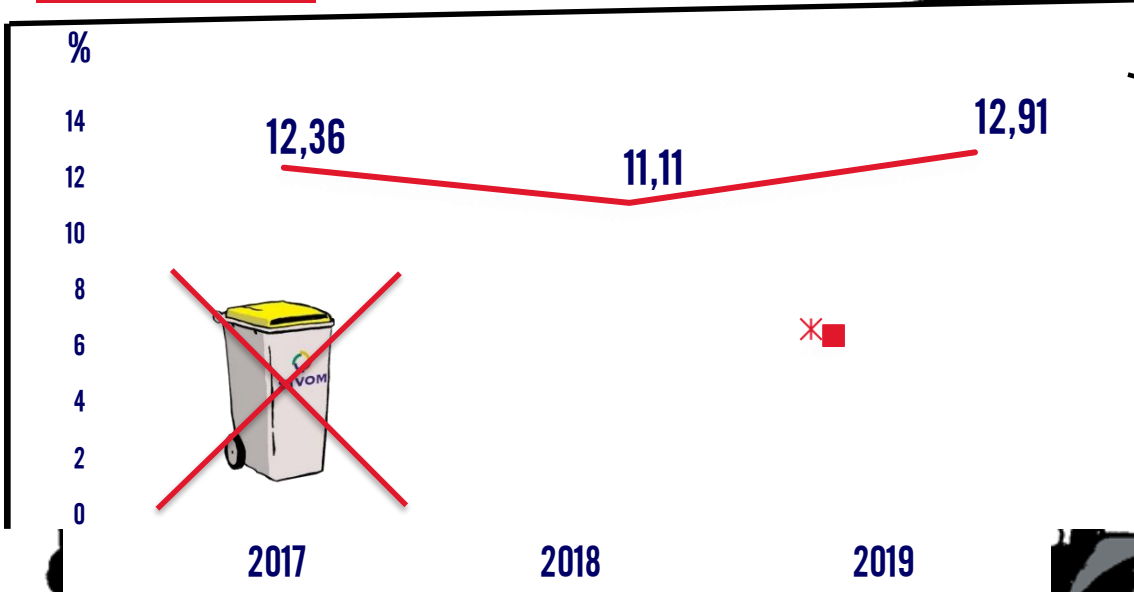
Taux d'erreurs de tri



En 2019, les erreurs de tri diminuent à Brunoy (-4,88 %), Santeny (-1,51 %), Mandres-les-Roses (-1,41 %), Crosne (-0,02 %) et augmentent à Quincy-sous-Sénart (+8,53 %), Villecresnes (+5,5 %), Marolles-en-Brie (+ 5,41 %), Boussy-Saint-Antoine (+ 5,36 %), Combs-la-Ville (+4,24 %), Varennes-Jarcy (+2,81 %), Moissy-Cramayel (+1,45 %), Epinay-sous-Sénart (0,60 %), Brie-Comte-Robert (+0,47 %), Yerres (+0,28 %), Périgny-sur-Yerres (+0,19 %),

En 2019, le taux de refus moyen (12,91 %) reste toujours inférieur à la moyenne régionale (24 %).

Taux de refus





**PALMARES QUANTITE DU TRI**

**1**

**VARENNES-JARCY**



54,66 kg/hab/an

**2**

**MANDRES-LES-ROSES**



54,35kg/hab/an

**3**

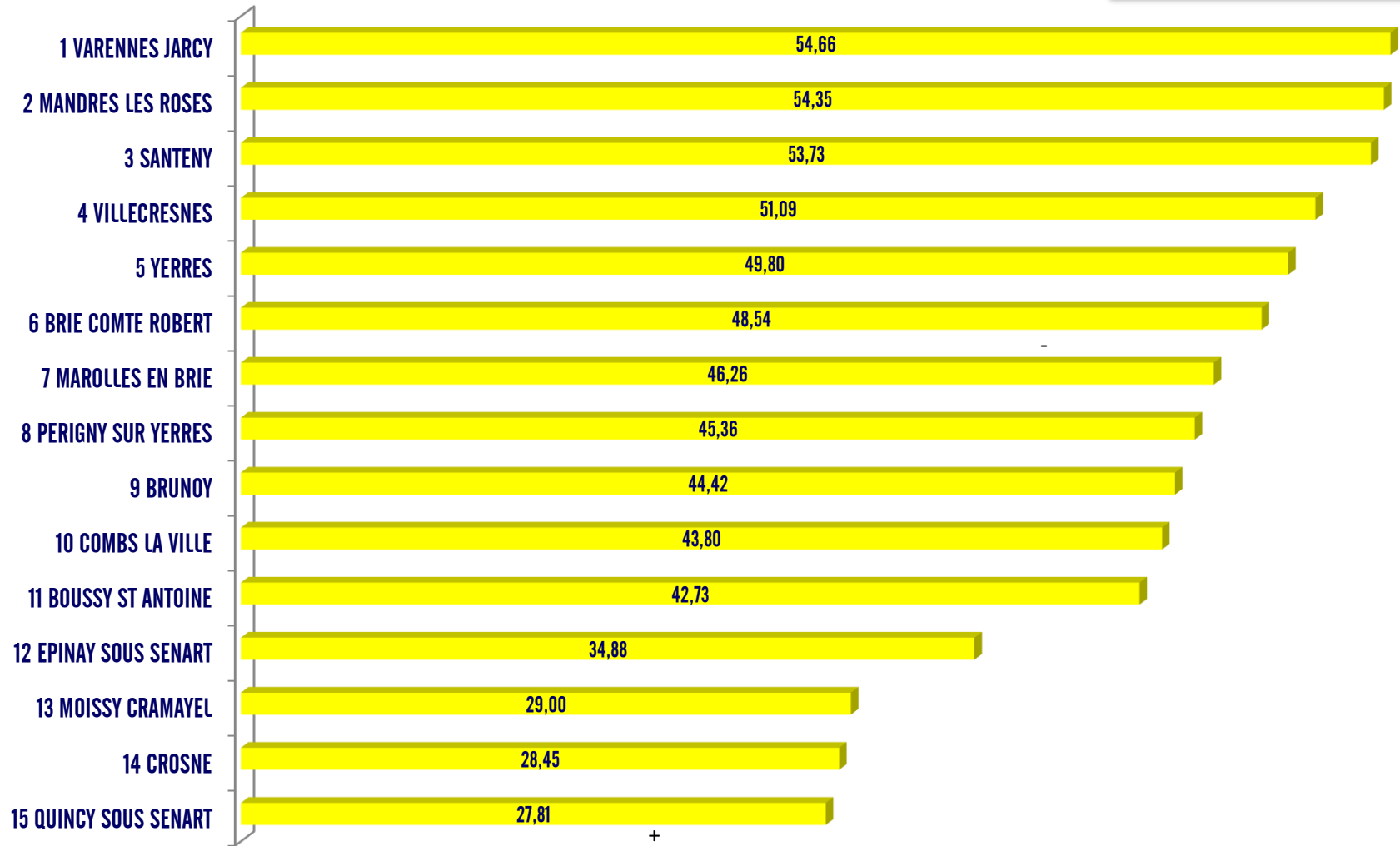
**SANTENY**



53,73kg/hab/an

**Emballages et Papiers**

**Bon tri en kg / hab / an**



### 3) LE VERRE

En 2019, la quantité de verre globale collectée a augmenté de 0,76 % (21,80 kg/hab/an) mais reste inférieure à la moyenne nationale (26,75 kg/hab/an) et légèrement supérieure à la moyenne en ile de France (21 kg/hab/an).

3 717,70 tonnes



2016

- 2,07 %

3 642,30 tonnes



2017

+ 5,49 %

3 853,76 tonnes



2018

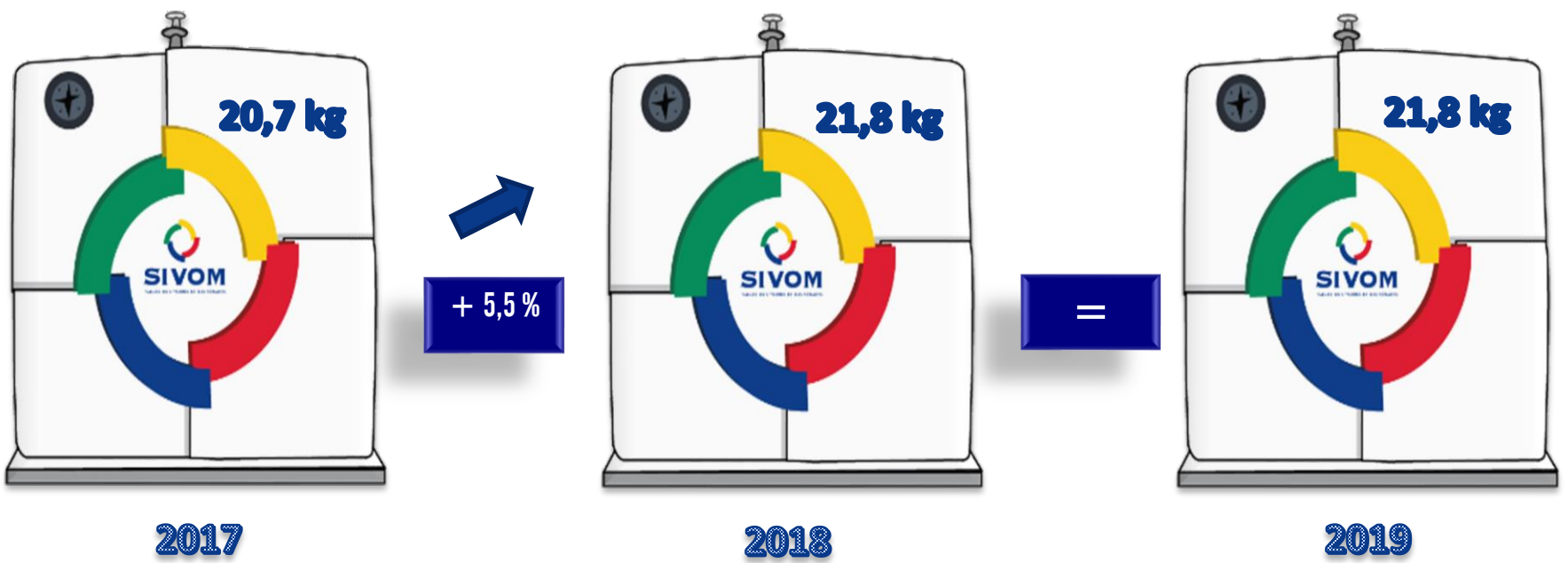
+ 0,76 %

3 883,18 tonnes



2019

Le tonnage par an et par habitant n'a pas évolué en 2019.



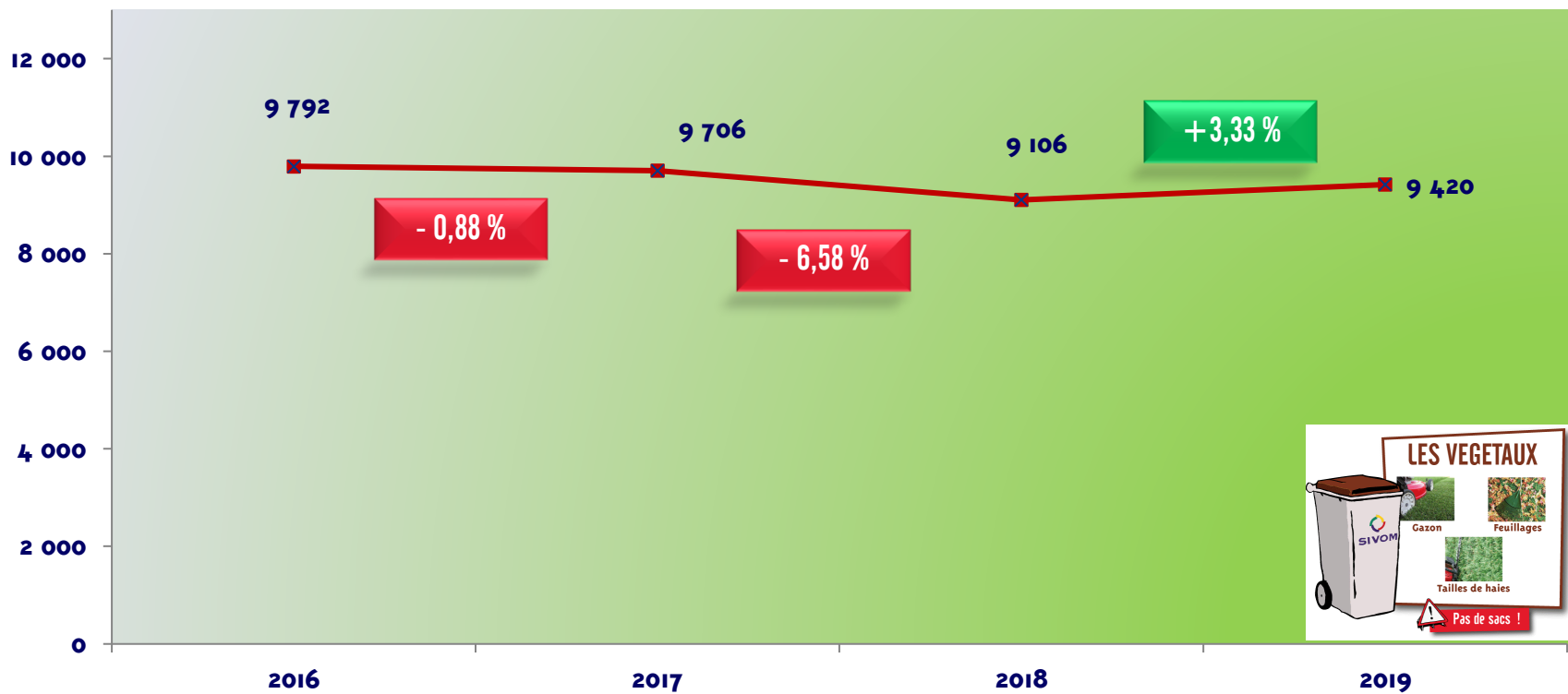
En 2019, le tonnage de verre collecté est le plus élevé depuis le lancement de la collecte sélective.



## 4) LES VEGETAUX

Après une baisse en 2018 les tonnages des végétaux repartent à la hausse en 2019.

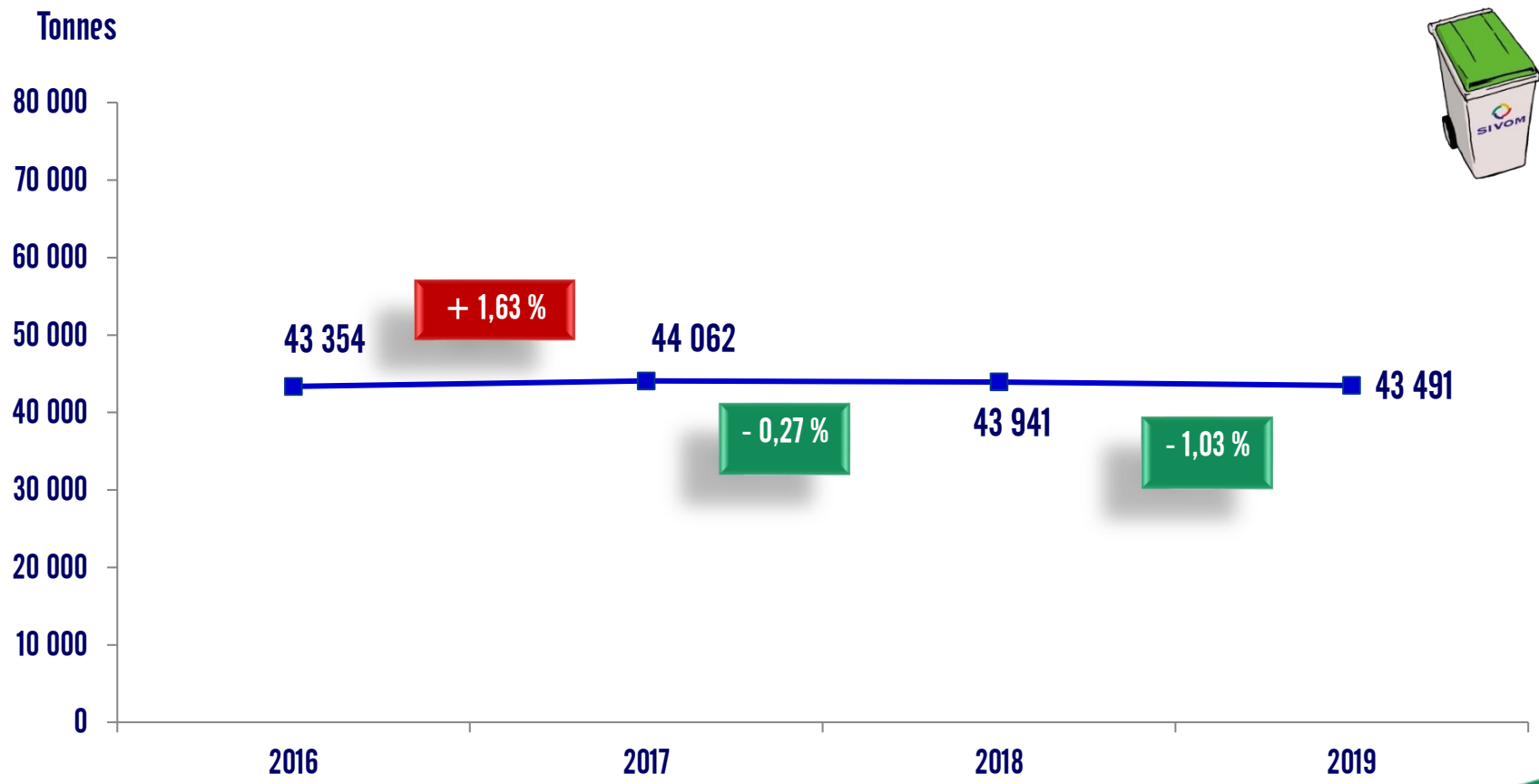
Tonnes





## 5) LES RESIDUELS

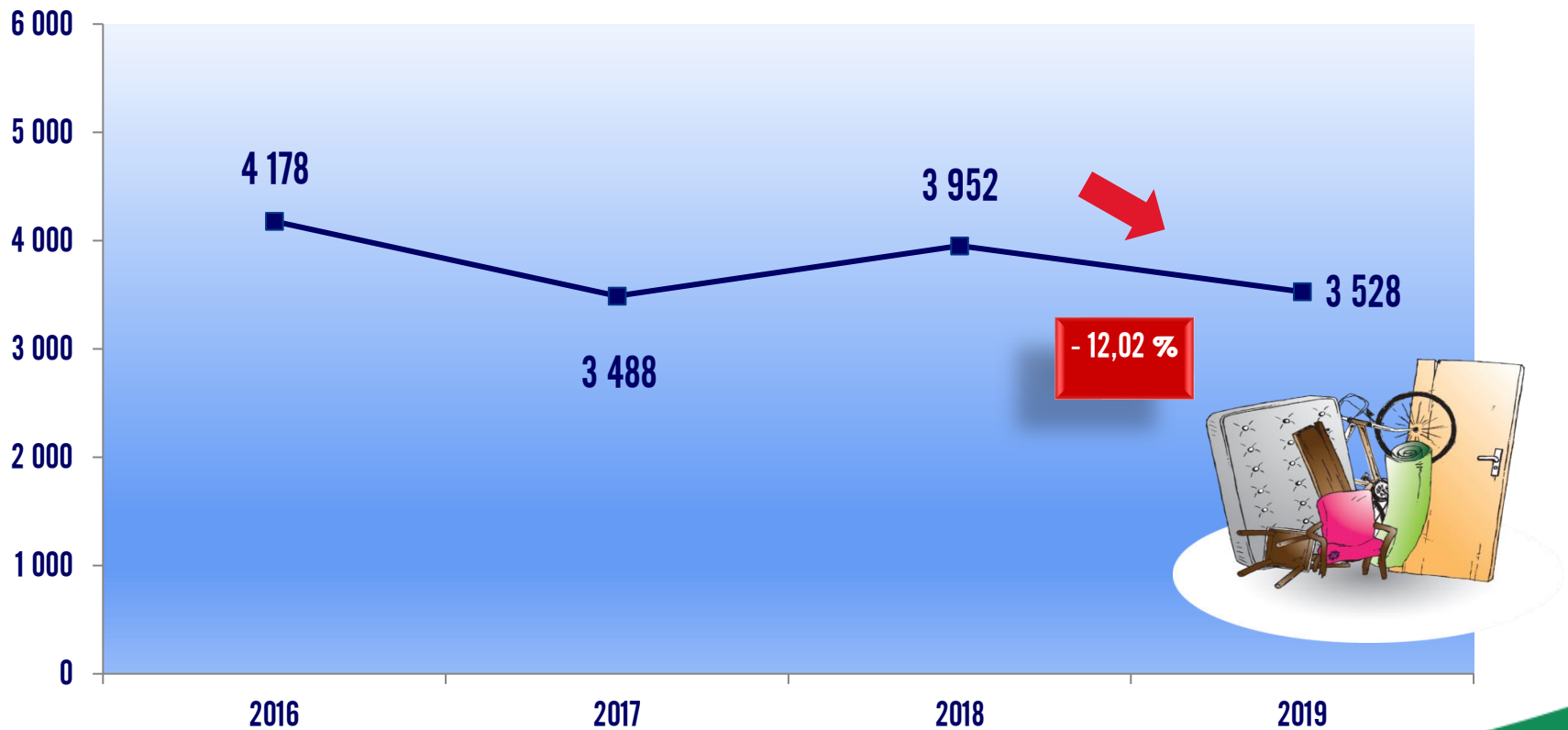
Les tonnages des résiduels diminuent légèrement en 2019.

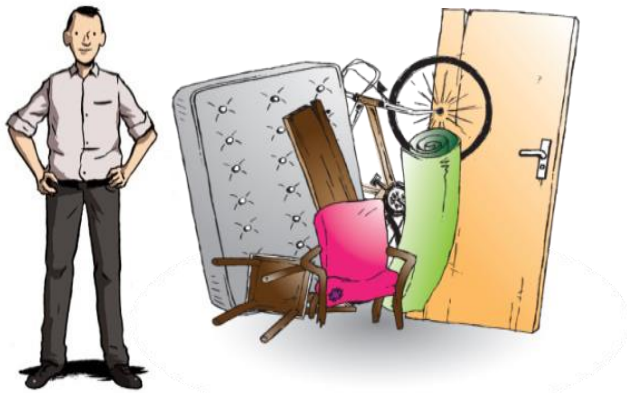


## 6) LES ENCOMBRANTS

Le tonnage d'encombrants collectés a diminué de 12,02 %, avec une moyenne de 20,34 kilos par habitant et par an, ce qui reste inférieur à la moyenne régionale qui est de 28 kg/hab/an.

Tonnes



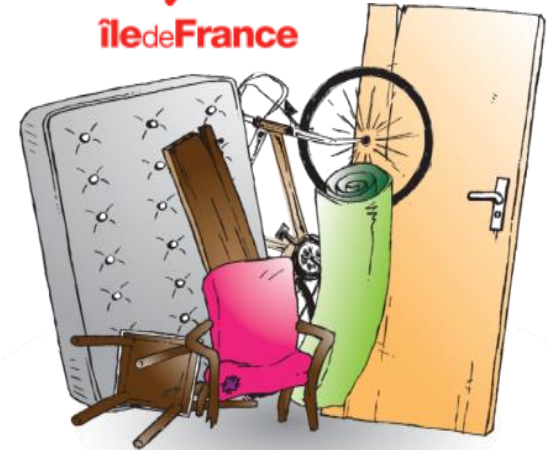


Tonnage SIVOM par habitant

**20,34 kg/hab./an**



île de France



Tonnage Régional par habitant

**28 kg/hab./an**

Les tonnages d'encombrants collectés sont en légère augmentation à Crosne avec 29,73 kg/habitant/an, Yerres avec 29,33 kg/habitant/an et à Villecresnes avec 28,65 kg/habitant/an alors que la moyenne sur l'ensemble du territoire est de 20,34 kg/habitant/an.

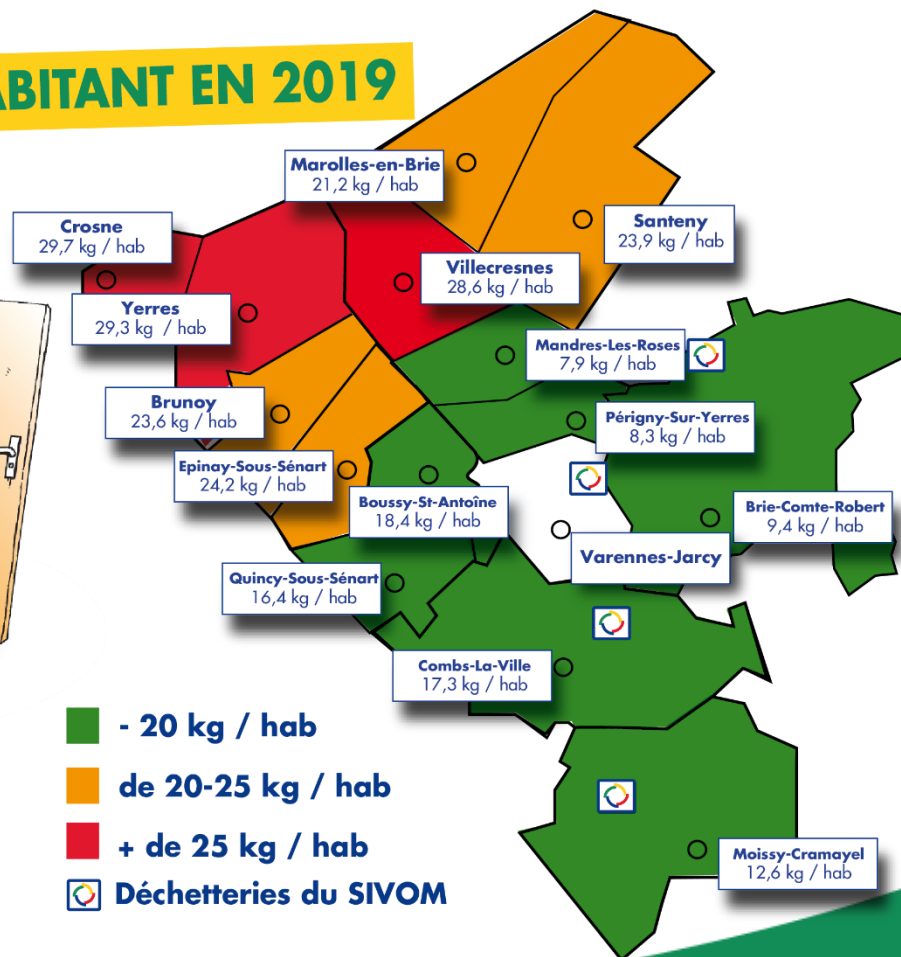
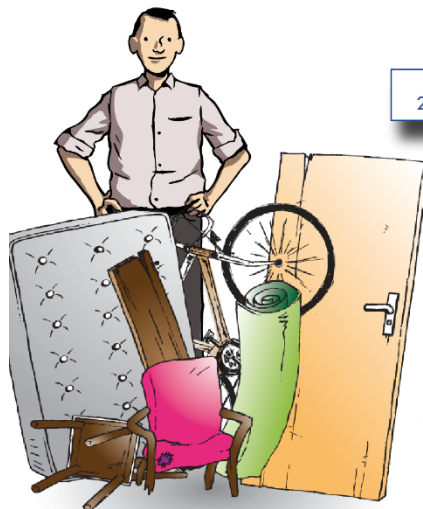
Cela reste néanmoins conforme à la moyenne régionale de 28 kg/habitant/an. Les tonnages sont en baisse sur une grande partie des communes : Quincy-sous-Sénart, Moissy-Cramayel, Brie-Comte-Robert, Périgny-sur-Yerres, Mandres-les-Roses. La collecte a été supprimé à Varennes-Jarcy en 2018.

**20,34 Kg**

Les communes qui disposent d'une déchetterie ont les plus faibles tonnages d'encombrants, ce qui démontre qu'il est indispensable d'implanter un ou deux équipements dans le Val d'Yerres.

**ENCOMBRANTS**

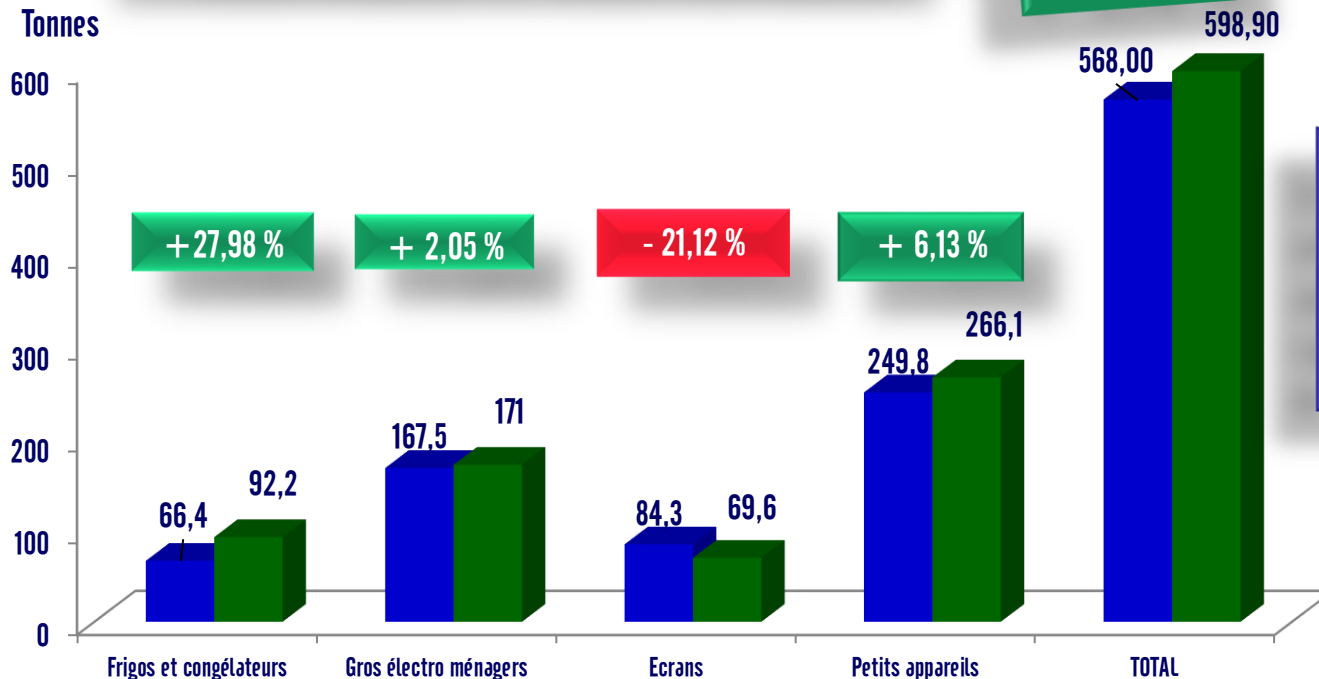
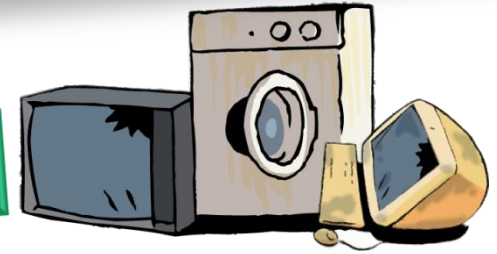
**POIDS PAR HABITANT EN 2019**



**117 750 APPAREILS**

**7) LES DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES**

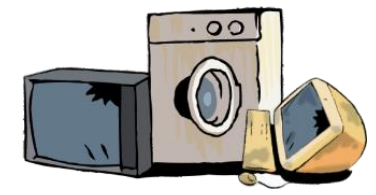
**+ 5,16 %**



En 2019, 598,9 tonnes d'appareils ont été collectées, soit une augmentation de + 5,16 % par rapport à la collecte 2018 qui était de 567,90 tonnes.

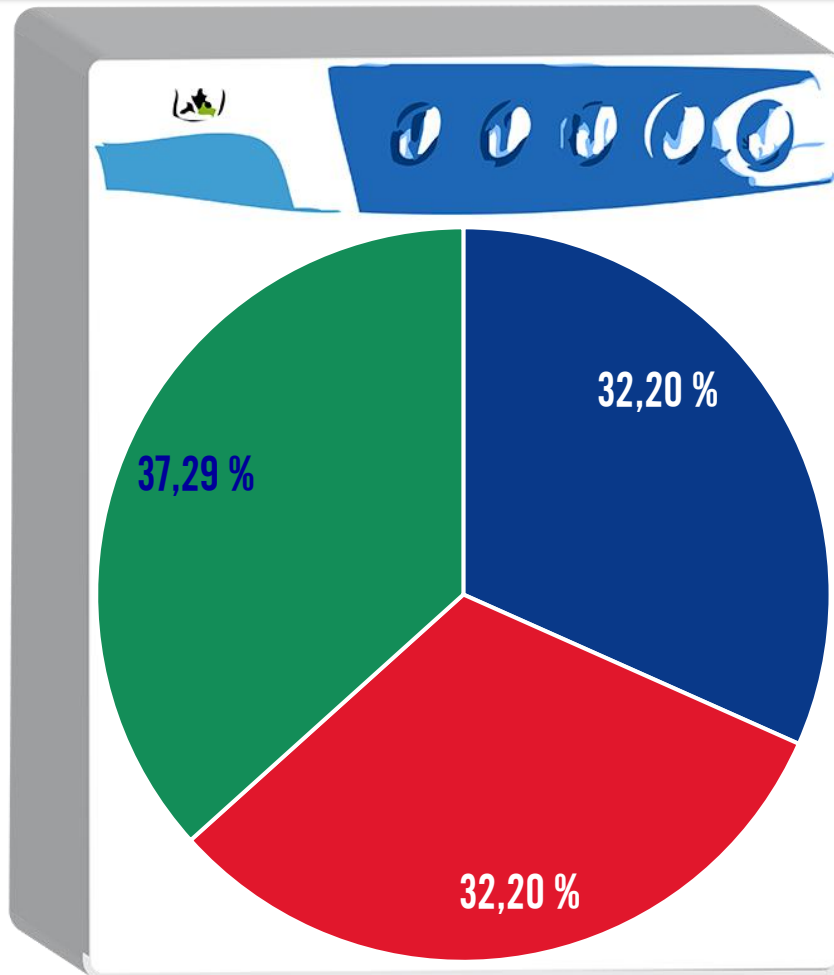
■ 2018  
■ 2019





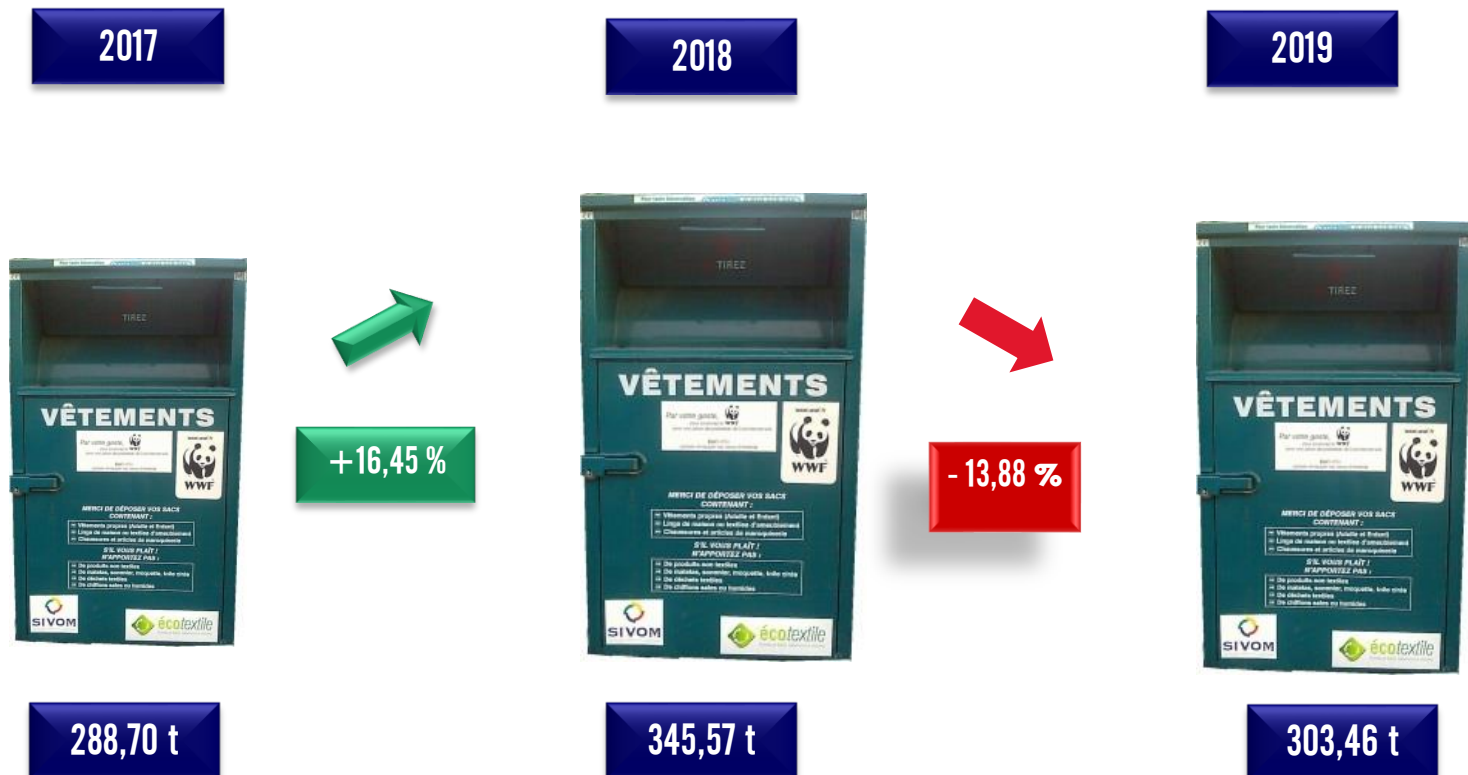
Les performances de collecte sont meilleures qu'au niveau national.

32,20 % des appareils ont été déposés dans les déchetteries du SIVOM, 32,20 % rapportés chez les distributeurs à l'occasion d'un nouvel achat et 37,29 % pour les autres canaux



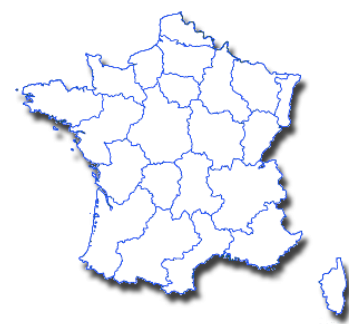
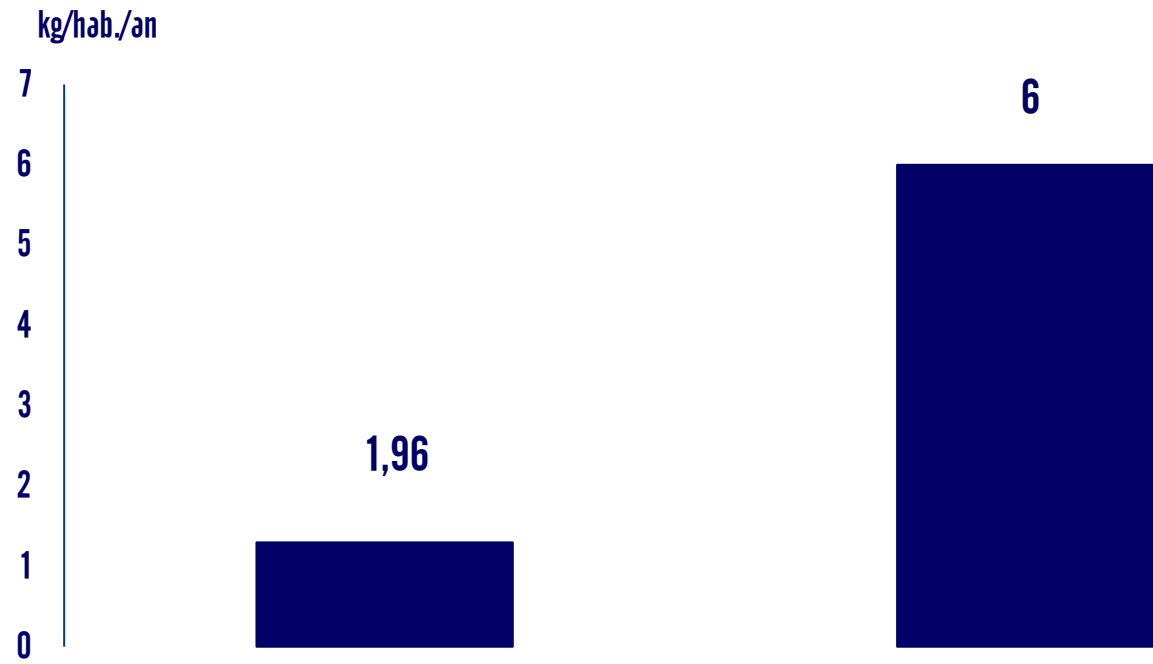
## 8) LES TEXTILES, LINGES ET CHAUSSURES

En 2019, la collecte de textiles, linges et chaussures est passé de 345,57 tonnes à 303,46 tonnes ce qui représente une baisse des tonnages de 13,88 %.





Les tonnages collectés sont inférieurs à la moyenne nationale car le nombre de colonnes est encore insuffisant.



**Objectif : Une colonne pour 2000 habitants en 2019**

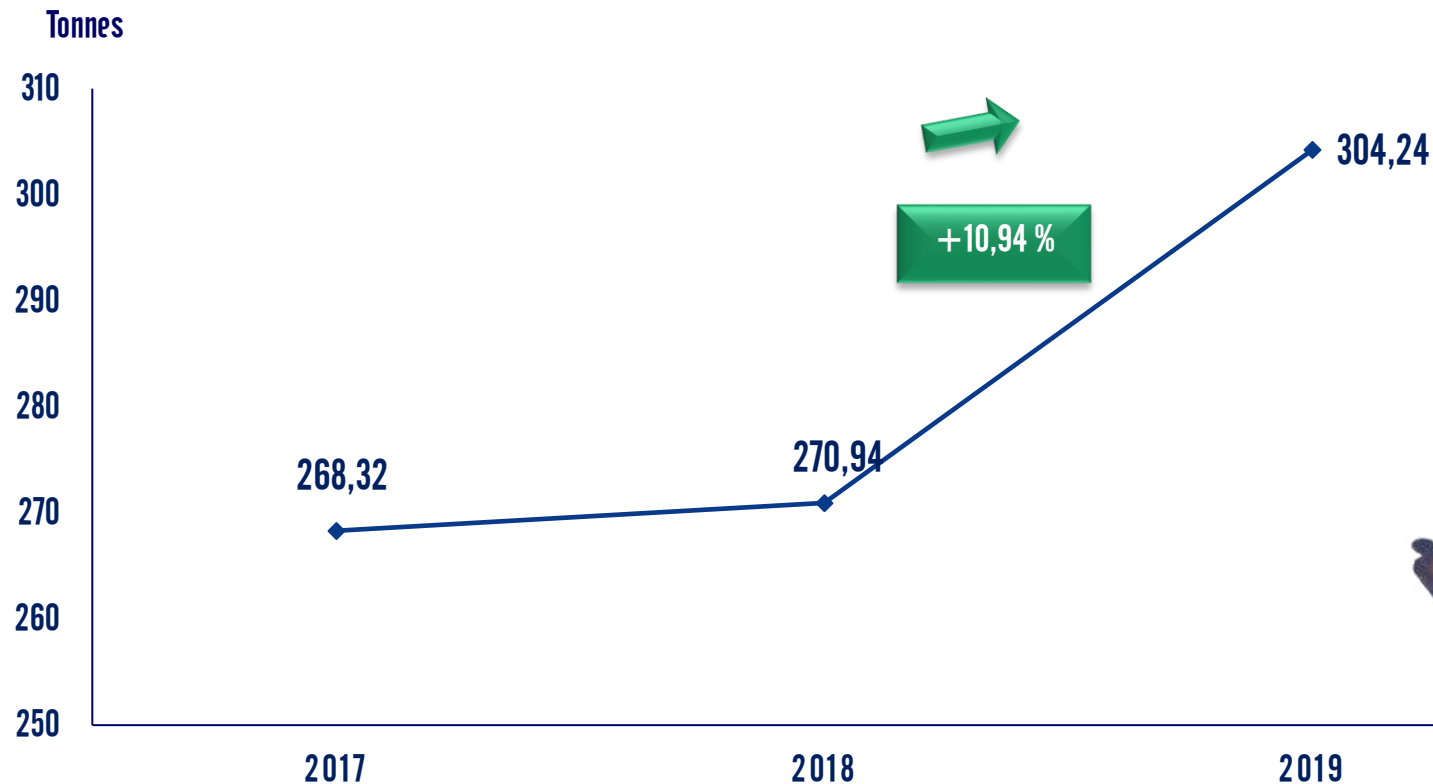
**Le SIVOM est actuellement équipé de 73 colonnes, alors qu'il en faudrait 86 pour bien couvrir le territoire avec une colonne pour 2000 habitants, qui est l'objectif national.**



Communes	Nombre de points de collecte ECOTEXTILE par commune		
	Dotation 2019	Objectif 2020	A implanter
BOUSSY SAINT ANTOINE	6	3	- 3
BRIE COMTE ROBERT	11	8	- 3
BRUNOY	0	13	+ 13
COMBS LA VILLE	12	11	- 1
CROSNE	5	5	0
EPINAY SOUS SENART	4	6	+ 2
MANDRES LES ROSES	3	2	- 1
MAROLLES EN BRIE	2	2	0
MOISSY CRAMAYEL	3	9	+ 6
PERIGNY	1	1	0
QUINCY SOUS SENART	5	4	- 1
SANTENY	2	2	0
VARENNES JARCY	1	1	0
VILLECRESNES	5	5	0
YERRES	10	14	+ 4
DECHETTERIES DU SIVOM	3	0	- 3
<b>TOTAL SIVOM</b>	<b>73</b>	<b>86</b>	<b>+ 13 minimum</b>

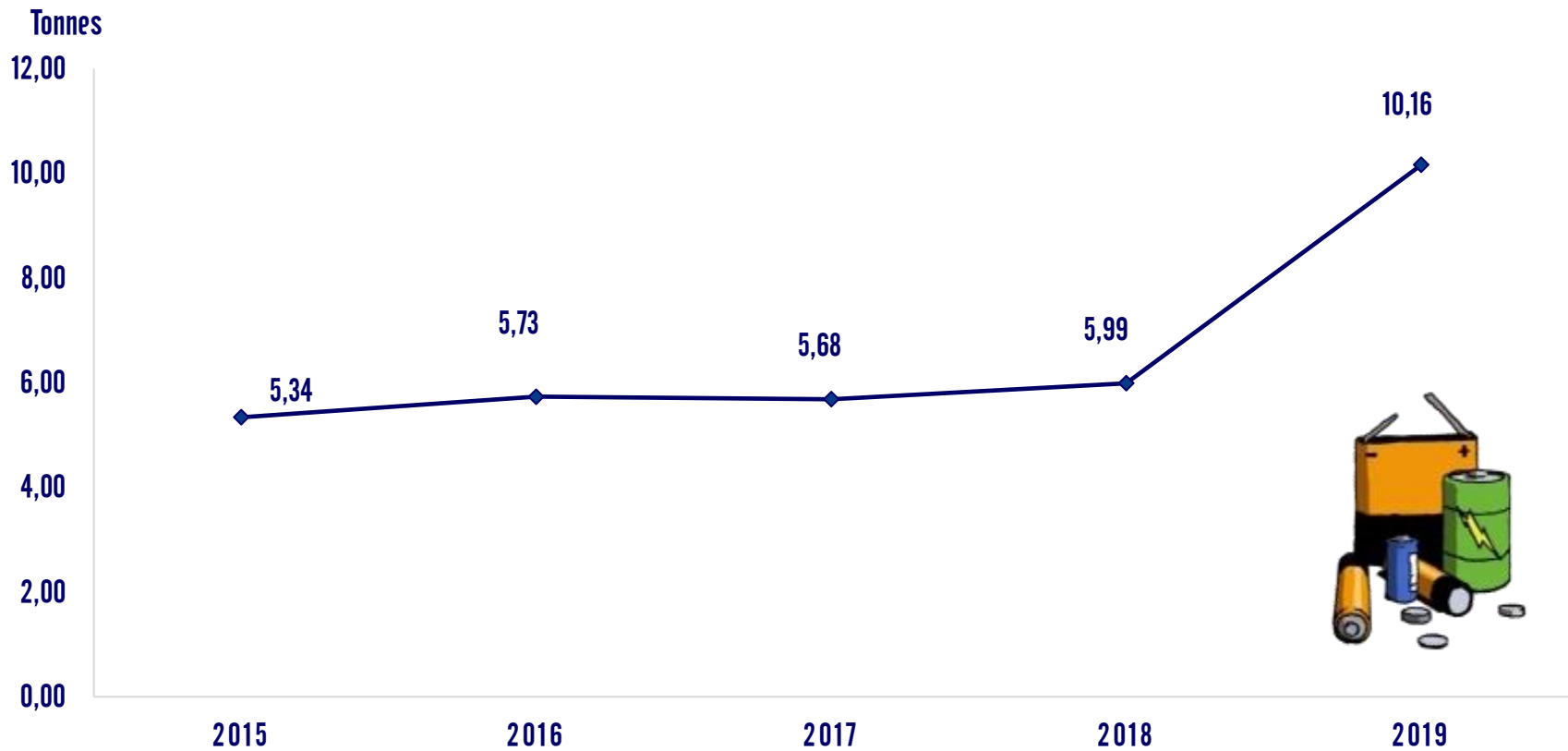
## 9) LES DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES

Les déchets diffus spécifiques (DDS) sont composés de : solvants, peintures, vernis, encres, colles, décapants de peintures, produits chimiques, emballages souillés, huiles de vidange, détergents, détachants, diluants, insecticides, désherbants, fongicides... La collecte a augmenté de + 10,94 % en 2019.



## 10) LES PILES ET ACCUMULATEURS

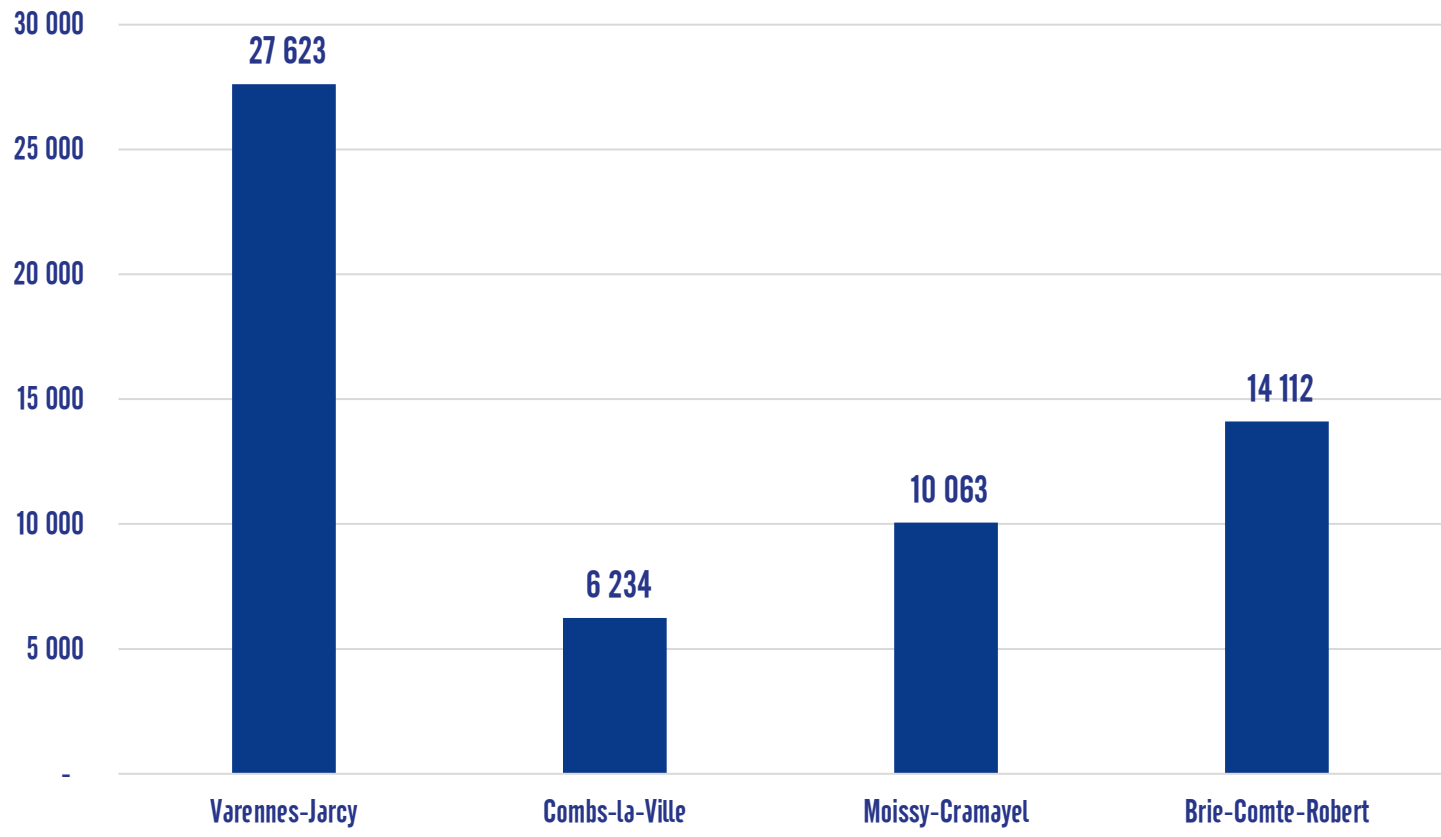
La quantité de piles collectées a nettement augmenté en 2019 avec le tonnage le plus important depuis le lancement de cette collecte.



## 11) LES DECHETTERIES

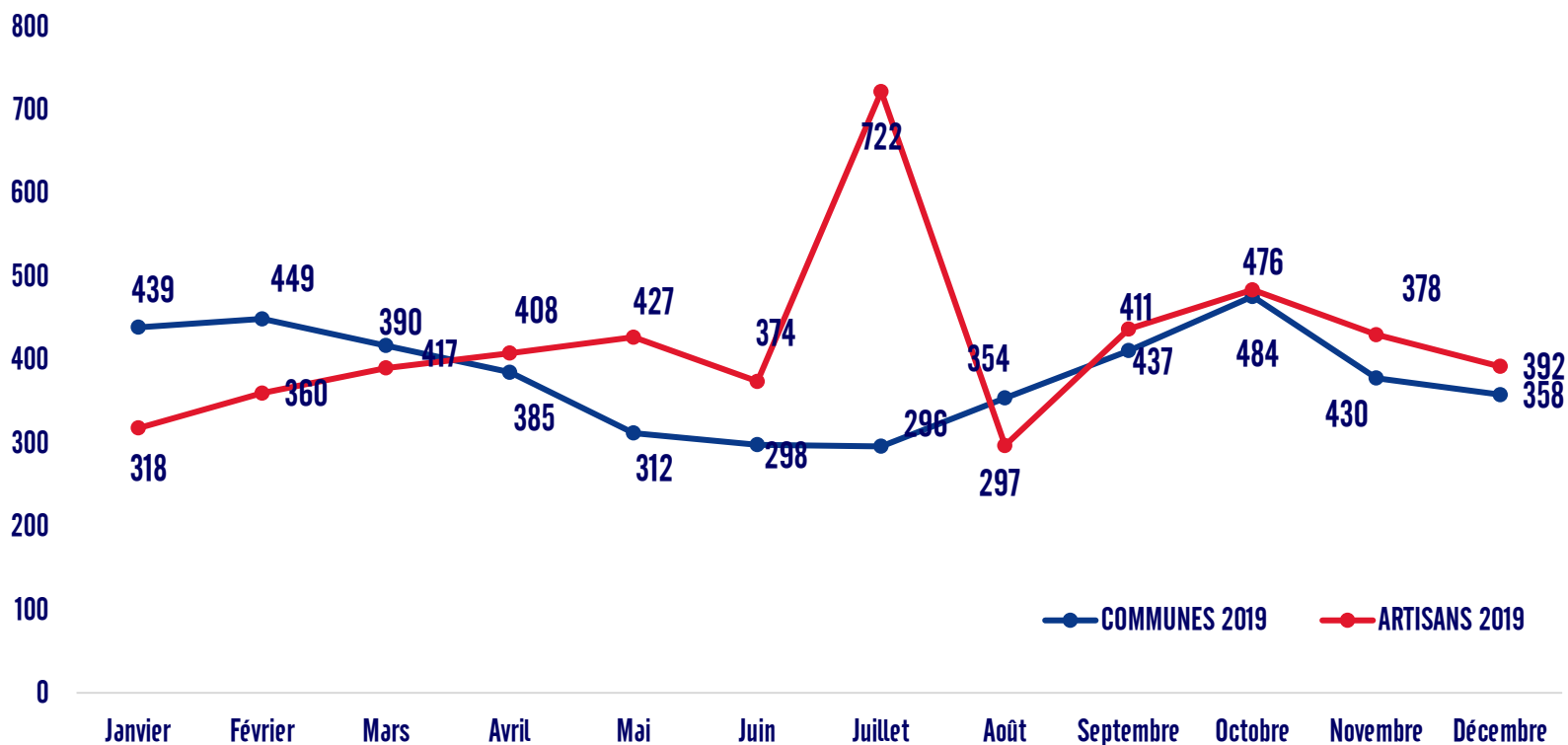


Passages de particuliers en 2019

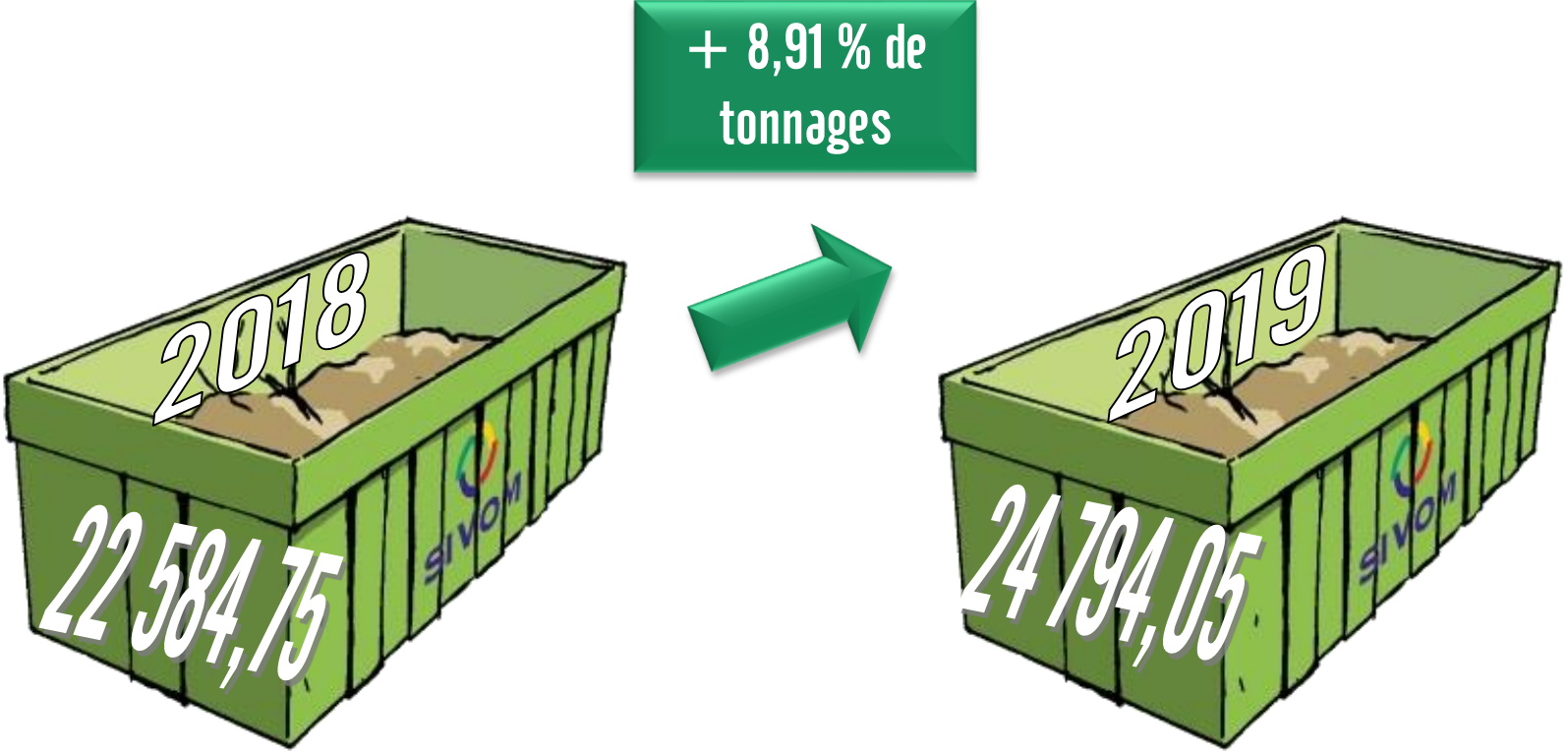


A la déchetterie de Varennes-Jarcy, la fréquentation des services techniques des communes et des artisans est saisonnière, avec un pic au mois de juillet pour les artisans.

Passages

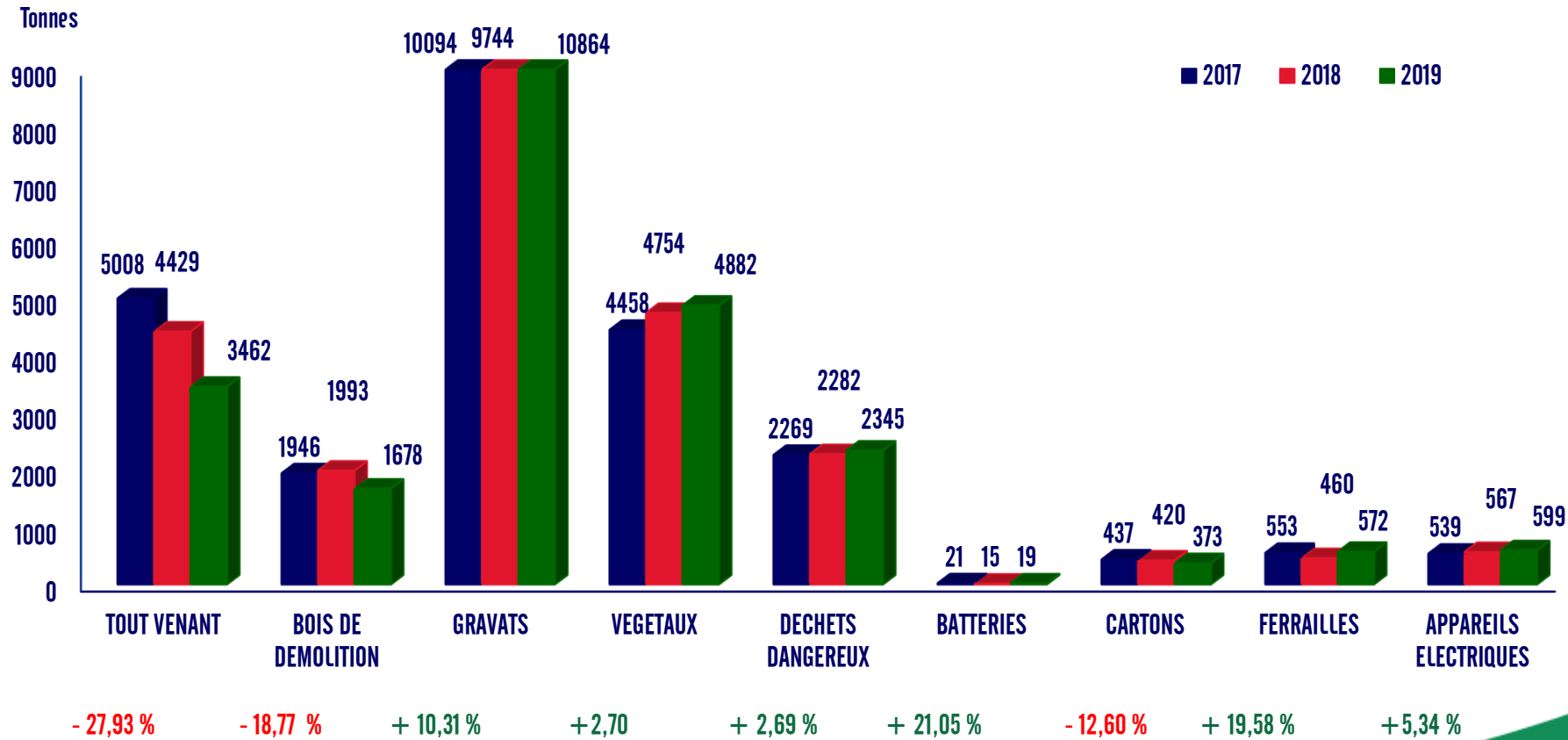


Les tonnages ont augmenté de +8,91 % sur l'ensemble des déchetteries.

















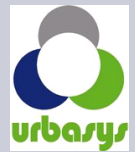













# Evolution par type de matériaux

Ce sont les gravats et les végétaux qui constituent toujours les déchets principaux. Les batteries (+21,05 %), la ferrailles (+19,58 %), les gravats (+10,31 %), les appareils électriques (+ 5,34 %), les végétaux (+ 2,70 %) et les déchets dangereux (+ 2,69 %) ont augmenté. Le tout venant (- 27,93 %), le bois de démolition (-18,77 %) et les cartons (- 12,60 %) ont diminué.


















# Chapitre 2 : Les activités de traitement



	55,47 % 52 910,91 t	7,97 % 7 606,84 t	25,99 % 24 794,05 t	3,70 % 3 527,75 t	2,46 % 2 345,07 t	0,63 % 598,9t	4,07 % 3 883,18 t
TYPE DE DECHETS	 Végétaux et résiduels	 Emballages Journaux et magazines et papiers	 Gravats	 Encombrants	 Déchets Dangereux et déchets industriels banals	 Déchets d'équipements électriques et électroniques	 Verre
LOCALISATION	VARENNES JARCY	LIMEIL BREVANNES	CHENNEVIERES-SUR-MARNE	VERT-LE-GRAND	ETAMPES	SOIGNOLLES EN BRIE	EVERGLASS à 02210 ROZET ST ALBIN GUERIN à 42160 ANDREZIEUX SOLOVER à 71880 CHAMPFORGEUIL
MAITRE D'OUVRAGE							
EXPLOITANT							
INSTALLATIONS	 Tri compostage et méthanisations	 Centre de tri puis recyclage par filière	 Centre de tri et traitement	 Centre de tri et valorisation	 Centre de traitement	 Traitement par Type d'appareils	 Traitement du verre

# 1) LE RECYCLAGE DES EMBALLAGES ET DU PAPIER



Les 7 606,84 tonnes d'emballages et de papier collectées ont été déposées par les équipes du SIVOM au centre de tri de SUEZ-ENVIRONNEMENT à Limeil-Brevannes. Les matériaux ont été triés et orientés vers les filières spécifiques pour être recyclés.






<b>7 606,84 t</b>							
<b>MATIÈRE</b>	Cartons briques	Plastique	Acier	Aluminium	Journaux	Gros de magasins	Indésirables
<b>TONNAGES 2018</b>	2 513,099 (33,04 %)	1 216,10 (15,99 %)	246,43 (3,24 %)	93,06 (1,22 %)	1 822,11 (23,95 %)	781,17 (10,27 %)	927,74 (12,20 %)
<b>REPRENEUR</b>							
<b>PRIX DE REPRISE</b>	11 €/t	243,27 €/t	133,08 €/t	585,08 €/t	120 €/t	15 €/t	0 € TTC
<b>MODE DE TRAITEMENT</b>	Recyclage	Recyclage	Recyclage	Recyclage	Recyclage	Recyclage	Incinération

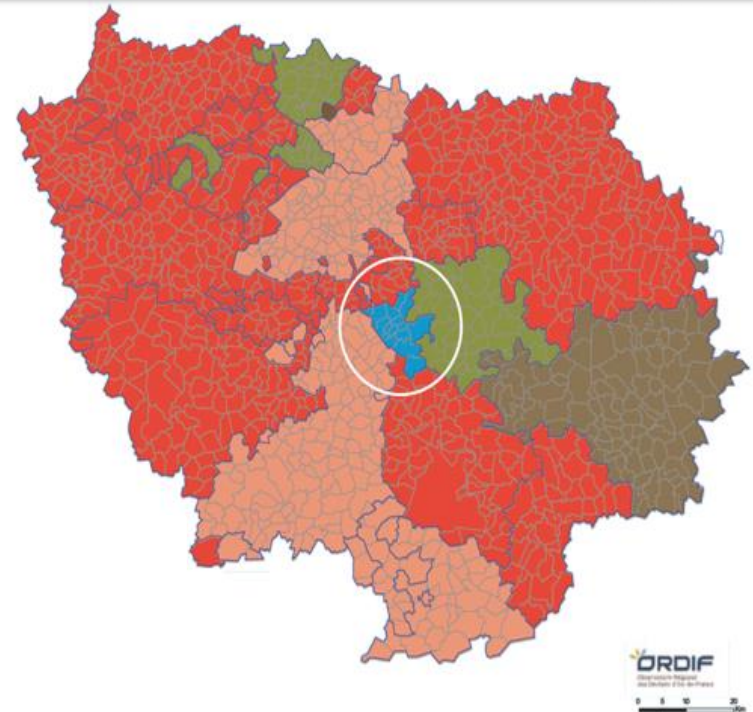
	Tonnages	Matières économisées			Recyclage
		Matière	CO2		
	2 513,099 t (78 350 000 millions de briques ou cartons)			20 884 MJ d'énergie	4 392 881 Rouleaux d'essuie-tout 
	1 216,10 t (33 405 714 millions de bouteilles de 1,5 l)	24 425,31 g pétrole	2 822 568 kg de CO2	32 606,073 MJ d'énergie	7 054 596 Ours en peluche 
	246,43 t (2 681 319 millions de boîtes de conserve)		363 238 kg de CO2	2 012 347 MJ d'énergie	3 204 frigo 
	62,52 t (3 380 000 canettes de 33 cl)	349 g de pétrole	2791 g de CO2	10 856,79 Mwh d'énergie	15 945 trottinettes 
	2 603,27 t	2 757,87 t de bois	94 536,45 m3 d'eau	29 651 MJ d'énergie	5 164 888 caisses en carton pour 6 bouteilles 
	3 883,18 t	50 098,88 g de pétrole	8 01582,08 g de CO2	16 185 094 MJ d'énergie	8 628 426 millions de bouteilles de 75 cl 
<b>TOTAL</b>			102 8928,66 m3	41 527035 Mwh	

## 2) LA VALORISATION AGRONOMIQUE ET ENERGETIQUE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES ET DES VEGETAUX

Le SIVOM est le seul établissement d'Ile de France à traiter les ordures ménagères par tri-compostage méthanisation dans son unité de Varennes-Jarcy.

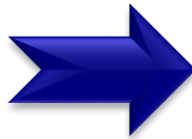
Destinations principales des DM résiduelles

-  Incinération > 90%
-  Dominante Incinération >60%
-  Stockage >90%
-  Dominante Compostage sur DM résiduelles (entre 70 et 100%)
-  Méthanisation

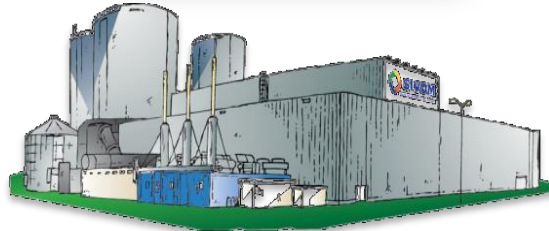


**RESIDUELS**

**TRI - METHANISATION - COMPOSTAGE**



**METHANISATION**



**VEGETAUX**

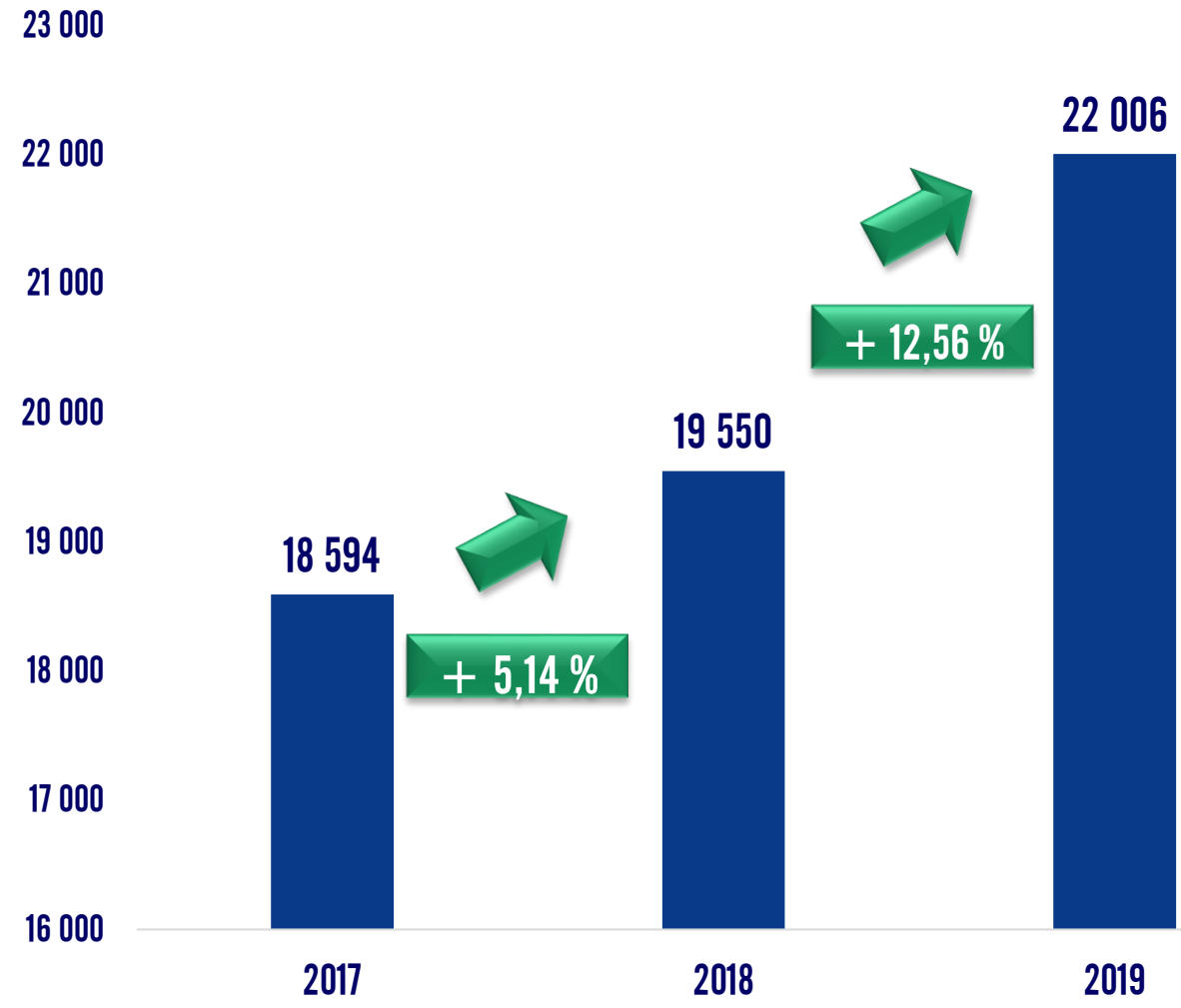


**COMPOSTAGE**



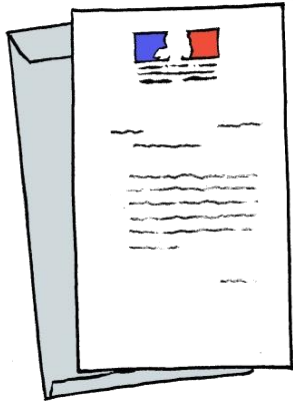
# Tonnage de compost

Tonnes



Les 22 006 tonnes de compost produits en 2019, ont toutes été conformes à la norme NFU 44 051, ont été vendues aux agriculteurs autour du site, pour être épandues sur les 800 hectares de terres agricoles de colza et betteraves sucrières. Les habitants du SIVOM ont pu en prendre gratuitement en déchetterie.

Conforme à la norme  
NFU 44051



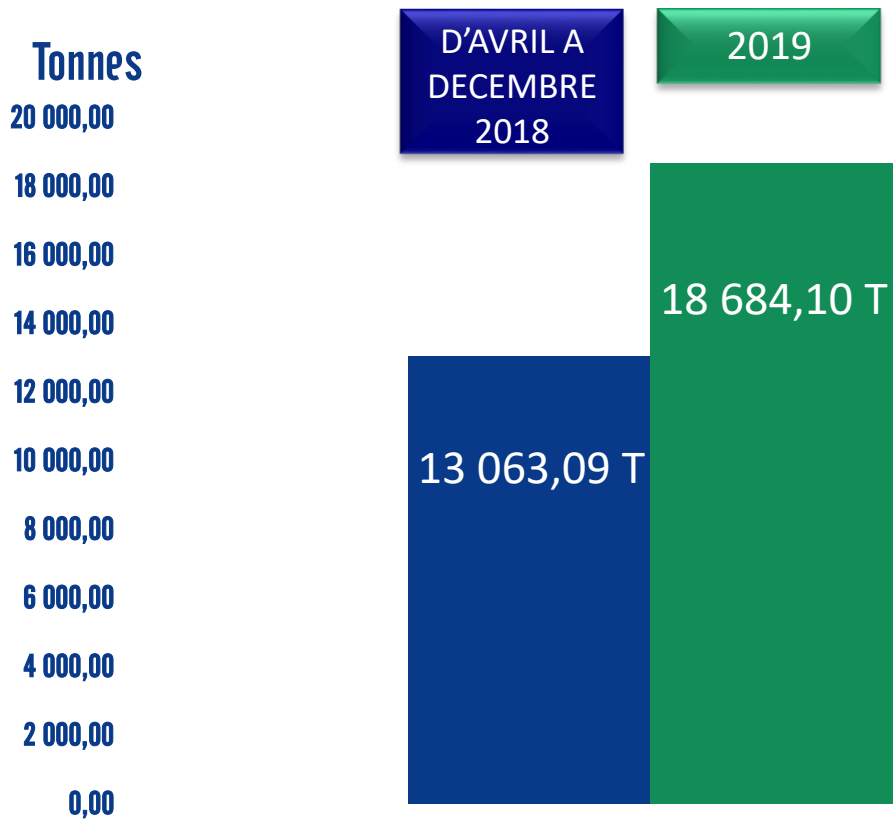
Ecoulé en  
Agriculture (800 ha)



Donné aux  
habitants du SIVOM



**APPORTS EXTERIEURS  
ORDURES MENAGERES**





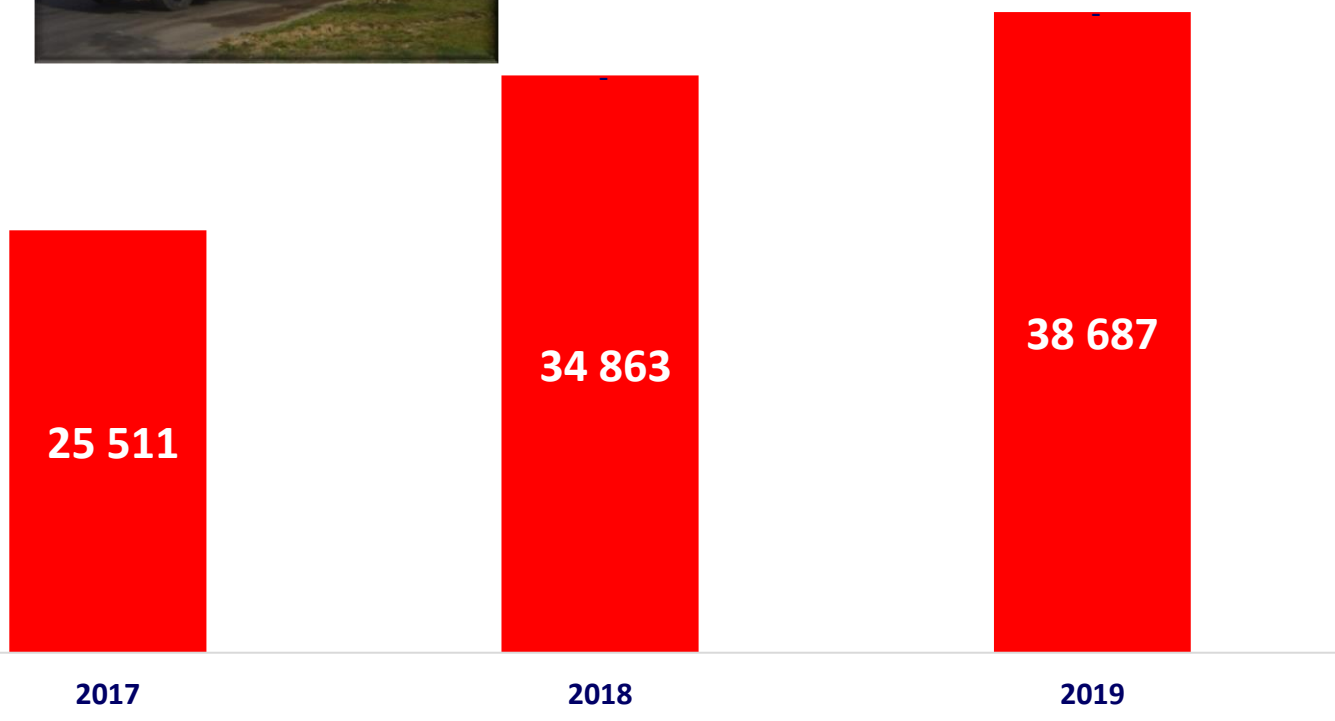
# TONNAGES DE REFUS

Les refus de compostage ont augmenté suite aux apports de tonnage du SMITOM-LOMBRIC.

Tonnes

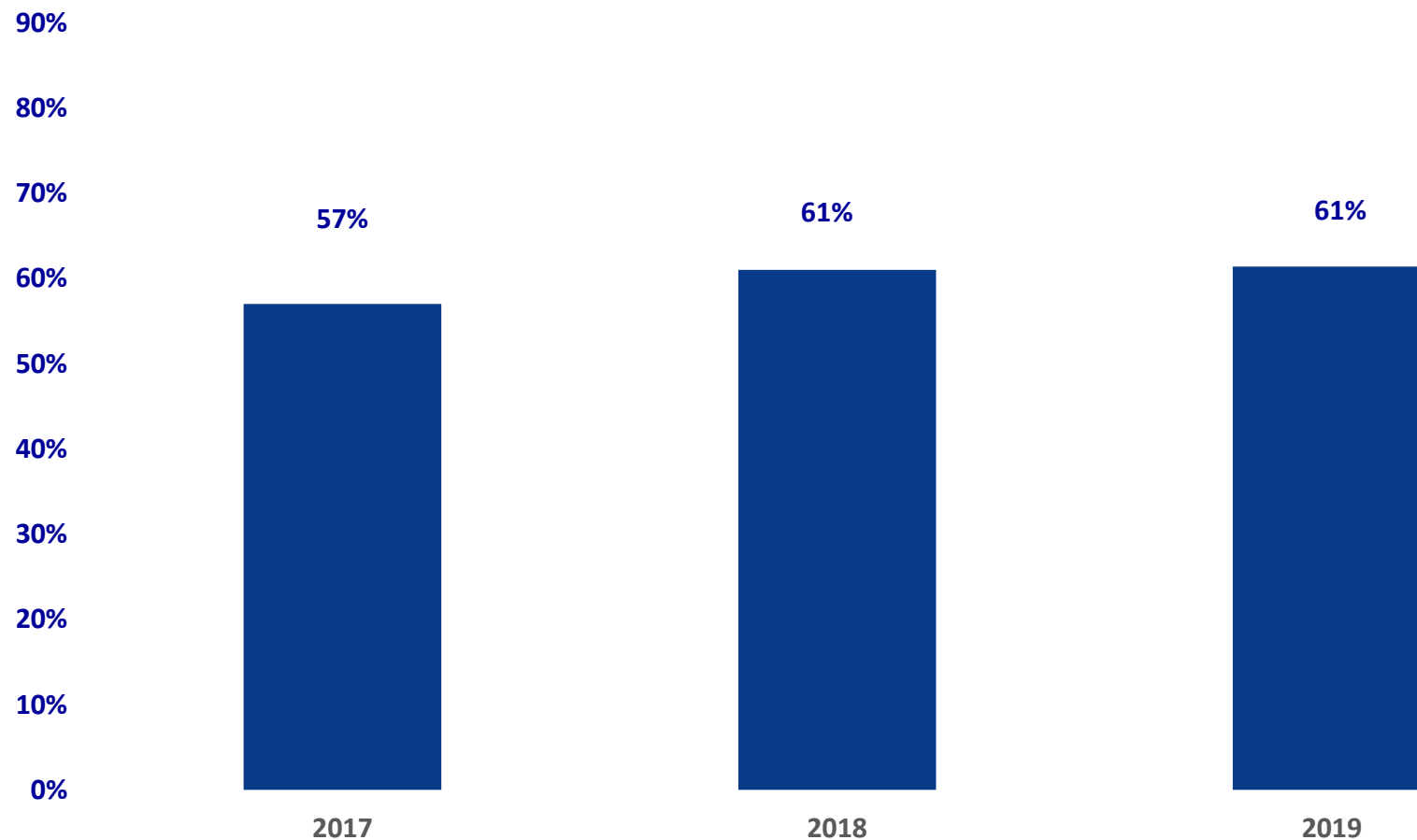


45 000  
40 000  
35 000  
30 000  
25 000  
20 000  
15 000  
10 000  
5 000  
-

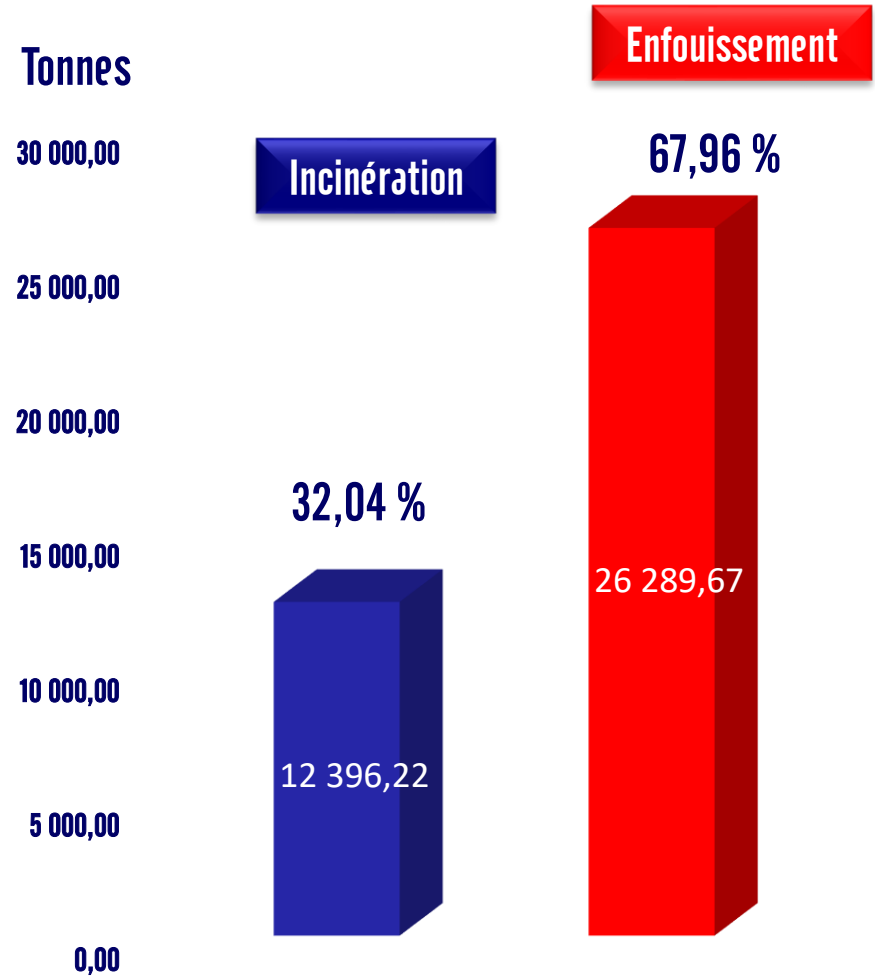


## Taux de refus

Le taux de refus reste identique par rapport à 2018. 12 396,22 tonnes de refus sur l'année 2019 en provenance du SMITOM-LOMBRIC.

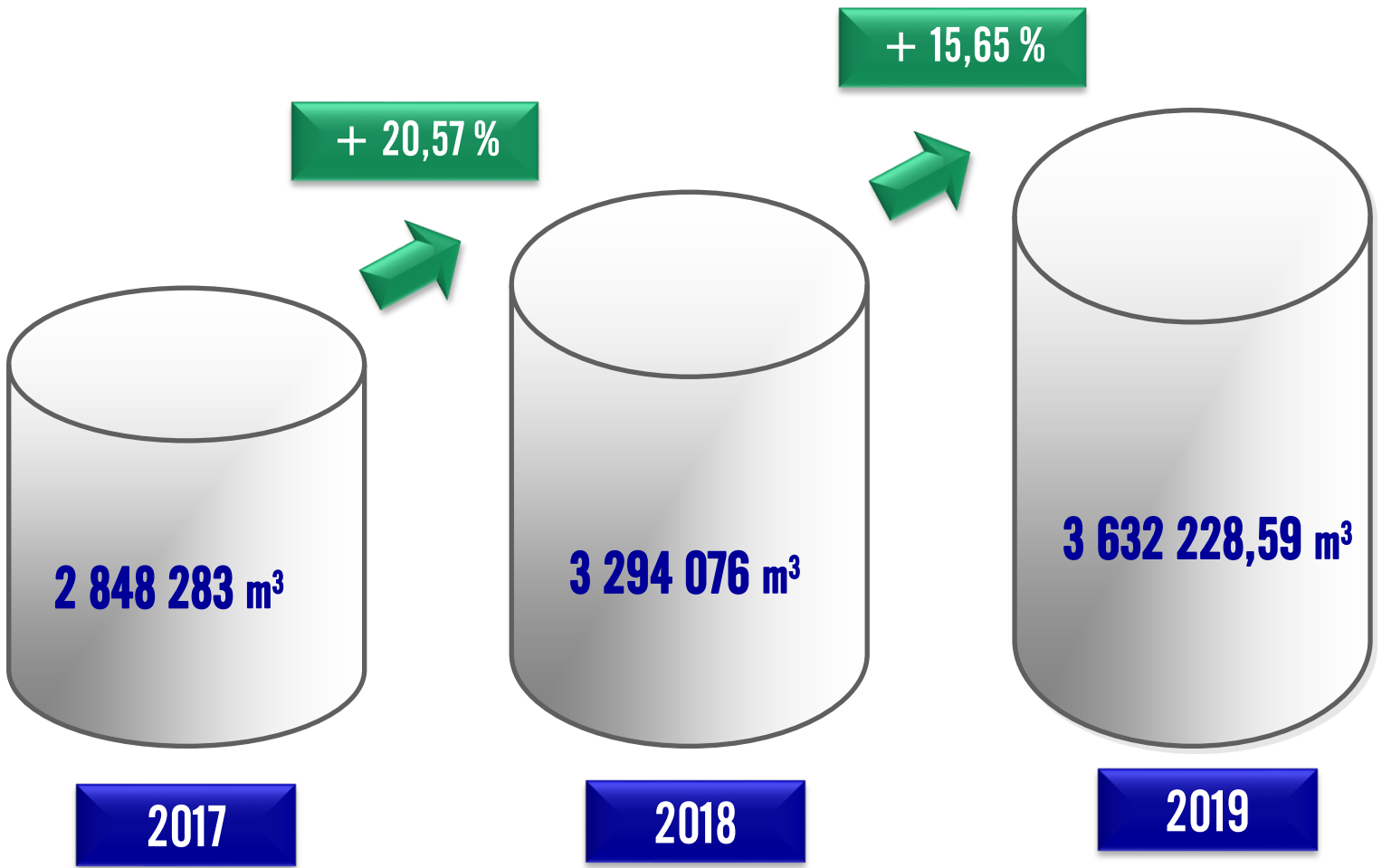


**TRAITEMENT DES REFUS**



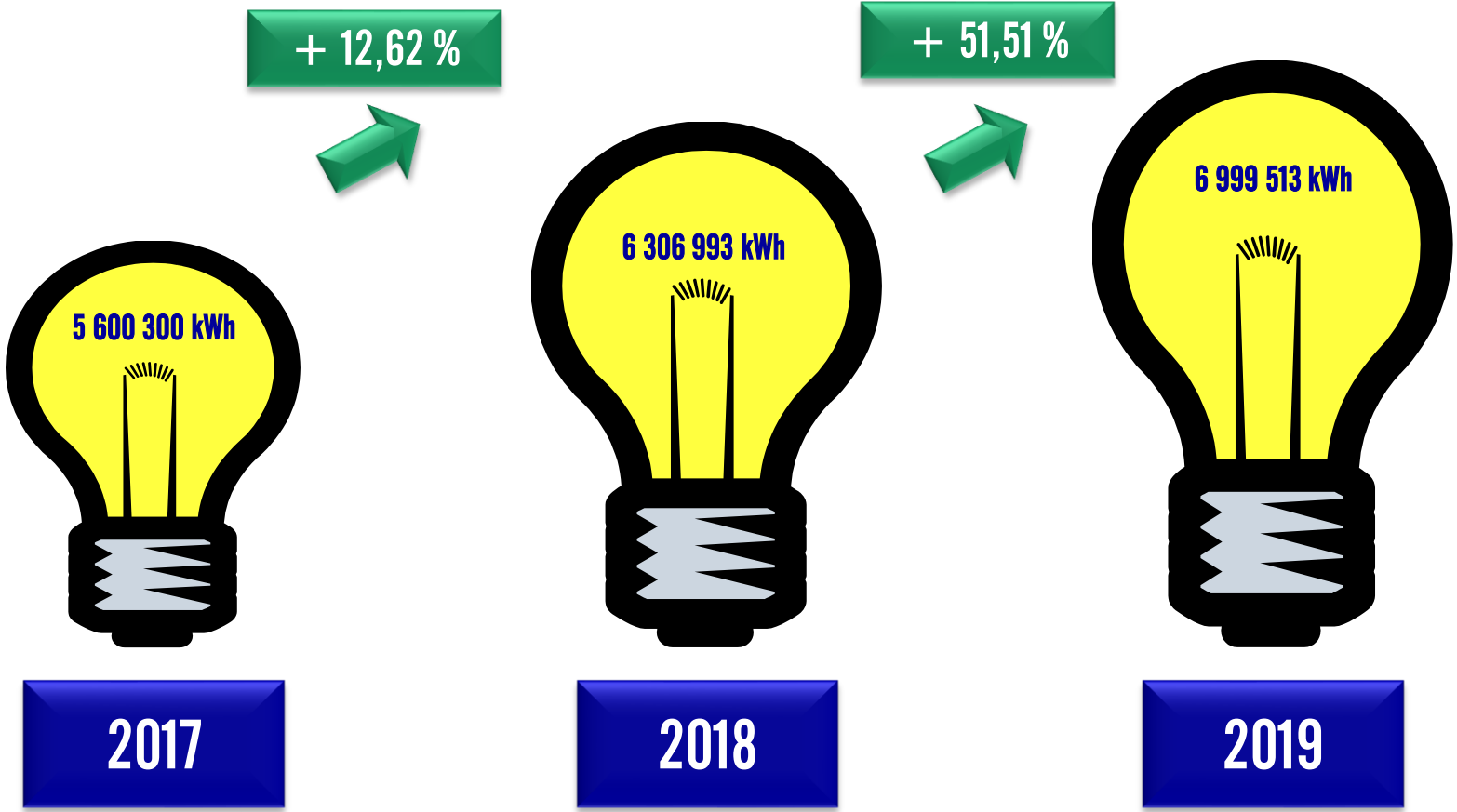
# PRODUCTION DE BIOGAZ

La valorisation énergétique a permis de produire 3 632 228,59 m<sup>3</sup> de biogaz.



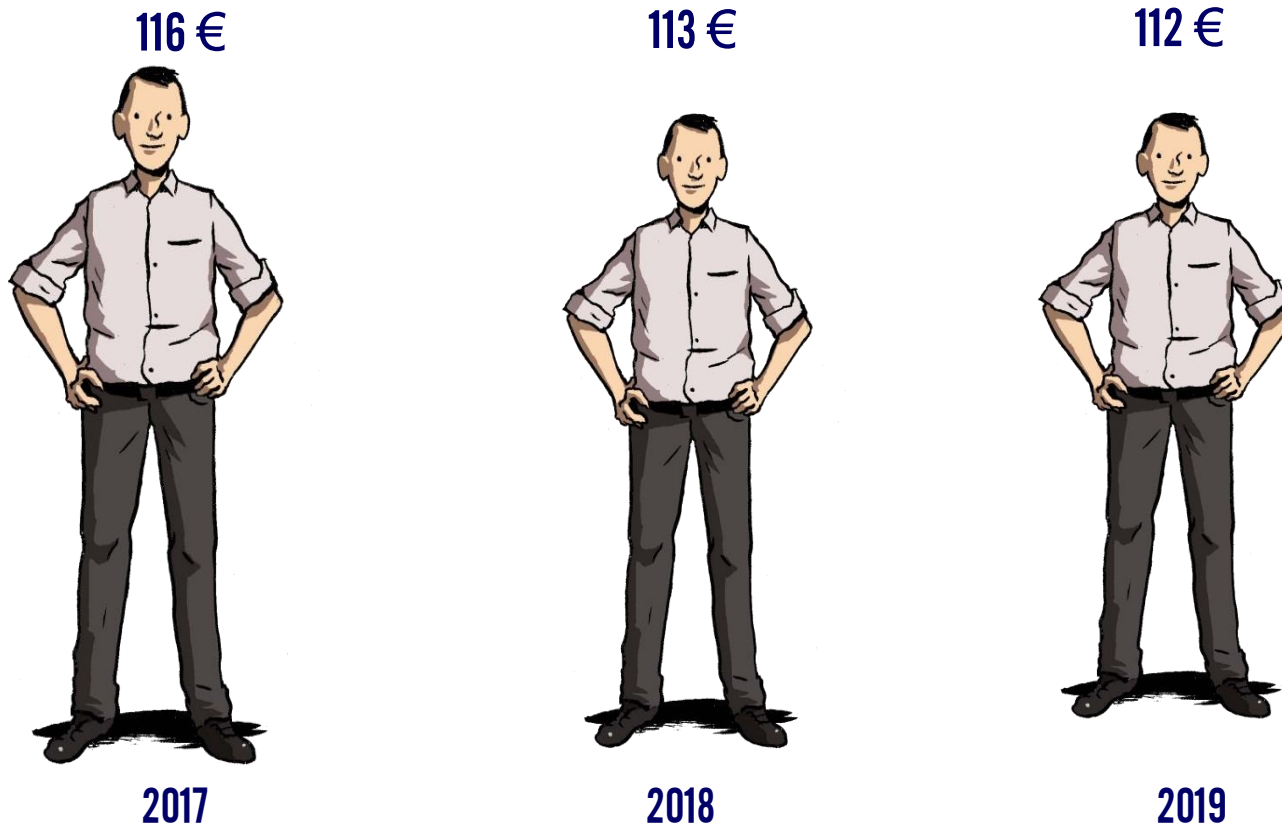
**PRODUCTION  
D'ÉLECTRICITÉ**

La valorisation énergétique a permis de produire 6 999 513 kWh d'électricité.



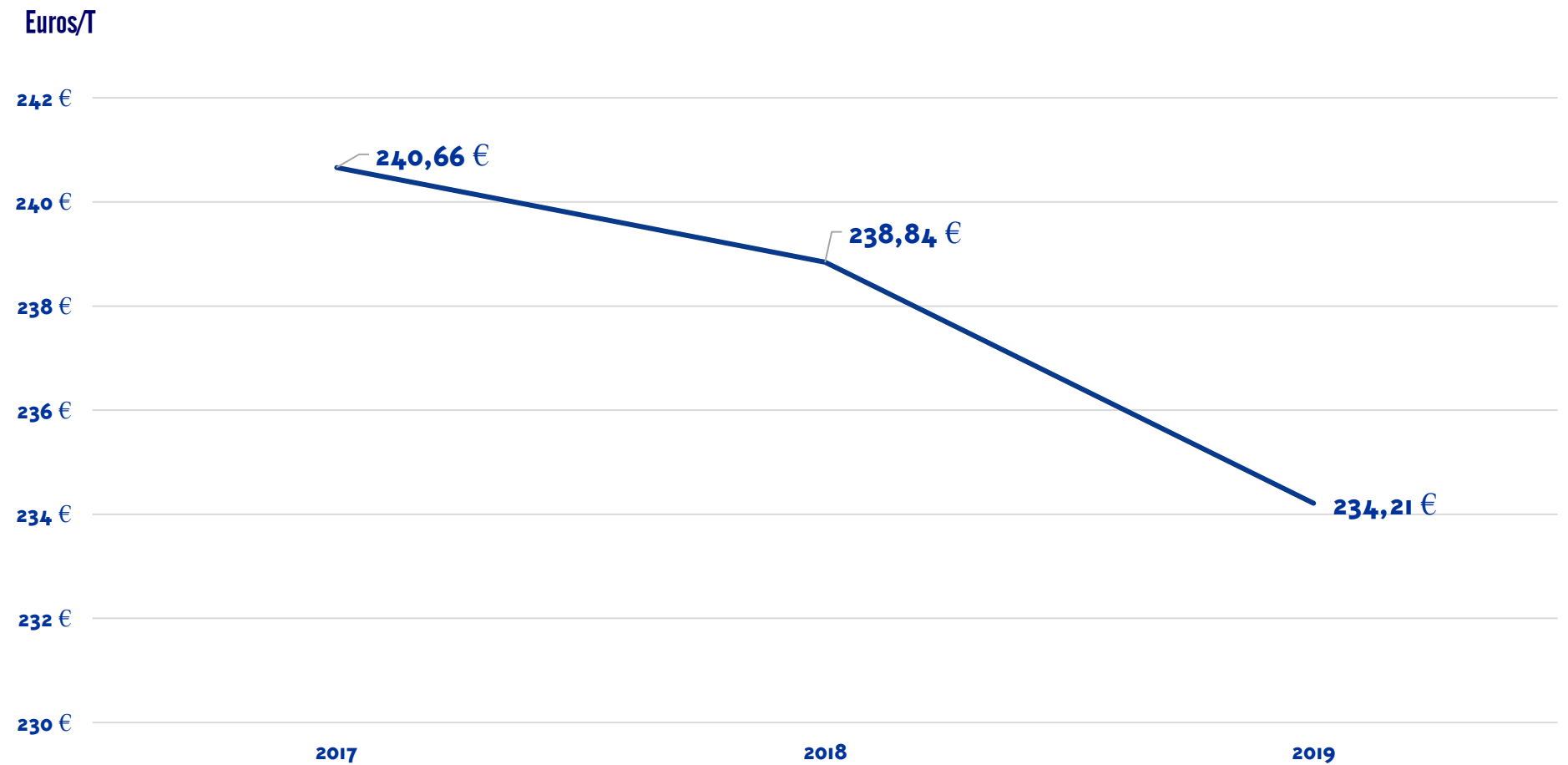
### Coût par habitant

Le coût total par habitant a baissé en 2019, en raison des bonnes performances de collecte des emballages et de la mise en place d'un accord unique d'établissement entré en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2018.

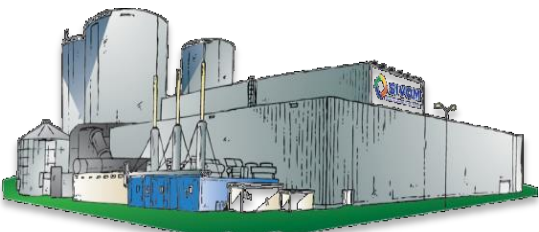


## EVOLUTION DU COÛT AIDE TTC A LA TONNE

**Le coût total par tonne a baissé de 1,94 %**



**REPARTITION DES CHARGES**



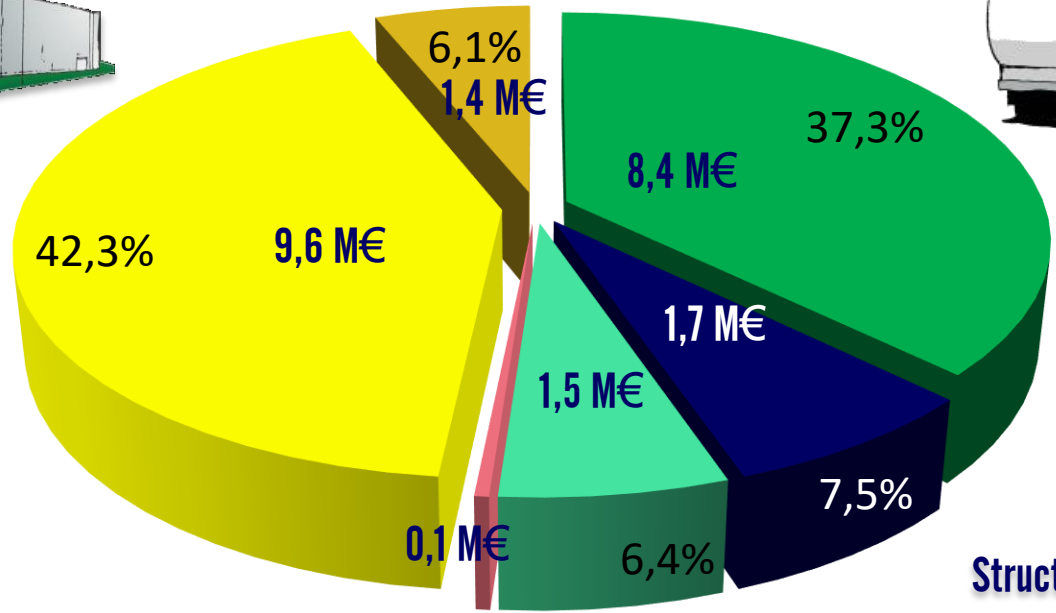
**Traitement**



**Transport**



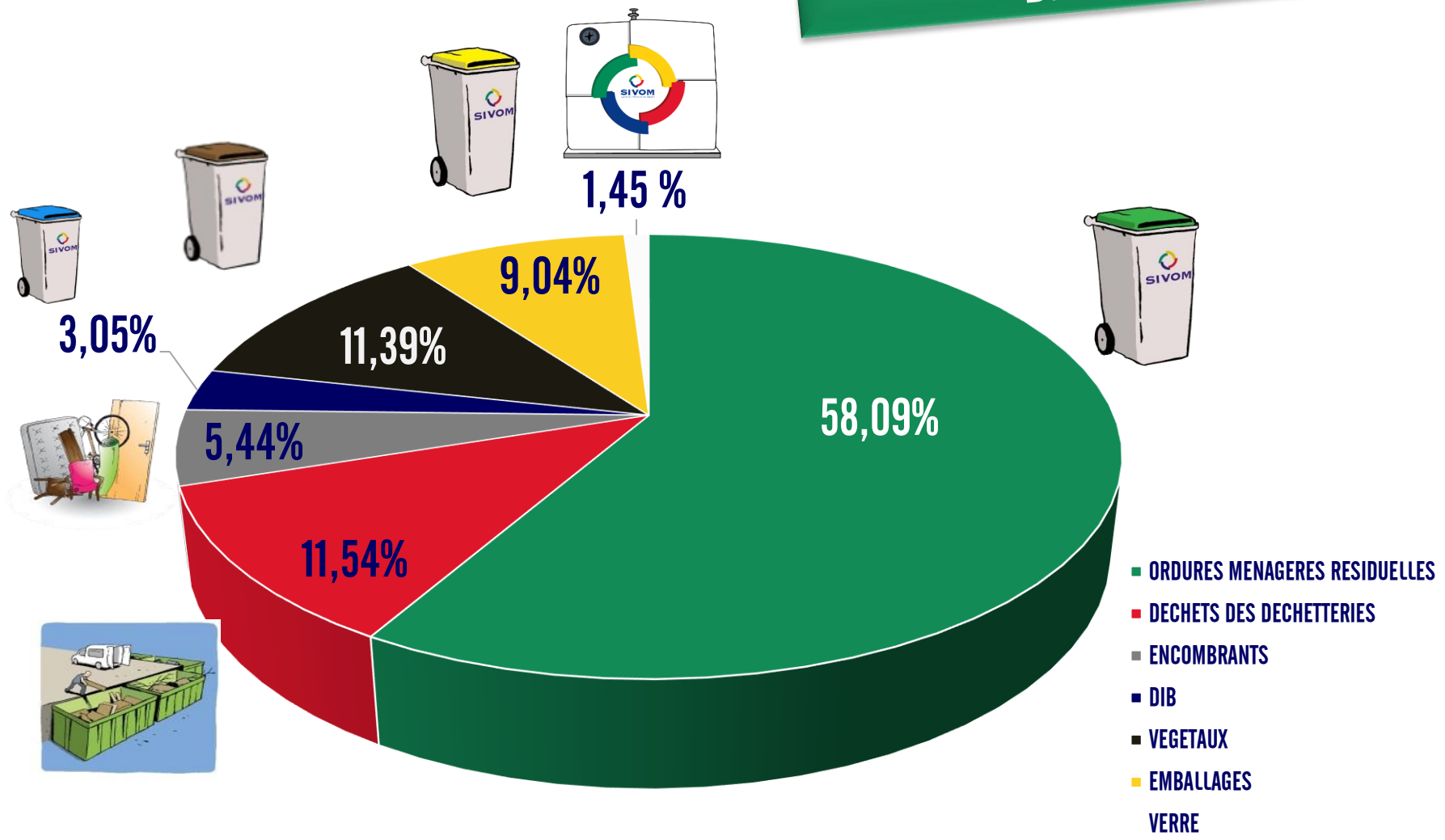
**Collecte**



**Pré-Collecte**



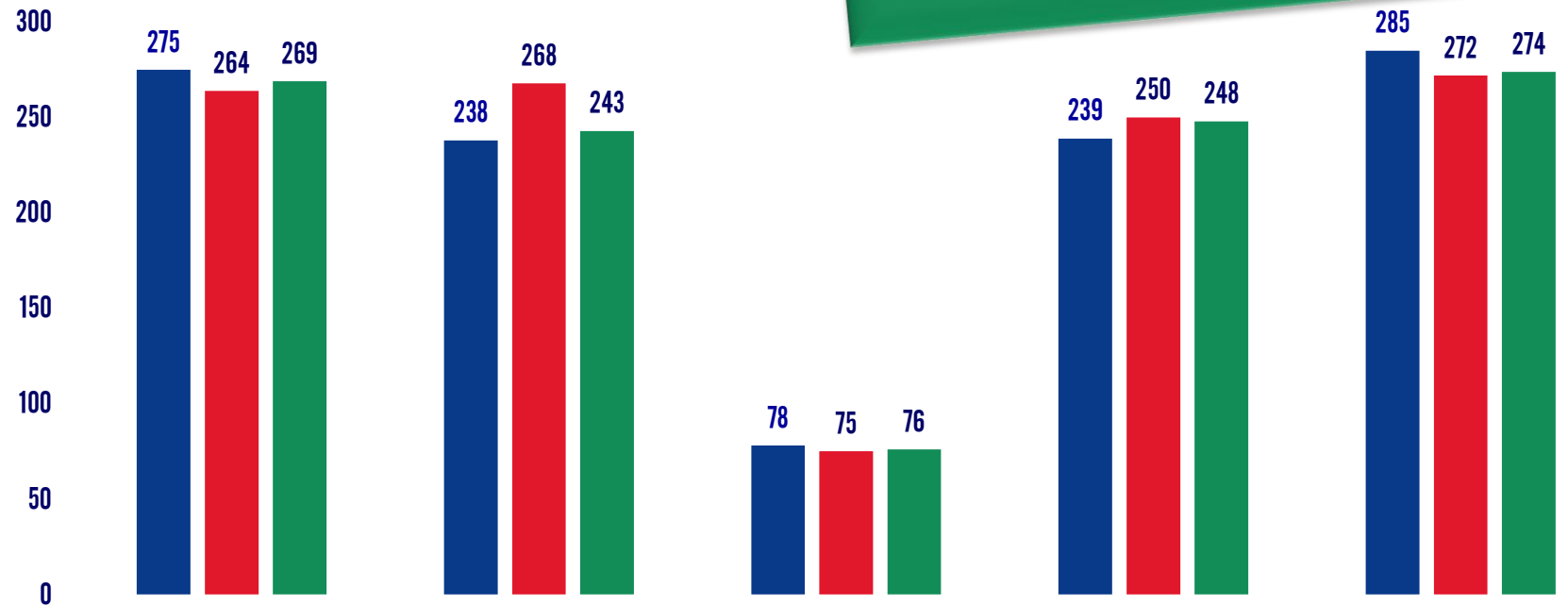
**REPARTITION DES COÛTS PAR TYPE DE DECHETS**



- ORDURES MENAGERES RESIDUELLES
- DECHETS DES DECHETTERIES
- ENCOMBRANTS
- DIB
- VEGETAUX
- EMBALLAGES
- VERRE

# EVOLUTION DES COÛTS A LA TONNE PAR FLUX

Euros/Tonne



**ORDURES  
MENAGERES  
RESIDUELLES**



**EMBALLAGES  
ET PAPIER**



**VERRE**



**VEGETAUX**



**ENCOMBRANTS**

■ 2017 ■ 2018 ■ 2019

**COMPARATIF DES COÛTS COMPLETS  
SIVOM / NATIONAL – PAR FLUX**

Euros/Tonne

120

100

80

60

40

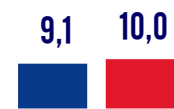
20

0

■ SIVOM ■ France



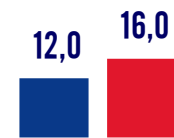
**ORDURES MENAGERES  
RESIDUELLES**



**EMBALLAGES ET  
PAPIER**



**VERRE**



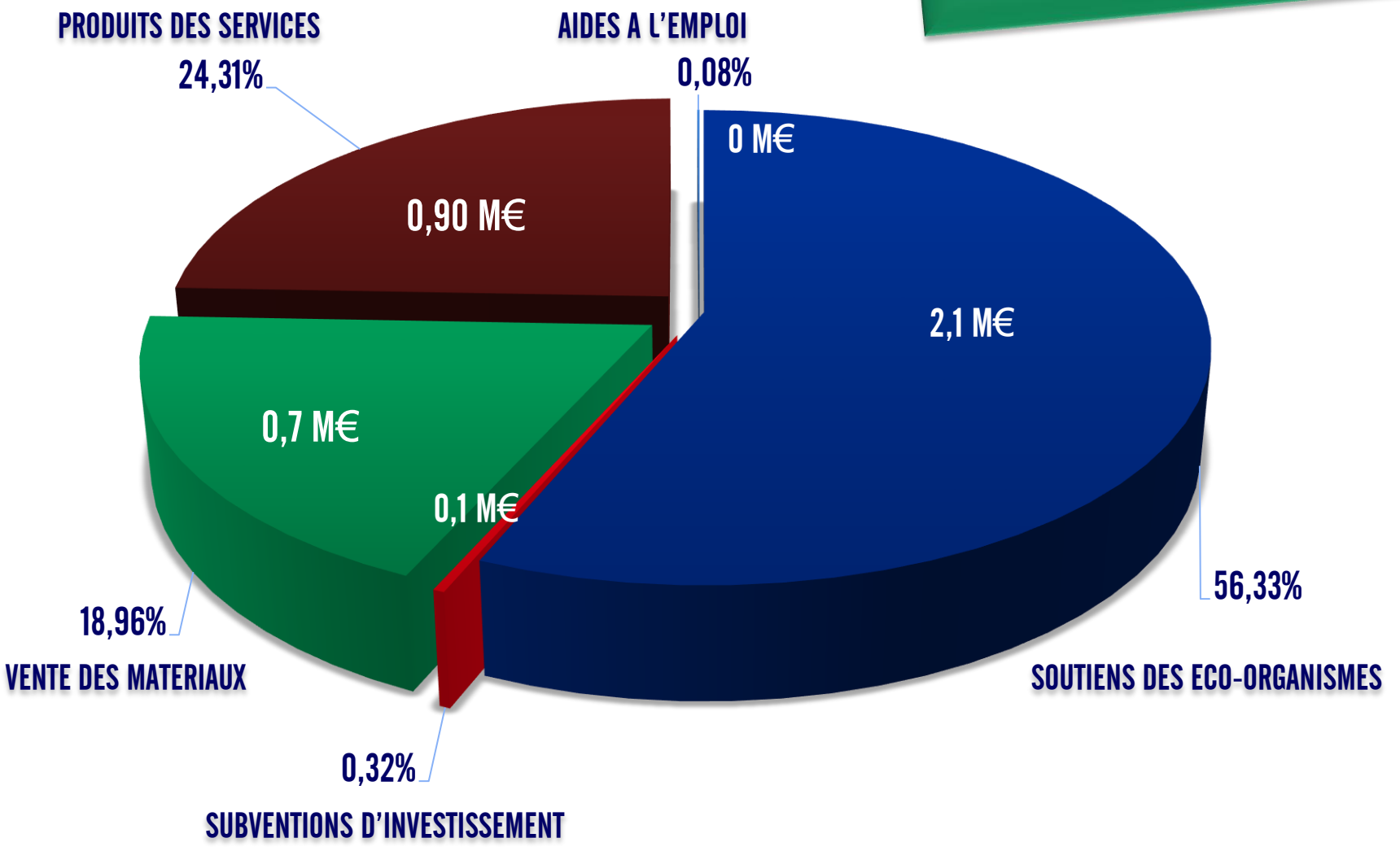
**DECHETS DES  
DECHETTERIES**

105,7 €

90 €

**COÛT GLOBAL**

**REPARTITION DES PRODUITS  
– HORS TEOM**





- La redevance spéciale est payée par toutes les entreprises et collectivités qui disposent d'un volume hebdomadaire collecté supérieur à 2000 litres.
- Le tarif est de 0,0173 euros/litre
- En 2019, 200 entreprises ont été concernées, ce qui a représenté une recette de 478 014,10 €
- 11 collectivités, ont été concernées, ce qui a représenté une recette de 83 734,48 €

**TOTAL DES ENTREPRISES ET COMMUNES = 561 748,58 €**

# Chapitre 4 : PROPRETE URBAINE

Le SIVOM propose des prestations de nettoyage des voiries et de désherbage des espaces publics à la carte pour ses communes adhérentes et d'autres clients. En 2019, le service Propreté Urbaine a pris en charge plus de 504 kilomètres de voies sur 15 communes et a éliminé 1 469,200 tonnes de déchets. Son objectif : optimiser les coûts grâce à la mutualisation des moyens humains et matériels.



## 1) Données Générales



COMMUNES	Balayage	Lavage	Visibles et corbeilles	Désherbage	Salage	Ramassage des feuilles	Cours d'école
BOUSSY-SAINT-ANTOINE	X		X		X	X	X
BRUNOY	X		X	X		X	X
CROSNE	X	X	X	X		X	X
EPINAY-SOUS-SENART	X					X	
QUINCY-SOUS-SENART	X			X	X	X	
MANDRES-LES-ROSES	X		X		X		
MAROLLES-EN-BRIE	X				X	X	X
PERIGNY-SUR-YERRES	X						
SANTENY	X	X					
VILLECRÉSNE	X						
BRIE-COMTE-ROBERT	X						
CHEVRY-COSSIGNY	X						
SERVON	X		X				X
VARENNE-JARCY	X				X		
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OREE DE LA BRIE	X						
COMBS LA VILLE	X						



## 2) Le nettoyage des voies et des espaces publics

La mission du SIVOM consiste à assurer la propreté des rues, trottoirs, places et cours d'écoles.



Balayage des voies accompagné du souffleur



Lavage des rues



Ramassage des visibles et vidage des corbeilles à papiers



Nettoyage spécifique des cours d'écoles



Lavage des colonnes à verre



### 3) Les prestations complémentaires



**Ramassage des feuilles**  
La campagne de ramassage dure 2 mois à l'automne.  
Ramassage saisonnier et mécanisé des feuilles mortes



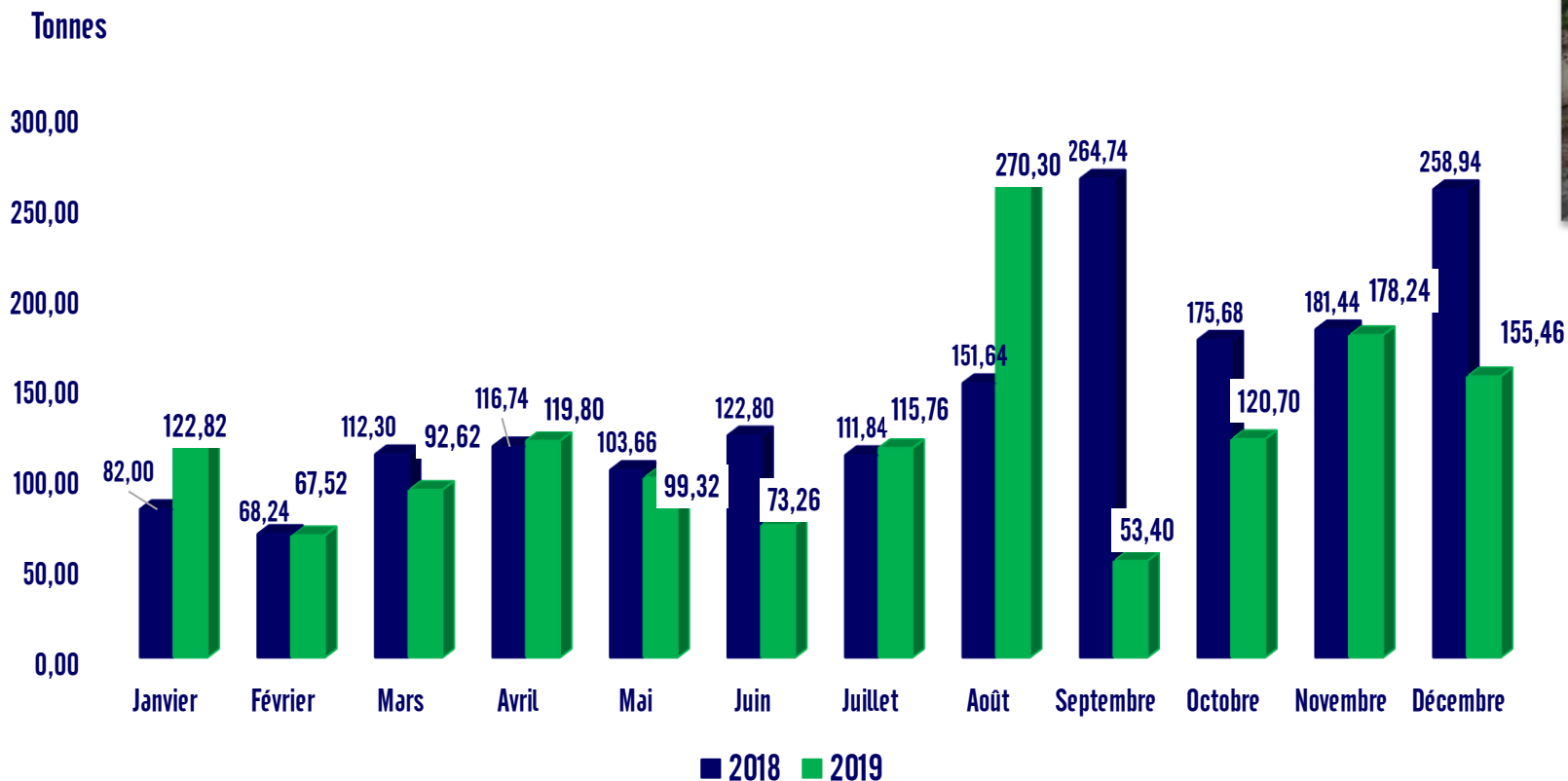
**Désherbage**



**Déneigement des voies de circulation et des trottoirs. Veille météorologique et interventions préventives et curatives de salage**

# Le traitement des déchets de balayage

Les déchets de balayage sont stockés dans des installations spécifiques à la déchetterie. Ces déchets sont envoyés mois par mois dans un centre de traitement géré par la société COLLECTISABLE, qui recycle les matériaux inertes, valorise les déchets organiques sous forme de compost et qui élimine les hydrocarbures.



**Le coût du service**

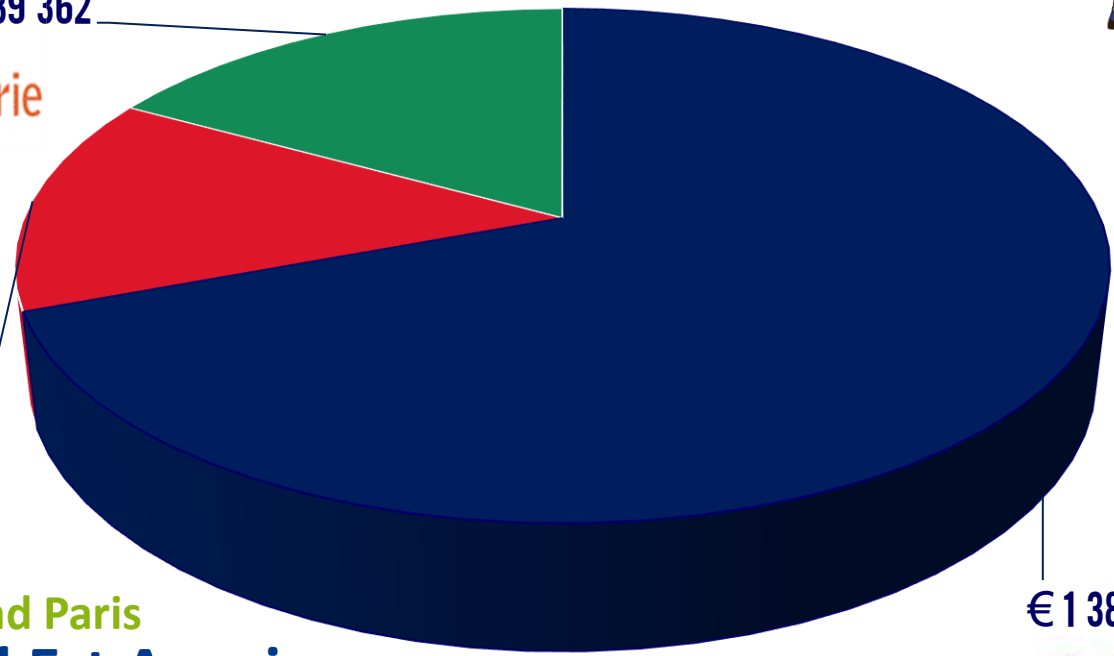
Répartition des charges entre adhérents pour l'année 2019



**L'Orée de la Brie**  
€ 339 362

€ 275 466

**Grand Paris  
Sud Est Avenir**

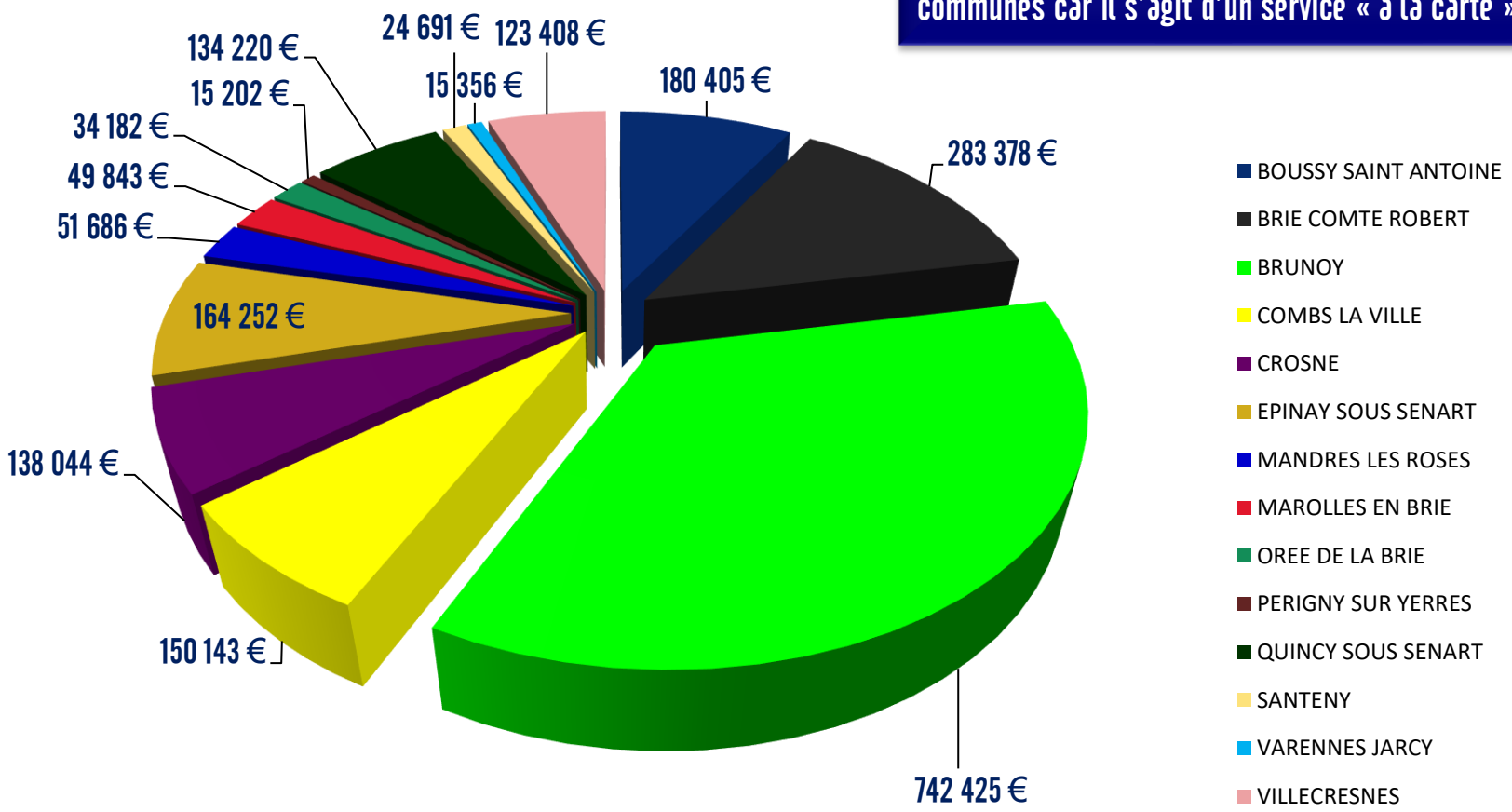


€ 1 384 809

**VAL D'YERRES  
VAL DE SEINE**  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION


**Répartition des charges par commune pour l'année 2019.**

**Le volume de prestations est différent selon les communes car il s'agit d'un service « à la carte ».**



## Les tarifs

Les tarifs n'ont pas augmenté depuis 2012.



	Tarifs 2019
<b>AGENT/JOUR</b>	<b>172,85 €</b>
<b>BALAYEUSE SUR CHASSIS/JOUR</b>	<b>570,35 €</b>
<b>LAVEUSE/JOUR</b>	<b>571,17 €</b>
<b>MINI BALAYEUSE/JOUR</b>	<b>452,42 €</b>
<b>BALAYEUSE DE TROTTOIR/JOUR</b>	<b>314,53 €</b>
<b>TRIPORTEUR/JOUR</b>	<b>225,66 €</b>
<b>SOUFFLEUR/JOUR</b>	<b>17,03 €</b>
<b>FOURGON/JOUR</b>	<b>266,25 €</b>
<b>CAGE A FEUILLES/JOUR</b>	<b>337,99 €</b>
<b>SCOOTER A DEJECTIONS CANINES/JOUR</b>	<b>223,57 €</b>

## Les tarifs du salage

### Part fixe

Le tarif forfaitaire couvre la période d'astreinte suivant la répartition des kilomètres de voirie concernés par commune.

Communes	Forfait pour la période hivernale
Boussy-Saint-Antoine	12 570,17 €
Mandres-les-Roses	6 768,55 €
Marolles-en-Brie	3 867,75 €
Quincy-Sous-Sénart	12 892,48 €
Varennes-Jarcy	6 446,24 €



Ces prix comprennent la rémunération des agents en astreinte, l'amortissement du matériel dédié et les frais de structure. Les communes s'engagent pour une durée de 3 ans à travers l'établissement d'une convention.

### Part variable

La part variable est de 36,90 € au km. En 2019, quatre interventions de salage ont été réalisées le 21, 22, 29 et 31 janvier.

*Annexe 1*

**LES ACTIVITES DU  
COMITE SYNDICAL**

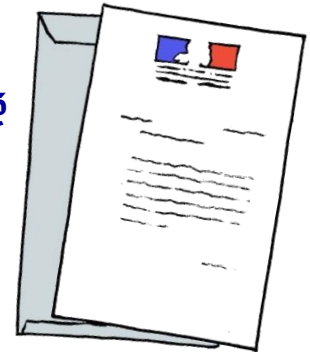


*Le Comité Syndical s'est réuni 4 fois en 2019, le quorum a toujours été atteint.*

*Les 28 délibérations proposées ont toutes été adoptées à l'unanimité .*

**Le 20 février 2019**

- ➔ **Pour approuver les Comptes Administratifs 2018 des sections Ordures Ménagères et Propreté Urbaine.**
- ➔ **Pour approuver les Comptes de Gestion 2018 des sections Ordures Ménagères et Propreté Urbaine.**
- ➔ **Pour affecter les résultats de l'exercice 2018 des sections Ordures Ménagères et Propreté Urbaine.**
- ➔ **Pour adopter le Budget Primitif de l'exercice 2019 des sections Ordures Ménagères et Propreté Urbaine.**
- ➔ **Pour répartir les charges entre les communes des sections Ordures Ménagères et Propreté Urbaine.**







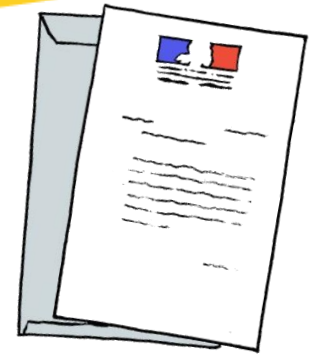
**Pour adopter une convention d'échange de tonnages entre le SIVOM et le SMITOM.**



**Pour approuver l'avenant n°4 au contrat de délégation de service public de l'exploitation de l'usine de Tri-Méthanisation-Compostage de Varennes-Jarcy.**

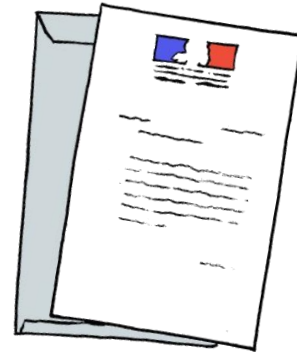


**Pour adopter un partenariat avec le fond de dotation pour le recyclage des petits aluminiums**

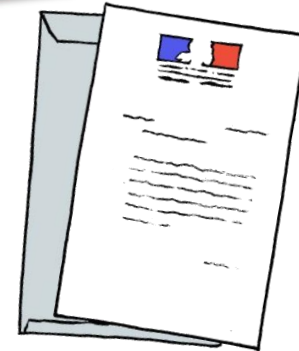


**Le 19 juin 2019**

- ➔ Pour adopter le rapport d'activité 2018 du SIVOM.**
- ➔ Pour adopter la décision modificative n° 1 pour la section Ordures Ménagères.**
- ➔ Pour adopter la décision modificative n° 1 pour la section Propreté Urbaine.**
- ➔ Pour adopter la convention avec Eco-DDS pour la filière des déchets diffus spécifiques ménagers.**



**Le 20 novembre 2019**



➔ **Pour adopter la décision modificative n° 2 pour la section Ordures Ménagères.**

➔ **Pour adopter la décision modificative n° 2 pour la section Propreté Urbaine.**

➔ **Pour décider de verser une indemnité de conseil au receveur pour l'année 2019.**

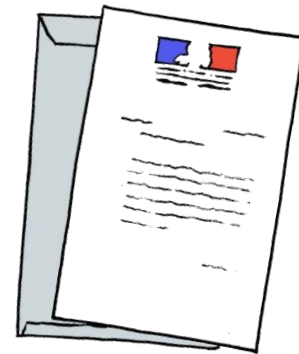
**Pour passer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la nomenclature budgétaire et comptable M57.**

➔ **Pour adopter les Statuts du SIVOM.**

➔ **Pour designer un représentant de l'autorité territoriale à siéger au Comité Technique et au Comité d'Hygiène et Conditions de Travail.**

**Le 18 décembre 2019**

- ➔ Pour adopter le Rapport d'Orientations Budgétaires 2019 pour la section Ordures Ménagères**
- ➔ Pour adopter le Rapport d'Orientations Budgétaires 2019 pour la section Propreté Urbaine**
- ➔ Pour attribuer le contrat de Concession de Travaux et de Services Public pour l'exploitation de l'usine de tri-méthanisation-compostage.**
- ➔ Pour reconduire la convention quadripartite d'échanges de tonnages entre le SIVOM, le SMITOM-Lombric, URBASYS et GENERIS.**
- ➔ Pour attribuer des titres restaurant aux personnels administratif et à l'encadrement.**



*Le Bureau Syndical s'est réuni 6 fois et a adopté 17 délibérations, toutes à l'unanimité.*

**17 délibérations**



*La commission d'Appel d'Offres s'est réunie 10 fois et a attribué 22 marchés et avenants.*

**22 marchés**



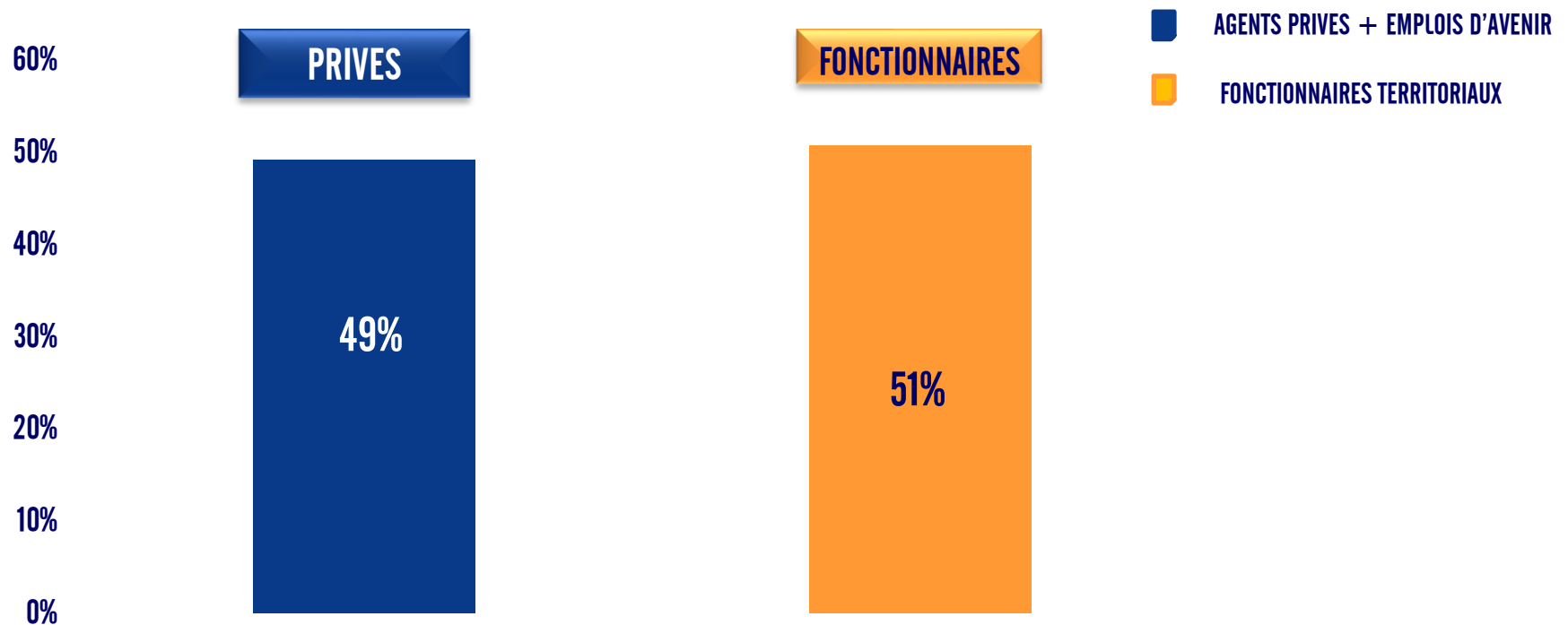
*Les instances représentatives du personnel (Le Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de travail, Le Comité Technique, Le Comité Social et Economique) se sont réunies 12 fois et ont abordé 92 sujets ou questions.*

**Un accord d'établissement**



**Annexe 2**

L'effectif en 2019 était de 207 Equivalents-Temps-Plein (ETP), soit 1 ETP de plus qu'en 2018.



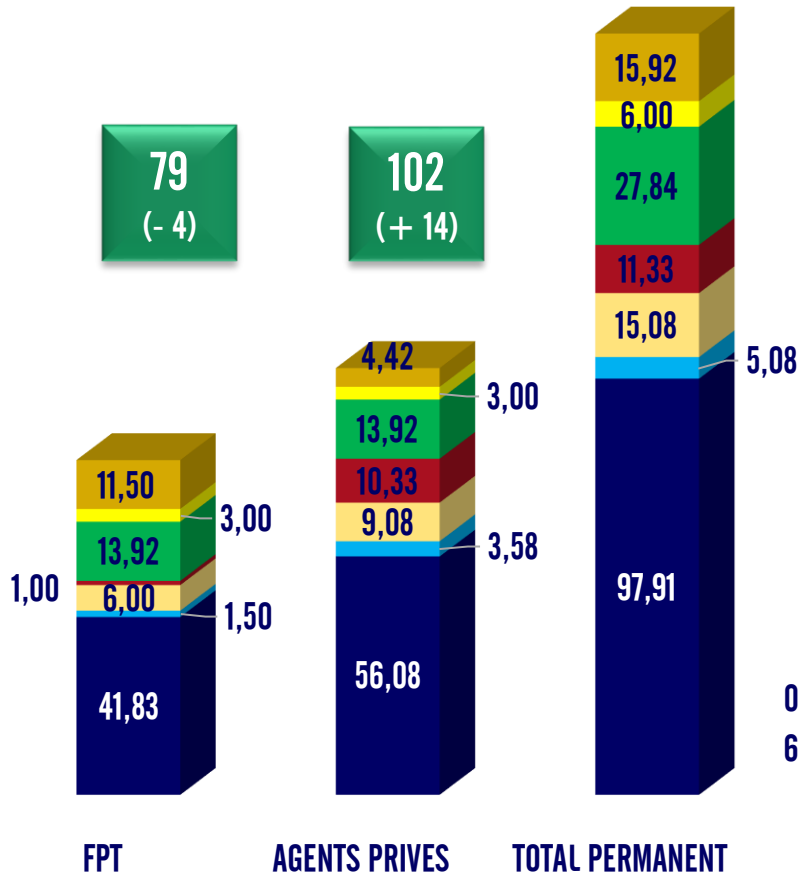
# LA GESTION DU PERSONNEL



Effectif au 31/12/2018

180  
(+ 9)

180,00  
160,00  
140,00  
120,00  
100,00  
80,00  
60,00  
40,00  
20,00  
0,00



= 207 agents (+1)

- ADM
- HSET
- PU
- GAR
- DECH
- COM
- COL



## Collecte en porte à porte et points d'apport volontaire

110,66 agents  
(56,08 privés, 41,83 fonctionnaires,  
12,67 CDD et  
0,08 emplois d'avenir)



## Déchetteries

21,66 agents  
(9,08 privés, 6 fonctionnaires,  
6,58 CDD)



## Propreté Urbaine

33,84 agents  
(13,92 privés, 13,92 fonctionnaires et  
6 CDD)



## Garage

12,16 agents  
(10,33 privés, 1 fonctionnaires  
et 0,83 CDD)





**Hygiène, Sécurité,  
Environnement, Travaux**

**5,08 agents  
(3,58 privés et  
1,50 fonctionnaires)**



**Direction Générale,  
Administration Générale  
Exploitation, Finances,  
Comptabilité, Ressources  
Humaines et Animation**

**17,42 agents  
(5,75 privés, 11,50  
fonctionnaires  
et 0,17 CDD)**



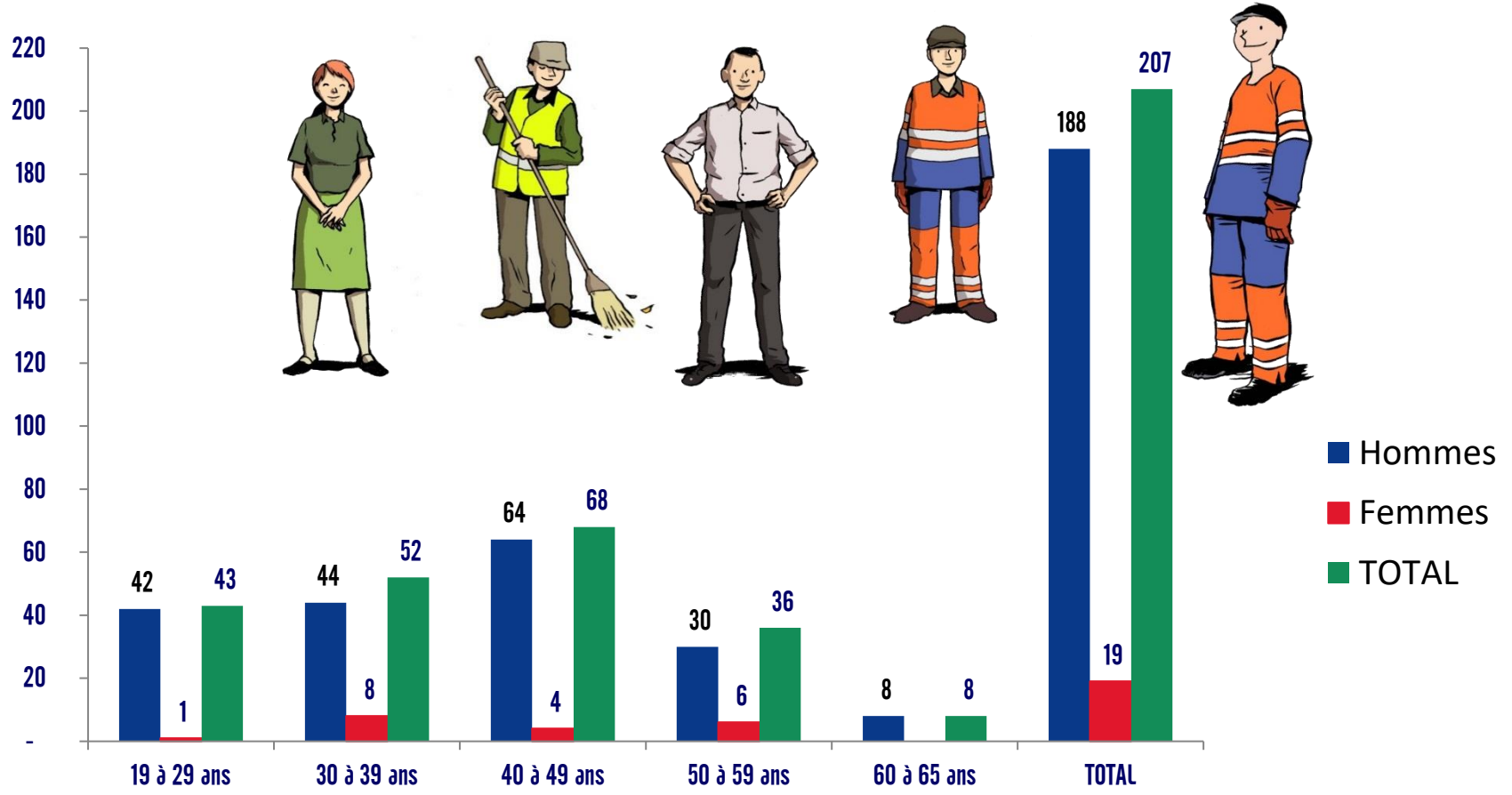
**Communication et  
Animation**

**6 agents  
(3 privés, 3 fonctionnaires)**

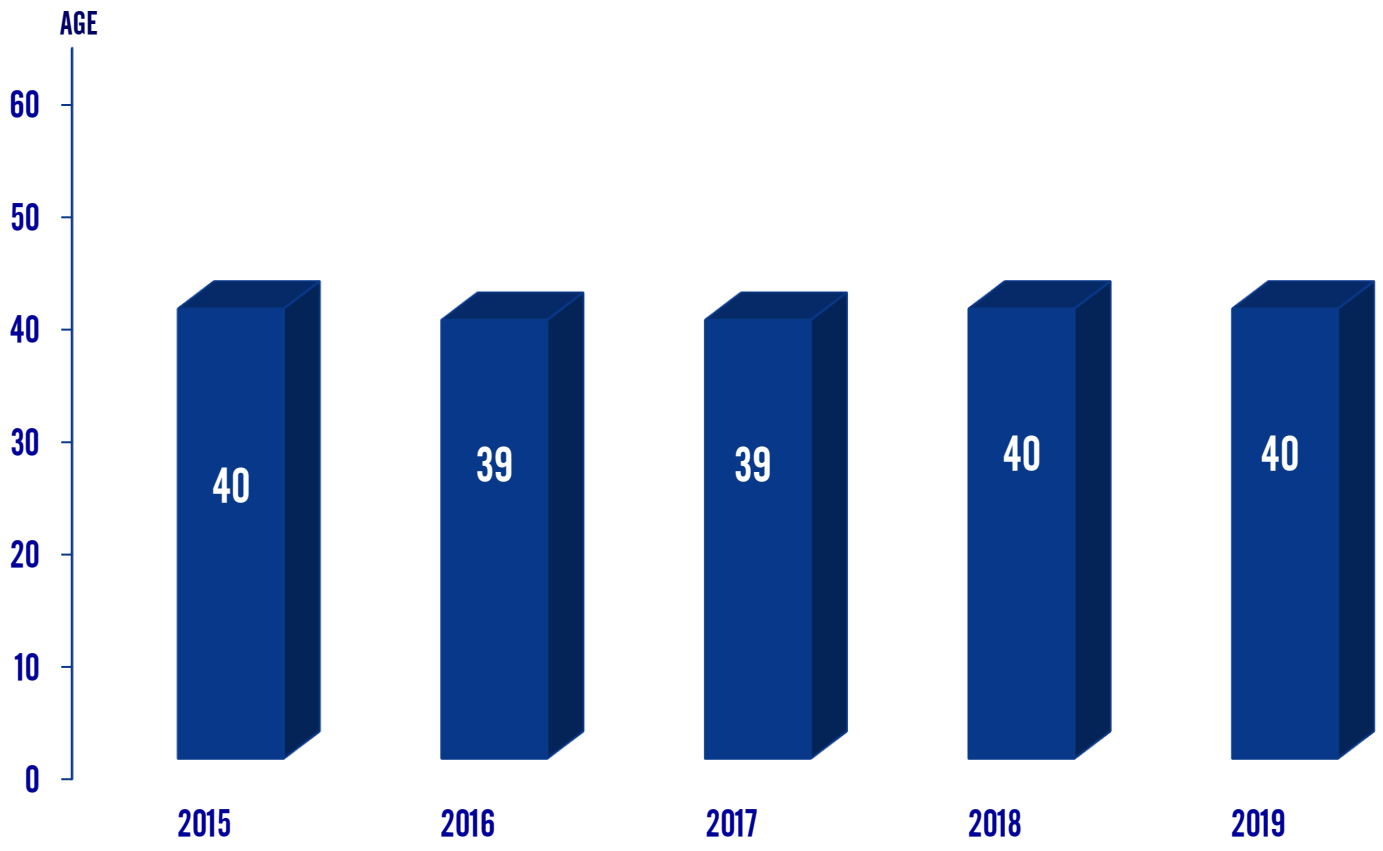
**REPARTITION PAR TRANCHE D'AGES**

**Les hommes représentent 91 % de l'effectif et les femmes 9 %.**

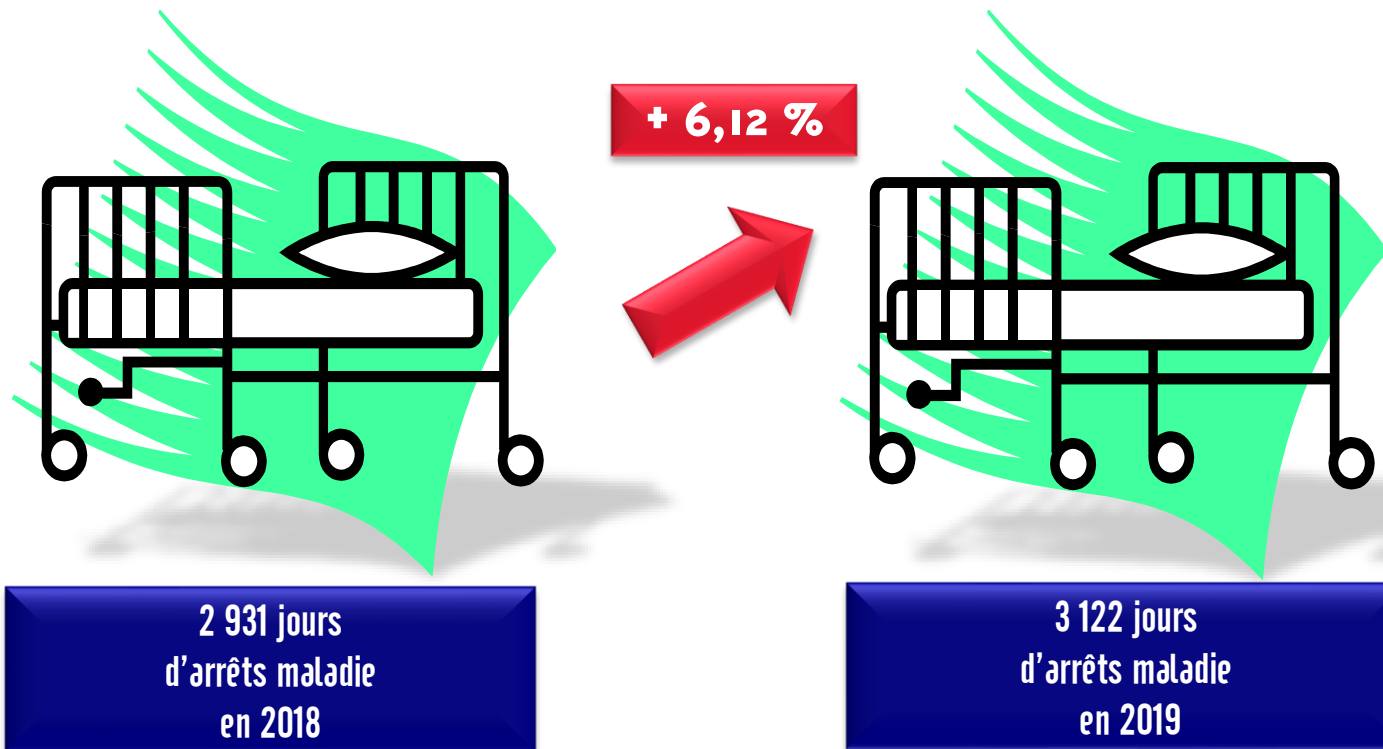
Nombre d'agents ■ = Femme ■ = Homme



**MOYENNE D'ÂGE**

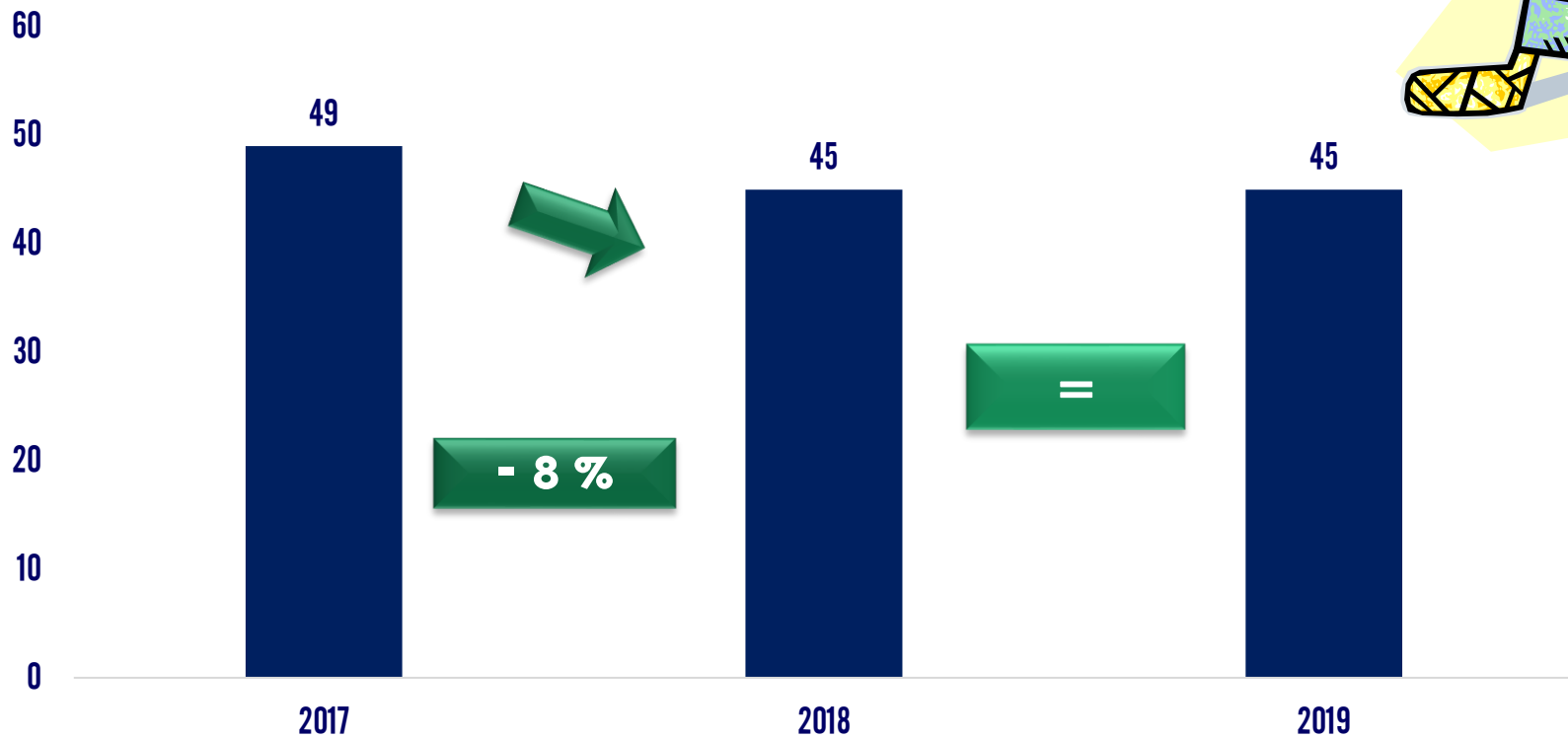


Le nombre de jours d'arrêts maladie a augmenté en 2019, conformément à la tendance nationale observée dans les Collectivités Territoriales.



En 2019, on observe une stabilité des accidents du travail par rapport à 2018.

Evolution du nombre d'AT



## Annexe 3

## L'entretien des véhicules

En 2019, le programme de renouvellement du parc s'est poursuivi avec le remplacement de 2 véhicules de services.

*Le parc compte  
93 véhicules*



22 camions benne à  
chargement arrière



2 camions benne à  
encombrants et  
1 camion DIB



2 mini-bennes



13 camions benne à  
chargement latéral



**3 engins**



**13 balayuses - laveuses  
et mini balayuses**



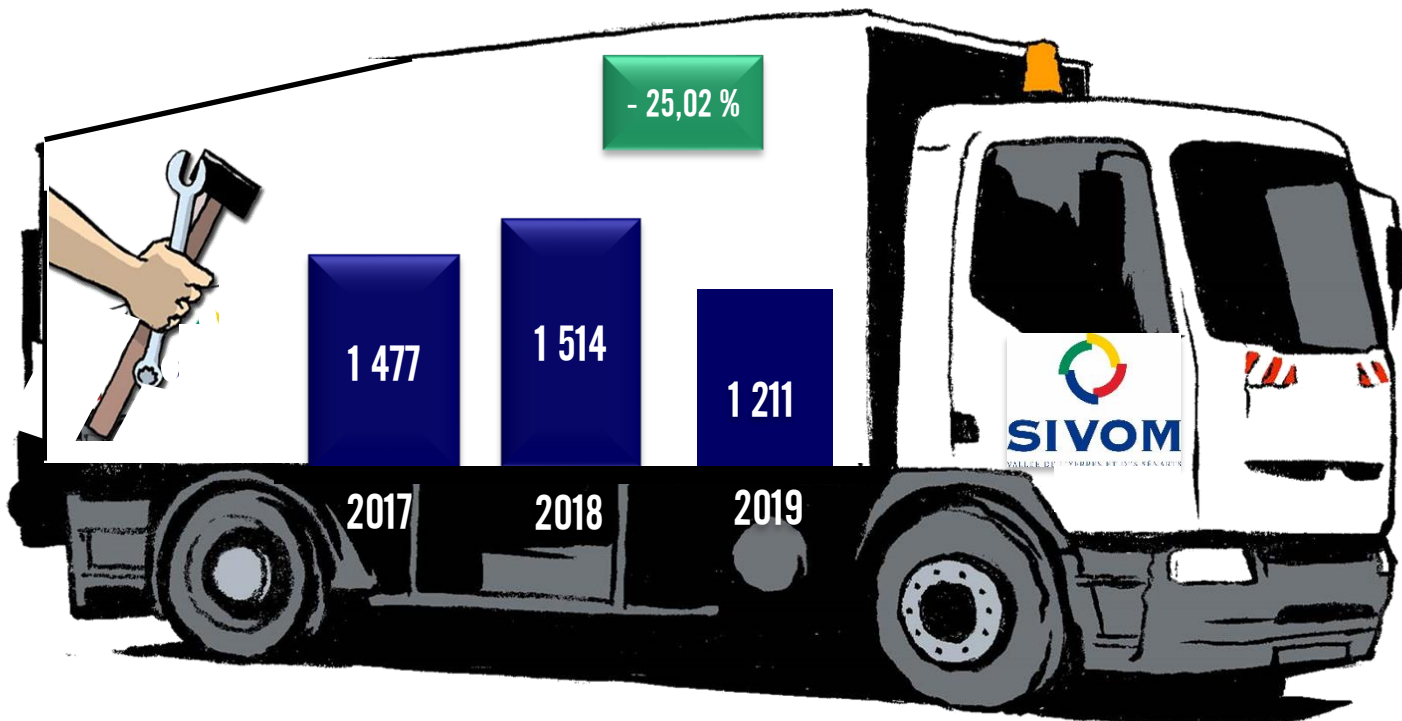
**5 camions polybennes et  
2 camions grue pour les  
colonnes aériennes et  
enterrées**



**30 véhicules  
utilitaires et de services**

# Interventions

Le nombre d'interventions nécessaires par le garage a diminué de 25,02 % en 2019.

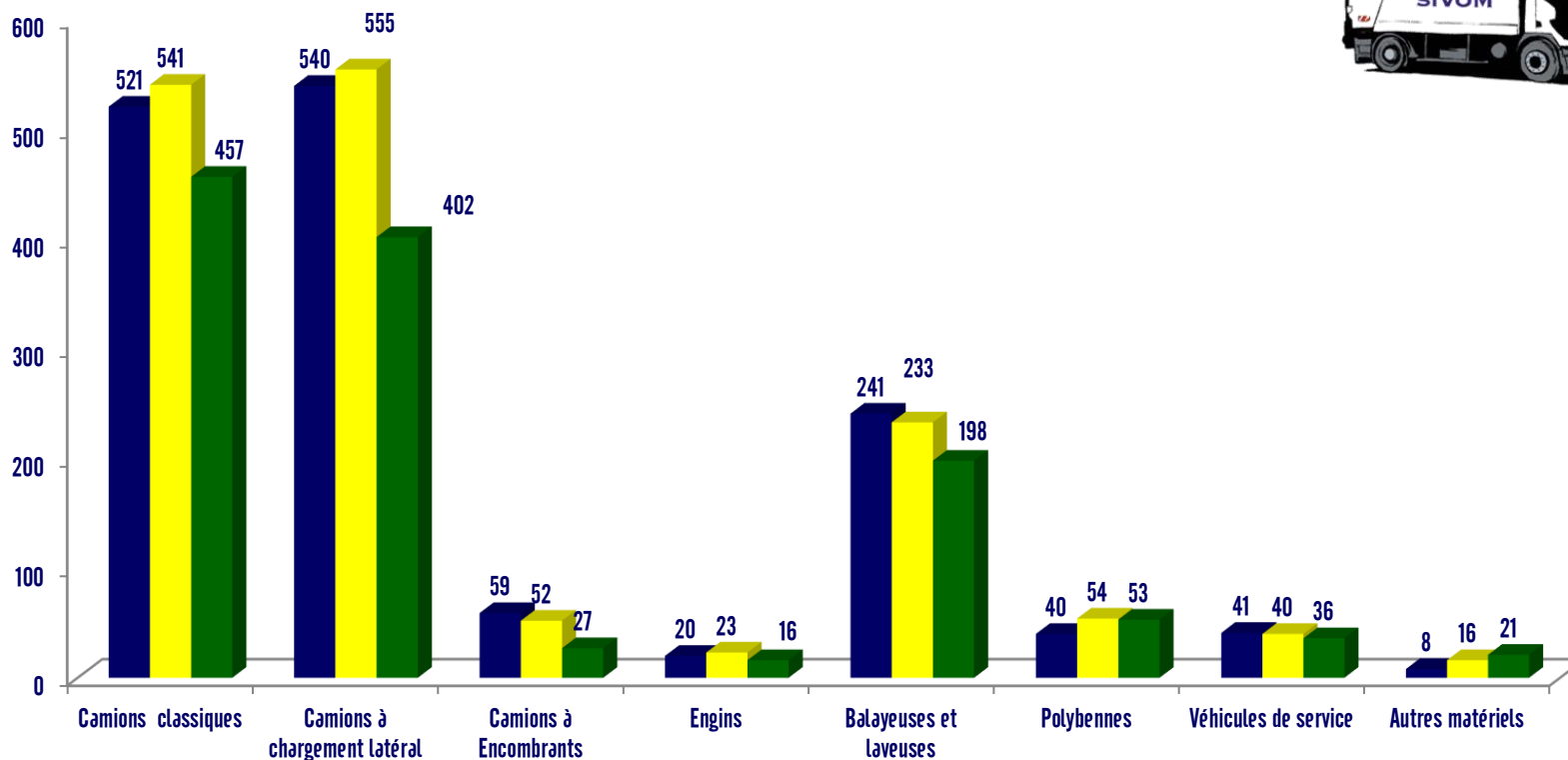




Ce sont les camions classiques qui tombent le plus en panne, et qui représentent 37,73 % des interventions. Une baisse est constatée sur les interventions dans l'ensemble de notre parc.



Nombre d'interventions



2017

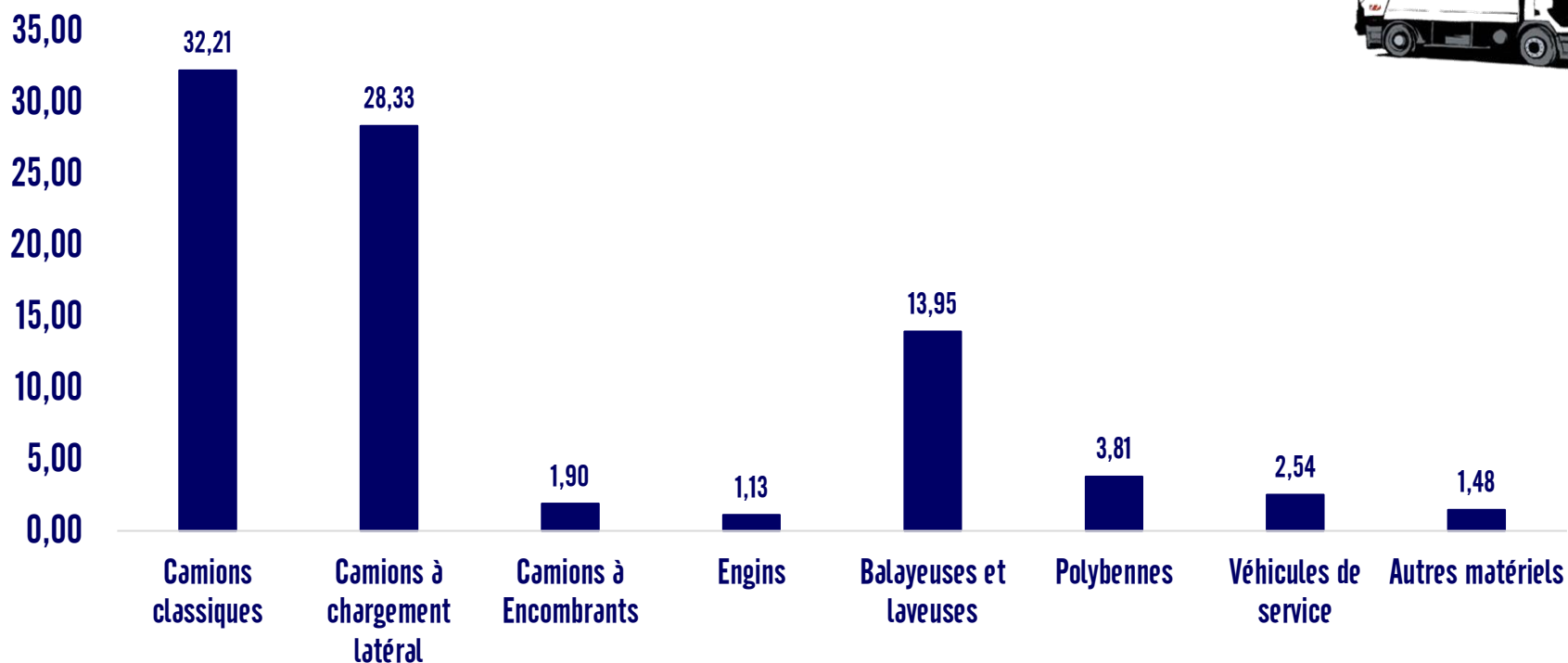
2018

2019

En 2019, ce sont toujours les bennes à chargement latéral, les camions classiques et les balayeuses et laveuses qui ont nécessité le plus d'interventions par véhicule.



Nombre d'interventions par véhicule

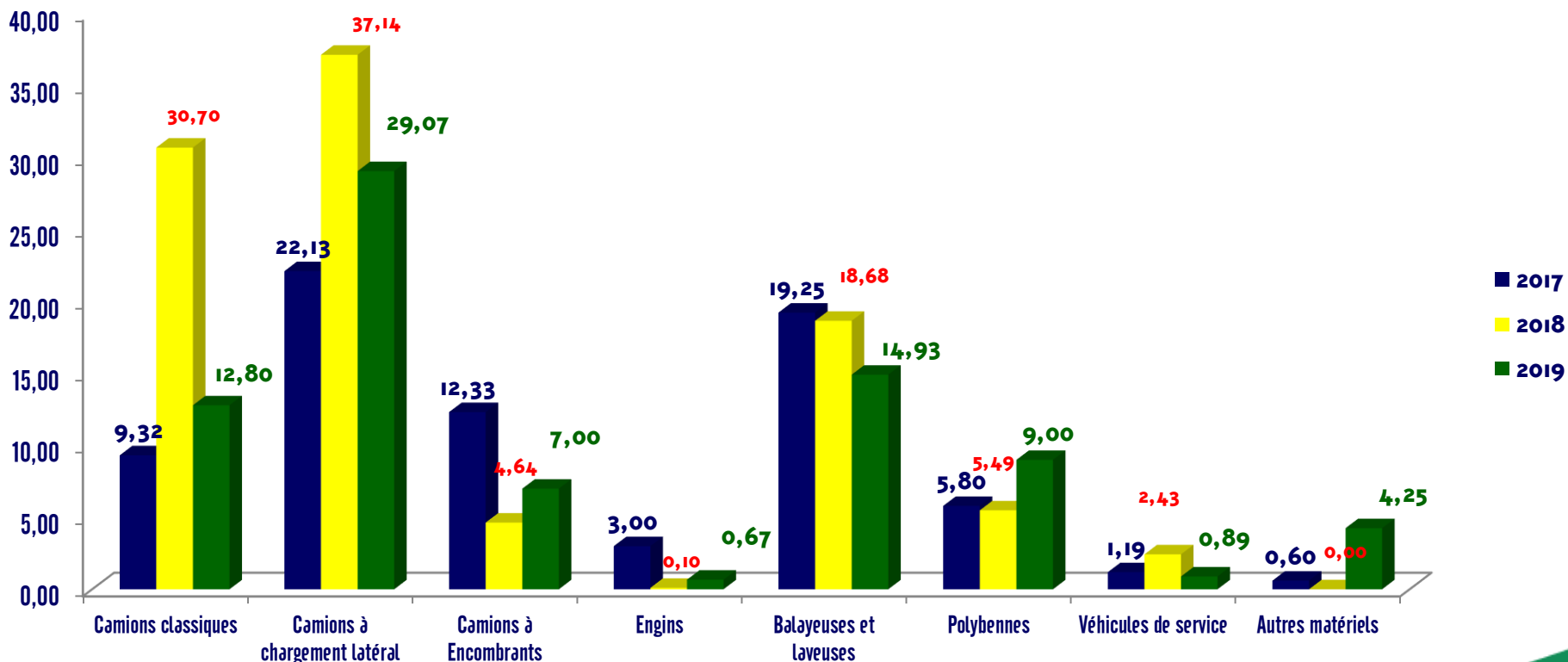


# Immobilisations

Ce sont les camions à chargement latéral qui ont nécessité les immobilisations les plus longues, en raison de la complexité des pièces concernant les bras-robots. Une diminution est constatée concernant les camions à encombrants.



Jours d'immobilisations par véhicule



## Annexe 4

# La gestion des bacs

Avec un total de 154 716 bacs en service, le parc a augmenté de + 1,33 % (+ 2 030 bacs).



**154 716 bacs**

62 409

52 469

36 327

848

2 665



**Bacs verts  
à résiduels**

**Bacs jaunes  
à emballages  
et papier**

**Bacs marron  
à végétaux**

**Bacs bleus  
entreprises**

**Bacs blancs  
à verre**

En 2019, 8 731 bacs ont fait l'objet d'un remplacement (5,64 %).

**Remplacements**

3 775



6,08 %  
du parc

**Bacs verts  
à résiduels**

3 763



7,17 % du parc

**Bacs jaunes  
à emballages  
et papier**

954



2,62 %  
du parc

**Bacs marron  
à végétaux**

160



18,86 % du  
parc

**Bacs bleus  
entreprises**

79



2,96 % du  
parc

**Bacs blancs  
à verre**

Dans certains cas, les bacs n'ont pas besoin d'être remplacés, ils peuvent être réparés par le changement du couvercle ou des roues. En 2019, 4 586 bacs ont fait l'objet d'une réparation (2,96 %).



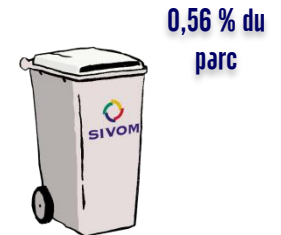
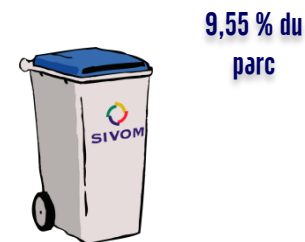
1 907

1 285

1 298

81

15



Bacs verts  
à résiduels

Bacs jaunes  
à emballages  
et papier

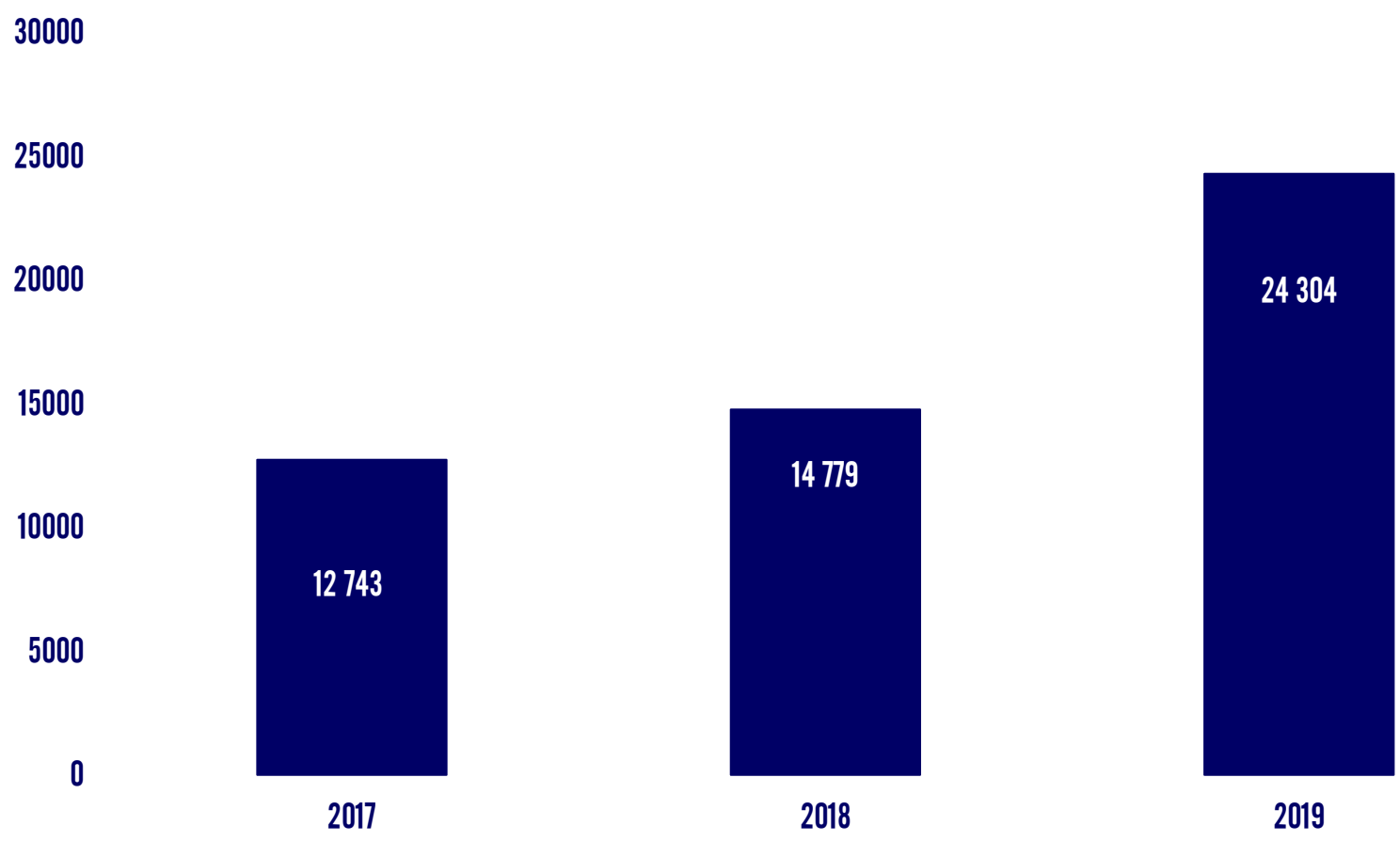
Bacs marron  
à résiduels

Bacs bleus  
entreprises

Bacs blancs  
à verre

En 2019, 24 304 interventions de livraison, remplacement ou réparation ont été réalisées par le prestataire ESE France comprenant le remplacement des bacs jaunes par des modèles plus grands.

Nombre d'interventions



**FAITS MARQUANTS 2019**

**Annexe 5**



Echange de tonnages avec le SMITOM-Lombric



2 spectacles  
« Chantons le tri ! »



14 Visites du Centre de Traitement par des délégations étrangères, des élus, des écoles. (290 personnes)



500 visiteurs à la journée portes ouvertes le 15 juin 2019.



Reconduction des certifications ISO 14001 et OHSAS 18001



10<sup>ème</sup> ECO-CONCERT avec Gilbert MONTAGNE  
3000 personnes ont pu assister au spectacle gratuitement en apportant un appareil électrique usagé.